

Commentaire sur
l'Épître de Paul aux
Romains

Barry Baggott

INTRODUCTION

Les origines de l'Église à Rome

Les origines de l'Église de Rome sont inconnues. Elle existait apparemment depuis plusieurs années, car Paul dit que sa foi était renommée dans le monde entier (1.8; voir aussi 16.19). Paul avait depuis quelque temps déjà le désir d'aller lui rendre visite (1.13). On suppose généralement qu'elle fut établie par des gens convertis le jour de Pentecôte en Actes 2. Des hommes de Rome étaient bien présents ce jour-là (Ac. 2.10). Selon l'historien Tacite, il y avait des disciples de Christ parmi les Juifs à Rome quand l'empereur Claude les expulsa de la ville vers 49 apr. J.-C.

La plupart des chrétiens à Rome semblent avoir été des Gentils (1.5,6,13) et la communauté juive semble ne pas avoir connu l'Évangile en profondeur (Actes 28.17-23).

Malgré les prétentions de l'Église Catholique que Pierre a fondé l'assemblée de Rome et qu'il y servit comme évêque depuis 42 apr. J.-C. jusqu'à sa mort en 67, il n'y a pas de preuves bibliques que Pierre ait fondé l'assemblée, ou qu'il ait même mis pied dans la ville. Ce n'est pas que l'on peut nier catégoriquement la possibilité d'un séjour de Pierre à Rome, mais il serait surprenant s'il s'y trouvait et que Paul n'en souffle pas mot. En effet, au chapitre 16 Paul salue par nom plus de 25 personnes qu'il connaît dans l'Église de Rome. Si réellement Pierre était à Rome en ce moment et en train de paître le troupeau, comment Paul pourrait-il omettre de le saluer aussi? (Il y a, en plus, le fait que Pierre serait bien en mesure de communiquer aux Romains les «dons spirituels» que Paul en tant qu'apôtre voulait leur transmettre selon 1.11.)

L'auteur de l'épître

L'épître prétend être de Paul, et même ceux qui ont l'habitude de disputer sur ces questions et de nier l'authenticité de certains écrits bibliques ont, à ma connaissance, toujours reconnu que l'apôtre Paul était bien l'auteur de l'Épître aux Romains.

L'endroit et la date de sa composition

Paul se trouvait en Achaïe, probablement à Corinthe, quand il écrivit cette épître. Il s'apprêtait à voyager avec les dons que les Églises de la Macédoine et de l'Achaïe avaient préparés pour les chrétiens en Judée (15.26-28). Il séjournait pendant trois mois en Grèce (où se trouvait l'Achaïe) et comptait aller directement de l'Achaïe à Jérusalem, via la Syrie, mais il changea de projet en vue des embûches dressés contre lui par les Juifs et décida de remonter par la Macédoine (Actes 20.1-3). Il écrivit l'épître pendant cette période de trois mois, apparemment avant de changer d'idées sur la route qu'il devait prendre. On situe cette époque au printemps de l'an 58.

Trois faits appuient cette thèse:

- 1) C'est Phœbé, de la ville de Cenchrées (ville qui servait de port pour Corinthe), qui porta l'épître à Rome (16.1).
- 2) Gaïus servait d'hôte à Paul au moment où il écrivait (16.23). Or, Gaïus était un converti de Corinthe (1 Cor. 1.14).
- 3) Paul transmet des salutations d'Éraste, le trésorier de la ville (16.23). Or 2 Timothée 4.20 associe Éraste à la ville de Corinthe.

L'occasion qui sollicita l'épître

Rien ne suggère que Paul écrivit cette lettre pour corriger des erreurs enseignées dans l'Église à Rome, comme il avait fait pour l'Église de Corinthe, par exemple. Il enseigne tout simplement la vérité sur le sujet qu'il traite. On constate dans cette lettre, pourtant, une sorte de «vaccination spirituelle» contre des doctrines judaïsantes, c'est-à-dire, la lettre contient des arguments qui devaient prévenir des erreurs promulguées par certains chrétiens juifs.

Paul n'avait jamais visité l'Église de Rome, mais il comptait toujours le faire (1.9-15; 15.28-29). Étant empêché pour le moment, il envoya cette lettre pour donner aux Romains de l'enseignement qu'il ne pouvait pas donner en personne.

L'importance/le thème de l'épître

Le thème de Romains, c'est le salut, la justification. L'épître répond à la question: Comment l'homme peut-il être juste devant Dieu? L'accent est mis sur le côté divin du plan du salut - ce que Dieu fait pour nous sauver, et l'impossibilité pour l'homme de se sauver lui-même par ses propres efforts sans l'intervention de Dieu. Paul soutient la justice de Dieu. Grâce au sacrifice du Christ, Dieu peut être un Dieu juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus. En outre, Paul maintient que Dieu, dans sa souveraineté, a le droit de rejeter les Juifs qui n'ont pas cru à l'Évangile. Quelques mots-clé de l'épître sont: grâce, justification, péché, foi, Esprit, et loi.

¹ Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à être apôtre, mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu, — ²qui avait été promis auparavant de la part de Dieu par ses prophètes dans les saintes

Chapitre 1

1.1-7 Salutation et adresse

Selon la coutume de l'époque et contrairement à notre habitude moderne, Paul «signe» sa lettre au début plutôt qu'à la fin. Paul s'identifie par trois expressions:

1. un serviteur de Jésus-Christ. C'est une expression qui évoque les idées d'humilité, soumission, et responsabilité.

2. apôtre. Le mot «apôtre», dans son sens plus général, signifie «envoyé», mais un envoyé ayant une certaine autorité de la part de celui qui l'envoie. Selon son usage habituel dans la Bible, le mot désigne un homme choisi par Jésus-Christ, ayant reçu de lui une autorité particulière. Certaines qualifications étaient nécessaires pour que des hommes soient apôtres dans ce sens plus limité, l'usage le plus commun dans le NT:

- a. Ils avaient vu le Seigneur après sa résurrection, afin d'en être les témoins - Actes 1.21,22; Jean 15.27. Paul n'en est pas l'exception - 1 Corinthiens 15.8, 1 Corinthiens 9.1, Actes 22.15
- b. Ils avaient été choisis et appelés à l'apostolat par Jésus lui-même - Luc 6.13. Voir le cas de Paul en Galates 1.1
- c. Ils étaient forcément inspirés de Dieu afin d'accomplir leur travail - Jean 14.16, Jean 16.13, 1 Jean 4.6. Paul le fut aussi: 1 Corinthiens 2.10-13, Galates 1.11,12. Cette inspiration leur permettait de prêcher d'une manière infaillible ce que Dieu voulait révéler aux hommes.
- d. Ils avaient des pouvoirs miraculeux - Marc 16.20, Actes 2.43. Paul en avait, lui aussi - 2 Corinthiens 12.12. Ces miracles servaient à prouver qu'ils étaient des porte-parole de Dieu et donc à confirmer le message que Dieu était en train de révéler par eux.
- e. Leur autorité s'étendait sur toutes les Églises - Actes 15.1-29, 16.4, 2 Cor. 10.8.

Un homme n'a pas droit de se dire «apôtre» s'il n'a pas toutes ces qualifications. Remarquez que la nature de la tâche de ces hommes exclut le besoin et même la possibilité d'avoir des successeurs.

3. mis à part pour l'Évangile

Selon Galates 1.15, Paul avait été mis à part dès le sein de sa mère afin qu'il annonce le Christ au païens. Cette expression «mis à part» signifie séparé du monde et de ses occupations, réservé pour un usage particulier, et, peut-être dans ce cas, préparé à cet effet à travers sa vie. Tous les chrétiens sont mis à part pour Dieu, mais les apôtres l'étaient dans un sens additionnel, comme l'étaient les prophètes de l'Ancien Testament, qui, pour servir d'une manière particulière, étaient choisis du milieu d'un peuple choisi.

Au verset 2 nous passons à une description de cet Évangile de Dieu et de son sujet principal, Jésus-Christ.

l'Évangile -

1. Il avait été promis d'avance dans les Écritures

L'Évangile fut annoncé par plusieurs moyens et dans plusieurs passages de l'Ancien Testament. Selon Galates 3.8 Dieu l'a annoncé d'avance à Abraham en lui disant que toutes

Écritures, ³et qui concerne son Fils, né de la postérité de David, selon la chair, ⁴et déclaré Fils de Dieu avec puissance, selon l'Esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts, Jésus-Christ notre Seigneur, ⁵par qui nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour amener en son nom à l'obéissance de la foi tous les païens, ⁶parmi lesquels vous êtes aussi, vous qui avez été appelés par Jésus-Christ, — ⁷à tous ceux qui, à Rome, sont bien-aimés de Dieu, appelés à être

les nations seraient bénies en lui. Selon Jésus en Luc 24.26,27,44-47, des passages dans la loi de Moïse, les prophètes et les psaumes parlaient de lui. Ésaïe 53 en est clairement un exemple. Même les cérémonies de la loi mosaïque annonçaient symboliquement l'Évangile, d'après Colossiens 2.16,17; Hébreux 8.5; 9.8-10; 10.1.

On voit donc l'importance de cet Évangile par le fait qu'il faisait partie d'un dessein éternel de Dieu. C'est à cet Évangile que Paul est consacré.

2. Il concerne le Fils de Dieu, Jésus-Christ notre Seigneur.

a. selon la chair il est de la lignée de David.

La descendance physique de Jésus est importante parce qu'elle lui permet d'accomplir les prophéties faites auparavant. Elle signifie aussi qu'il est devenu réellement homme.

b. selon l'Esprit de sainteté il fut déclaré Fils de Dieu.

«Selon l'Esprit» est en contraste avec «selon la chair» et présente sa nature et son origine divine - voir Luc 1.35 - tout comme son lien physique avec David montre le côté humain de sa nature et de son origine en ce qui concernait sa vie sur terre.

Il fut déclaré Fils de Dieu par sa résurrection. Sa victoire sur la mort sert de preuve indéniable de sa divinité. Plusieurs passages citent la résurrection comme preuve finale et décisive de l'identité de Jésus et de la vérité de l'Évangile. Voir, par exemple, 1 Cor. 15.12-20, Actes 17.31 et Luc 11.29,30. Cette idée est soulignée encore en Actes 13.32-33 par Paul dans son sermon à Antioche de Pisidie, où il cite la résurrection de Jésus comme accomplissement de la phrase «Je t'ai engendré aujourd'hui».

c. par ce Jésus, Paul (ainsi que tous les apôtres) avait reçu la grâce et l'apostolat.

La grâce dont il parle est probablement la faveur de pouvoir servir l'Éternel en tant que prédicateur - voir Galates 2.7-9 et Éphésiens 3.7-8

L'objet pour lequel cet apostolat fut donné était «l'obéissance de la foi» parmi les païens. Certains interprètent cette expression comme étant l'obéissance à la foi (chrétienne), la foi ordonnée par Dieu; d'autres l'interprètent comme étant l'obéissance *qui procède* de la foi dans le cœur du chrétien.

Parmi les païens qui devaient bénéficier de son apostolat étaient les Romains qui avaient été appelés.

S'étant identifié comme expéditeur de la lettre, Paul passe à la salutation, où il identifie les destinataires.

Aux bien-aimés de Dieu à Rome

1. Ils sont «appelés de Jésus-Christ», ce qui veut dire «appelés par Jésus» ou «les appelés qui appartiennent à Jésus» (v. 6).

2. Ils sont appelés à être saints (v. 7)

Il est vrai que dans le langage courant et moderne, l'expression «un saint» est employée pour parler d'une personne morte, désignée spécialement à cause de sa piété et approuvée par l'Église Catholique pour qu'on lui adresse des prières. Ayant plus de grâce que nécessaire pour son propre salut, elle peut, dit-on, en dispenser à d'autres pécheurs. D'autres

saints: que la grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ!

⁸Je rends d'abord grâce à mon Dieu par Jésus-Christ, au sujet de vous tous, de ce que votre foi est renommée dans le monde entier. ⁹Dieu, que je sers en mon esprit dans l'Évangile de son Fils, m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous, ¹⁰demandant continuellement dans mes prières d'avoir enfin, par sa volonté, le bonheur d'aller vers vous. ¹¹Car je désire vous voir, pour vous communiquer quelque don spirituel, afin que vous soyez affermis, ¹²ou plutôt, afin que nous soyons

emploient l'expression «saint» tout simplement pour parler d'une personne qui est plus serviable, aimable ou noble que la plupart des gens. Dans la Bible, par contre, «saint» signifie celui qui est consacré à Dieu, censé donc se garder pur pour son service. Dans la plupart des cas, au moins dans le Nouveau Testament, il s'agit simplement d'un chrétien. Dans tous les cas, les usages courants déjà cités ne se trouvent pas dans la Bible.)

3. Paul souhaite aux Romains «la grâce et la paix», sa salutation usuelle. La salutation habituelle parmi les Juifs était «shalom», c'est-à-dire, «paix». Parmi les Grecs, la salutation était: «grâce». Paul met donc les deux ensemble.

La grâce ici se réfère, je crois, à la faveur et la bonté de Dieu d'une manière générale. Quel que soit le besoin physique ou spirituel de l'individu, Paul souhaite que Dieu soit bien disposé, malgré l'absence totale d'une obligation de sa part, pour accorder à la personne ce dont elle a besoin. Un sens de paix intérieure serait le résultat de la connaissance que Dieu agit avec bonté et grâce à son égard.

1.8-15 Ses prières à leur égard

(v. 8) Paul commence, comme il le fait dans plusieurs épîtres, par citer des sujets de grâces que ses destinataires évoquent pour lui. Dans le cas des Romains, il pense avec reconnaissance à leur foi. Un bon rapport circulait partout dans l'empire au sujet de la foi des chrétiens dans la capitale. Elle était renommée, célèbre dans un bon sens. Paul en rend donc grâces à Dieu par Jésus-Christ.

L'expression, «à Dieu par Jésus-Christ», n'est pas sans importance. Jésus est notre seul médiateur sous la nouvelle alliance - Jean 14.6, 1 Timothée 2.5. La prière est donc offerte à Dieu par lui, ou en son nom - Colossiens 3.17, Éphésiens 5.20. Voilà pourquoi nous précisons dans nos prières que nous prions «au nom de Jésus». Sans lui, nous ne pourrions pas, à cause de nos péchés, nous présenter devant Dieu, même pour le remercier.

(v. 9) Paul appelle Dieu comme témoin du fait qu'il parle souvent des frères romains quand il prie. En effet, c'est Dieu seul qui pourrait témoigner de ce que Paul priait en privée.

Paul dit ici qu'il sert Dieu en son esprit dans l'Évangile. Certains voient dans cette phrase un parallèle avec les propos de Jésus en Jean 4.24: «Il faut que ceux qui adorent (Dieu) l'adorent en esprit et en vérité.» Le dévouement à Dieu vient de l'homme intérieur (ou doit, pour être acceptable, en procéder, c'est-à-dire, dans la sincérité, du fond du cœur), et s'exprime selon les ordonnances de l'Évangile, de la Vérité révélée par Dieu.

(v. 10) Quand il mentionne les Romains dans ses prières, Paul demande à Dieu l'occasion d'aller vers eux. Il fait cette demande, bien sûr, «par sa volonté». En d'autres termes, il prie, «si tu le veux, Seigneur». Il exprime son désir, mais il reste soumis à la volonté de Dieu.

Son désir de leur rendre visite

(v. 11,12) Paul cite ici deux raisons pour lesquelles il veut voir les Romains. Il veut

encouragés ensemble au milieu de vous par la foi qui nous est commune, à vous et à moi.
¹³Je ne veux pas vous laisser ignorer, frères, que j'ai souvent formé le projet d'aller vous voir, afin de recueillir quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations; mais j'en ai été empêché jusqu'ici. ¹⁴Je me dois aux Grecs et aux barbares, aux savants et aux ignorants. ¹⁵Ainsi j'ai un vif désir de vous annoncer aussi l'Évangile, à vous qui êtes à Rome.

leur communiquer quelque don spirituel, afin de les affermir et aussi être encouragé avec eux par le partage de la foi qu'ils ont en commun.

Un don spirituel pourrait être tout simplement la connaissance, la paix, ou l'encouragement. Par contre, je ne vois aucune raison pour ne pas l'interpréter comme un don de l'Esprit, un don miraculeux. En tant qu'apôtre, Paul avait la possibilité d'en transmettre (Actes 6.6; 8.18,19; 19.6; 2 Timothée 1.6). Or, si aucun apôtre n'avait travaillé avec l'Église de Rome, ses membres n'auraient pas les dons miraculeux qui étaient si utiles dans les Églises à cette époque, à l'exception des membres qui auraient voyagé ou résidé auparavant là où se trouvait un apôtre.

(v. 13) Paul avait non seulement désiré voir les Romains, il avait plusieurs fois fait des projets concrets pour atteindre ce but. Il en avait été empêché. Plusieurs choses pourraient, en effet, empêcher un chrétien de réaliser des projets faits pour le service de Dieu. Dieu lui-même a empêché Paul et ses compagnons de se rendre dans certains pays (Actes 16.6-10); Paul avait voulu rendre visite à l'Église de Thessalonique, mais Satan l'en avait empêché - certes avec la permission de Dieu (1 Thessaloniens 2.18); de même, les besoins pressants de certaines communautés pourraient exiger l'attention d'un serviteur de Dieu et l'empêcher d'aller vers d'autres endroits pour prêcher.

Paul veut «recueillir quelque fruit parmi» eux. Le fruit représente le résultat des labeurs. Dans le domaine spirituel, le fruit du travail de l'apôtre serait des âmes converties et/ou une croissance spirituelle en connaissance, pureté, dévouement et bonnes œuvres. Ce fruit n'est pas pour Paul lui-même. Les champs missionnaires du monde entier appartiennent à Dieu, qui envoyait Paul, et l'Église dans son ensemble, labourer partout. Paul voulait faire sa part pour que le rendement soit abondant dans le plus de champs possible.

(vs. 14,15) Paul exprime deux sentiments à l'égard de la prédication de l'Évangile: un sens de devoir, et un vif désir. Il ne faut pas penser que le sens de devoir est une motivation inférieure. Il n'est pas mauvais de faire quelque chose tout simplement parce que l'on se sent «obligé». Les prophètes de l'Ancien Testament avaient souvent des messages désagréables de la part de Dieu que le peuple ne voulait pas entendre. Ézéchiel en particulier avait à livrer son message d'une manière difficile. Mais ils étaient soumis à Dieu. Paul, aussi, cite souvent cette obligation qu'il avait de prêcher - 1 Corinthiens 9.16,17; 1 Corinthiens 4.1,2. Cette obligation vient du fait que Dieu a commandé la prédication (Marc 16.15), et aussi de la grâce reçue (1 Timothée 1.12-16, Matthieu 10.8b, Luc 12.48b).

En parlant des Grecs et des barbares (ceux qui parlent le grec et ceux qui ne le parlent pas) ou des savants et des ignorants, Paul veut dire «tout le monde». L'Évangile est pour tous, ceux de tous les peuples et de tous les rangs sociaux et intellectuels.

Le fait qu'une activité est un devoir ne signifie pas que nous l'accomplissons malgré nous-mêmes, ou à contrecœur. La prédication de la bonne nouvelle est un devoir, mais elle nous donne une grande satisfaction. Paul reconnaissait son devoir, mais en plus il avait un vif désir de prêcher la Parole de Dieu, et plus précisément, l'Évangile, le message du salut. Et il voulait le prêcher à Rome également.

¹⁶Car je n'ai point honte de l'Évangile: c'est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque

1.16,17 Le thème de l'épître

Partant de l'idée qu'il veut prêcher l'Évangile à Rome, Paul se lance dans sa discussion de ce sujet même: la bonne nouvelle du salut que Dieu offre aux hommes par Jésus.

Il commence en affirmant qu'il n'a pas honte de ce message. Bien que l'Évangile lui ait apporté des souffrances, des insultes, des persécutions de tout genre, et une perte de tous les honneurs qu'il avait possédés avant de se convertir (Phil. 3.4-7), Paul n'en avait pas honte. Il reconnaissait sa valeur inestimable.

Nous devons nous examiner de temps en temps pour savoir si une honte de l'Évangile nous entrave parfois dans notre service à Dieu.

Cet Évangile est «puissance de Dieu» pour sauver les hommes. Par ce message Dieu sauve les hommes; sans apprendre et accepter ce message, aucun homme perdu ne sera sauvé. Il faut croire à l'Évangile, sinon cette puissance salvatrice ne t'apportera pas le salut.

Il est vrai que l'Évangile était destiné premièrement aux Juifs. Ce fait est appuyé dans plusieurs passages: Matthieu 10.5,6; Actes 1.8; 3.25,26; 13.26,46. On voit aussi que la pratique de Paul était d'aller premièrement à la synagogue juive quand il entrait dans une nouvelle ville pour évangéliser: Actes 13.5,14; 14.1; 16.13, etc. Mais pourquoi cette priorité pour les Juifs? N'est-ce pas du favoritisme de la part de Dieu?

D'abord on doit souligner ce que cette priorité ne faisait pas – les Juifs n'étaient pas sauvés automatiquement, sans accepter l'Évangile. Au contraire, ils avaient aussi une sorte de priorité dans la condamnation s'ils ne croyaient pas (Romains 2.9-11).

Remarquons ensuite que le fait que l'on prêchait d'abord au Juif ne privait pas le gentil de recevoir l'Évangile pour être sauvé; le message était quand même destiné à tous - Marc 16.15. L'expression «le Grec» en Romains 1.16 signifie tous les non-juifs.

La question demeure pourtant. Pourquoi une priorité pour les Juifs? Je propose une raison pratique et une raison fondée sur l'histoire.

Raison pratique: Si les Juifs avaient accepté l'Évangile en grand nombre, eux qui devaient avoir déjà été préparés à le comprendre plus facilement, ils auraient pu non seulement prêcher aux païens parmi lesquels ils vivaient à travers le monde, mais aussi démontrer aux païens la vie sainte et pure qui est exigée du peuple de Dieu. Par contre, le rejet de Jésus par son propre peuple a peut-être créé un obstacle à la foi pour d'autres peuples. Parfois, la conversion de certaines personnes (tel qu'un chef de village, ou un père de famille) facilitent la conversion des autres habitants d'une communauté. Tel aurait certainement été le cas pour la conversion des Juifs.

Raison fondée sur l'histoire: Une autre raison de prêcher premièrement aux Juifs se rapporte aux ancêtres des Juifs du premier siècle. Dieu donnait certains avantages et honneurs à des personnes pour récompenser la piété de leurs pères. Par exemple, il a conservé les descendants de David sur le trône pendant des générations à cause de la dévotion de David (1 Rois 11.31-36). De même, les descendants d'Abraham reçurent des bénédictions à cause de son obéissance (Genèse 22.16-18). Une de ces bénédictions était le privilège d'entendre l'Évangile avant les autres peuples.

La gloire de l'Évangile se trouve en partie dans le fait que c'est dans l'Évangile qu'est

croit, du Juif premièrement, puis du Grec. ¹ parce qu'en lui est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi, selon qu'il est écrit: Le juste vivra par la foi.

révélée la justice de Dieu. Le mot «justice» pourrait se référer à un attribut de Dieu, comme en Romains 3.25, mais le fait que cette justice est «par la foi» indique qu'il s'agit de la justice que Dieu attribue à celui qui a la foi, comme en Romains 10.3,4. Les Juifs voulaient établir leur propre justice, c'est-à-dire, être justes de la manière choisie par eux-mêmes, ou par leur obéissance à la loi de Moïse. Mais l'Évangile révèle la manière établie par Dieu pour que l'homme soit juste; il révèle la justification que Dieu pourvoit. En outre, la possibilité de cette justice par la foi amène les hommes à la foi; elle est donc «pour la foi». On est très motivé à accepter l'Évangile quand on comprend que l'on peut être sauvé par sa foi, au lieu de se sauver par une obéissance parfaite que l'on n'arrive jamais à fournir. «Sachant que ce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus-Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les œuvres de la loi, parce que nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi.» (Galates 2.16).

(citation d'Habacuc 2.4 - le juste vivra par la foi)

Pour appuyer le principe que l'homme peut être agréable à Dieu sur la base de la foi, Paul cite Habacuc 2.4, un verset cité également en Galates 3.11 et en Hébreux 10.38. En Habacuc, le verset constitue un mot d'assurance face aux ravages des Babyloniens. Dieu allait punir ces orgueilleux, et il allait veiller sur la victime juste qui gardait sa foi. Le sens du mot hébreu, c'est la fidélité, la fermeté. Il s'agit de celui qui ne se laisse pas ébranler dans sa confiance (et donc son obéissance) à Dieu. Il fallait tenir bon jusqu'à ce que Dieu accomplisse sa volonté sur les malfaiteurs.

En Galates 3.11, Paul cite Habacuc pour souligner la différence entre la loi, qui condamne le transgresseur à la mort, et la foi, le principe par lequel un homme peut avoir la vie plutôt que la mort. Le principe du salut sur la base de la foi se trouve donc dans l'Ancien Testament aussi bien que le Nouveau, dit Paul.

En Hébreux 10.37-39, l'auteur exhorte ses lecteurs à la persévérance. Il met en opposition celui qui se retire pour se perdre et celui qui a la foi (la fidélité) pour sauver son âme. Dieu n'exige pas la perfection, mais il exige bien que l'on soit fidèle.

En Romains aussi, donc, nous devons nous garder de prendre la foi par laquelle le juste vivra pour un simple assentiment intellectuel, plutôt qu'une confiance active et obéissante qui est derrière tous nos actes. La foi, c'est toute une manière de vivre.

¹⁸La colère de Dieu se révèle du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes qui retiennent injustement la vérité captive, ¹⁹car ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste pour

Résumé de 1.18-3.20: LA COLÈRE DE DIEU

- 1.18** La colère de Dieu annoncée
 - 1.19-32** La progression de l'homme dans le péché, une catalogue des péchés qui ont provoqué cette colère
 - 2.1-29** La nécessité de pratiquer le bien pour éviter la colère:
Il ne suffit pas...
 - 2.1-11** -de condamner les autres pécheurs
 - 2.12-16** -de posséder la loi écrite
 - 2.17-24** -d'être juif, et de connaître plus que les autres
 - 2.25-29** -d'être circoncis.
 - 3.1-8** Quelques objections de la part des Juifs
 - 3.1-2** -il ne reste plus d'avantage pour le Juif
 - 3.3-4** -si le Juif est condamné par Dieu, Dieu est infidèle à l'égard de ses promesses
 - 3.5-8** -l'infidélité des Juifs est un bien pour Dieu, puisqu'elle met en relief sa justice
 - 3.9-20** La condamnation soutenue par les Écritures
- Conclusion: tous sont coupables devant Dieu**

1.18-32 La colère de Dieu contre le péché

(v. 18) La réaction du Dieu très saint face au péché comporte forcément la colère. De même que nous voyons Jésus se mettre en colère devant le péché et la dureté de cœur des hommes dans les Évangiles, (Marc 3.5; Jean 2.13-17; Matthieu 23.29-36), Dieu le Père ne peut rester indifférent devant l'iniquité. C'est une perversion de son œuvre en tant que Créateur, une violation de sa loi en tant que Roi universel, un affront à sa justice en tant que Juge, une déloyauté de ses sujets en faveur de son ennemi.

Paul dit que la colère de Dieu se révèle, mais de quelle manière se révèle-t-elle?

- 1) Par les Écritures et la prédication de l'Évangile - y compris la mort du Christ à cause du péché.
- 2) Par la mort et les souffrances humaines auxquelles l'humanité fut condamnée quand le péché est venu dans le monde.
- 3) Par la conscience coupable de l'homme.

La première des trois réponses me semble la plus évidente, mais les deux autres devraient peut-être s'y ajouter.

Paul désigne le péché par les termes «impiété» et «injustice». Plusieurs ont remarqué que le premier se réfère aux manquements dans les devoirs envers Dieu, tandis que le deuxième concerne les devoirs envers les hommes. Et dans la discussion qui suit, Paul traite premièrement le fait que les hommes n'ont pas glorifié Dieu comme tel, et ensuite le fait qu'ils se sont plongés dans toute sorte de péché en rapport avec leurs semblables.

En disant que les hommes «retiennent injustement la vérité captive», Paul emploie un mot qui veut dire: empêcher, s'opposer à, résister, supprimer, tenir. Il me semble que l'on

eux, Dieu le leur ayant fait connaître. ²⁰En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil, depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages. Ils sont donc inexcusables, ²¹puisque ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres. ²²Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous; ²³et ils ont échangé la gloire du Dieu incorruptible contre des images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes, et des reptiles.

peut faire cela à deux niveaux.

1) Dans sa propre vie on peut refuser d'obéir à la partie de la vérité que l'on possède. On ne permet pas à la vérité de diriger sa vie.

2) À l'égard des autres, on peut chercher à faire taire (que ce soit par la force ou la pression sociale) celui qui parle selon la vérité ou à persuader les autres à ne pas l'écouter. On fait obstacle à la circulation de la vérité.

(vs. 19,20) Ce n'est pas que la vérité concernant l'existence et la nature de Dieu soit cachée. Dieu s'est révélé aux hommes par les œuvres de sa création. Le problème n'est pas une ignorance involontaire, mais une opposition aux vérités qui sont manifestes ou évidentes.

Les «perfections» invisibles de Dieu se voient «comme à l'œil», c'est-à-dire, clairement. Le mot «perfections» ne se trouve pas dans le grec, qui dit littéralement «les (choses) invisibles». Il s'agit des attributs ou qualités de Dieu. De toute manière, Paul en cite deux: sa puissance éternelle et sa divinité.

On peut, en effet, découvrir plusieurs vérités concernant Dieu en contemplant sa création. On voit sa puissance dans la grandeur du monde et de l'univers qu'il a créé, son éternité dans le fait qu'il est à l'origine de toutes choses (chaque maison est construite par quelqu'un - Hébr. 3.4) et son intelligence infinie dans la complexité et l'interdépendance de la création - depuis les planètes ou l'environnement marin jusqu'aux êtres microscopiques. On voit son amour de ce qui est beau dans la beauté des paysages, des fleurs, des papillons, et de tous les éléments innombrables de ce monde, et aussi sa nature morale dans la conscience qu'il a mise en chaque être humain.

Par contre, il y a des choses que l'on ne pourrait pas savoir de Dieu sans révélation directe, tel que le fait qu'il existe éternellement en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, et qu'il désire le salut de l'homme pécheur.

Si l'homme ne pouvait rien savoir de Dieu, son idolâtrie et les péchés qui l'accompagnent seraient excusables. Mais ce n'est pas le cas.

(vs. 21-23) À l'origine, les hommes connaissaient bien Dieu. Ils ont choisi, pourtant, ne pas le glorifier (l'honorer, l'adorer, se soumettre à sa volonté) et ne pas lui rendre grâces (à lui qui donne l'air, la nourriture, la vie, et toute la création qui est à la disposition de l'homme - Gen. 1.28,29; 9.1-3; notre prospérité ne vient pas de notre pouvoir mais de la grâce de Dieu). Ces deux fautes ont mis les hommes à la dérive. En effet, l'orgueil aveugle et empêche de raisonner correctement. On s'égaré de la réalité et l'on se retrouve dans les ténèbres.

Les philosophes grecs et romains (comme les humanistes modernes) étaient fiers de leur «sagesse». Impressionnés par leurs propres connaissances, les hommes s'enflent d'orgueil (1 Cor. 8.1). Mais devant Dieu leurs connaissances ne sont rien, et l'orgueil qui les empêche de voir leur vraie condition fait qu'ils soient en fin de compte des «fous» (simples, crédules, qui pensent de manière contraire à la raison.) «La crainte de l'Éternel est le commencement de la science» (Proverbes 1.7).

Dans leur folie, les hommes ont échangé le Dieu glorieux et incorruptible, à qui rien ne

²⁴C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs; en sorte qu'ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps; ²⁵eux qui ont échangé la vérité de Dieu contre le mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen!

²⁶C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses: car leurs femmes ont changé l'usage

peut enlever la dignité, pour des images des créatures telles que l'homme «corruptible», des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles (comme le serpent). Pourquoi les hommes auraient-ils introduit l'adoration des images? Une justification est qu'elle sert d'«aide» à l'adoration de Dieu lui-même. On dit que l'image n'est qu'une représentation de Celui qui est au ciel, mais qu'elle permet de se concentrer sur Dieu. En réalité, cette distinction est généralement perdue très vite, et les hommes se mettent à vénérer l'objet même et de le considérer comme Dieu. En plus du fait que l'image finit par détourner l'adoration de Dieu au lieu de la canaliser, c'est déjà déshonorer Dieu que de le représenter d'une manière si grossière. Il est infiniment au-dessus des animaux et des hommes qu'il a créés; le représenter comme tel serait indigne de sa majesté et le rabaisse au lieu de l'exalter.

ON PEUT INSÉRER ICI QU'EN RÈGLE GÉNÉRALE, QUAND L'HOMME CHERCHE À INVENTER DES AIDES, LE RÉSULTAT EN EST QUE CE QUE DIEU A ORDONNÉ EST MIS DE CÔTÉ ET L'INVENTION HUMAINE PREND SA PLACE.

Une deuxième raison pour cette pratique n'est pas dit ouvertement, mais elle est certes à sa base. C'est l'idée que si l'on ne peut pas voir une chose, c'est qu'elle n'est pas réelle. On veut nier la réalité de ce qu'on ne peut pas voir, toucher, mesurer, entendre, etc. Même parmi les croyants, beaucoup sont matérialistes dans leur mentalité. L'argent, les diplômes, les foules, les bâtiments, etc. retiennent mieux l'attention des gens que la foi, la connaissance elle-même (en contraste avec les diplômes), l'amour, les mobiles purs, etc. L'homme se donne plus facilement à ce qui est visible, mais ce qui est visible est en fait ce qui est moins réel (2 Corinthiens 4.18).

(vs. 24,25) Trois fois dans ce chapitre, il est dit que «Dieu a livré» les hommes à quelque chose (l'impureté – v. 24, des passions infâmes – v. 26, leurs sens réprouvés – v. 28). Il les a abandonnés en quelque sorte, leur a permis de poursuivre leur propre voie et surtout d'en subir les conséquences. La conséquence la plus en vue ici, c'est la dégradation morale. Leur fausse religion ne les conduisait pas à maîtriser leurs convoitises. Au contraire, elle encourageait tout genre de péché, et les hommes ont déshonoré leurs propres corps dans l'immoralité sexuelle.

Ces perversions caractérisent le plus souvent les idolâtres, ceux qui ne changent pas la vérité, mais l'échangent contre le mensonge, le vrai pour le faux. Au lieu de se donner à la Vérité concernant Dieu, ils embrassent le mensonge des dieux qu'ils ont inventés. Voici une définition très nette de l'idolâtrie: «ils ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur.» Ce n'est pas logique de faire ainsi. Même si Dieu n'avait pas dit «Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face», l'homme devrait adorer Dieu seul, étant donné que lui seul est le Créateur et donc au-dessus de toute autre chose. Ce verset montre clairement qu'il ne faut pas s'incliner en adoration devant une image (la création d'une créature), un arbre, un rocher, un homme, un ange, Marie, les «saints», les esprits, etc. Le verset montre aussi que l'adoration de Jésus-Christ est parfaitement normale - puisqu'il est Créateur (Colossiens 1.16).

(vs. 26,27) Paul parle ensuite des passions «infâmes» auxquelles Dieu livra les hommes. «Infâme» est utilisé ici dans le sens de «ce qui avilit, ce qui est sale, honteux». Ce qui suit est

naturel en celui qui est contre nature; ²⁷et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses honteuses, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement. ²⁸Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, pour commettre des choses indignes, ²⁹étant remplis de toute espèce d'injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité; rap-

une description de l'homosexualité. Au lieu d'admettre que Dieu a fait certaines personnes homosexuelles, la Bible dit que cela est «contre nature». La nature montre (par la pratique de la vaste majorité des êtres humains, par l'anatomie des deux sexes, par le processus de la reproduction, même par les animaux en-dessous de l'homme) que les relations sexuelles devraient être hétérosexuelles. Et les hommes et les femmes se sont abandonnés à des désirs contre nature. Au lieu de lutter contre ces désirs, ils les ont cultivés (se sont enflammés dans leurs désirs) et ont commis des choses infâmes, des actes homosexuels.

De même, dans le monde de nos jours, les sociétés qui s'éloignent de plus en plus de Dieu proclament de plus en plus haut que l'homosexualité est parfaitement acceptable.

Quant à l'expression: «recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement», nous savons qu'il y a des conséquences physiques, émotionnelles, sociales et psychologiques de l'abandon à l'homosexualité. De nos jours, ce qui se présente inévitablement à l'esprit, c'est le SIDA, une maladie dont on a peu de chances d'être infecté tant que l'on s'abstienne de l'immoralité sexuelle, et surtout l'homosexualité. Même avant le SIDA, d'autres maladies vénériennes s'abattaient sur les immoraux et notamment sur les homosexuels. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais d'innocents qui attrapent ces maladies. Dans ces cas, il ne s'agit pas d'un jugement pour le péché, mais des conséquences inévitables de la vie dans un monde où le péché règne et où les actes des autres ont des effets sur nous.

(vs. 28-32) Au verset 28, Paul dit encore, pour la troisième fois, que Dieu livra les hommes. Il les abandonna à leur sens réprouvé qui les conduisit dans toutes sortes de mal. Le mot «réprouvé» signifie: dépravé, pervers, condamné et rejeté comme étant sans valeur. Les hommes se laissaient diriger par leur propre pensée que Dieu avait déclaré condamnable.

La raison pour cet abandon, c'est que les hommes ne se sont pas souciés de connaître Dieu. Ils ont refusé de reconnaître Dieu. Ils pouvaient le connaître, mais leur ignorance était volontaire et expresse. Ils n'ont pas voulu garder Dieu dans leur connaissance. Ce trait caractérise le monde occidental d'aujourd'hui qui écarte Dieu de toute discussion des affaires publiques. On veut que la religion soit strictement personnelle et que l'existence et la volonté de Dieu ne soit pas mentionnée, ni dans la presse, ni par le gouvernement, ni à l'école.

Dans les trois versets qui suivent Paul cite une vingtaine de crimes et de défauts auxquels les hommes se sont donnés. Tous ces péchés persistent de nos jours et continuent de nous rendre malheureux et de nous condamner devant Dieu:

injustice - iniquité en générale

méchanceté - désir de faire du mal aux autres, malice

cupidité - désir d'obtenir ce qui appartient à autrui, amour d'argent

malice - comme la méchanceté, mais l'acte, plus que le désir

envie (gr. phthonou) - mécontentement créé par la prospérité d'autrui, avec une mesure de haine et un désir de déprécier la personne qu'on envie

meurtre (gr. phonou) - prendre la vie humaine, sauf en cas de punition d'un crime

querelle - discussion animée de colère, poussée par la malice et l'envie

porteurs, ³⁰médisans, impies, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, ³¹dépourvus d'intelligence, de loyauté, d'affection naturelle, de miséricorde. ³²Et, bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les font.

ruse - fraude, mensonge, tromperie

malignité - interpréter les paroles ou les actions d'autrui dans un mauvais sens, leur attribuer des mobiles indignes

rapporteur - qui rapporte par indiscretion ou par malice ce qu'il a vu ou entendu.

D'autres traductions mettent «chuchoteur», qui excite de mauvais soupçons par des suggestions, sans calomnier ouvertement.

médisant - qui révèle les fautes, les défauts d'autrui avec une intention mauvaise; qui calomnie ceux qui sont absents, mais qui le fait ouvertement. (La traduction Français Courant met «insolent» - qui manque du respect, qui traite avec du mépris ceux qui sont non pas absents, mais présents; qui prend plaisir à insulter)

impie - qui ressent et montre du mépris pour Dieu

arrogant - ayant une fierté méprisante

hautain - fier, orgueilleux

fanfaron - qui se vante de vertus ou de vices qu'il n'a pas

ingénieux au mal - qui cherche de nouveaux moyens pour satisfaire aux passions charnelles, etc.

rebelle aux parents - qui ne leur accorde ni le respect, ni l'honneur ni l'attention qui leur sont dus. Qui considère comme un fardeau que de les supporter dans leur vieillesse

dépourvu d'intelligence (morale) - irréfléchi

dépourvu de loyauté - perfide, qui ne tient pas à ses promesses

dépourvu d'affection naturelle - qui ne manifeste pas l'amour d'un parent pour son enfant. (L'infanticide était très répandu à l'époque parmi les païens, même obligatoire à Sparte, en Grèce. L'avortement d'alors comme d'aujourd'hui montre ce manque d'affection naturelle, aussi)

dépourvu de miséricorde - sans pitié, sans compassion pour les faibles, les malheureux

Ce qui augmente la culpabilité des hommes qui ont ainsi provoqué la colère juste de Dieu, c'est que, sachant que Dieu condamne ces choses (considérant ceux qui les commettent comme dignes de la mort), ils les font quand même ET ils approuvent et encouragent ces actes et ces pensées chez les autres. Leur rébellion contre Dieu est totale, consciente, et même «évangélisatrice». Peut-on s'étonner de la colère de Dieu? Ce qui étonne plutôt, c'est que Dieu n'a pas déjà détruit les hommes une fois pour toutes au lieu de leur offrir le salut.

Chapitre 2

2.1-29 La nécessité de pratiquer le bien pour éviter la colère

Principes qui règlent le jugement de Dieu

Un grand nombre de commentateurs estiment que dans les versets 1 à 16 de ce chapitre Paul s'adresse aux Juifs. En fait, les considérations qui sont présentées s'appliquent à tous les hommes, qu'ils soient juifs ou gentils. Paul commence même par les mots: «O homme, qui que tu sois...» Aux versets 9 et 10 il applique le même principe aux gentils comme

2 ¹Ô homme, qui que tu sois, toi qui juges, tu es donc inexcusable; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu fais les mêmes choses. ²Nous savons, en effet, que le jugement de Dieu contre ceux qui commettent de telles choses est selon la vérité. ³Et penses-tu, ô homme, qui juges ceux qui commettent de telles choses, et qui les fais, que tu échapperas au jugement de Dieu? ⁴Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, ne reconnaissant pas que la bonté de Dieu te pousse à la repentance? ⁵Mais, par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la

aux Juifs, et il ne s'adresse directement aux Juifs qu'à partir du verset 17. Il parle surtout à ceux qui jugent les autres (ceux dont Paul venait d'énumérer les péchés au chapitre 1), mais qui commettent les mêmes fautes que ceux qu'ils condamnent. Certes, de nombreux Juifs seraient de ce nombre de «juges», mais il y avait aussi des païens, tel que Sénèque, tuteur de Néron et contemporain de Paul, qui condamnait sévèrement les crimes de sa génération. Rien n'exclut de tels moralistes païens de cette discussion qui, sans contredit, révèle la folie de l'hypocrite juif.

2.1-16 Il ne suffit pas de condamner les autres pécheurs

(v. 1) À ceux qui auraient donné leur assentiment à la condamnation du monde idolâtre et immoral qui s'expose au premier chapitre, Paul rappelle qu'il ne suffit pas de condamner le mal si l'on y participe soi-même. En fait, les hommes se condamnent eux-mêmes quand ils pratiquent ce qu'ils condamnent chez les autres.

(v. 2) Le jugement de Dieu sera selon la vérité, et non selon l'apparence. L'homme se présente souvent comme au-dessus de tel ou tel péché par le fait de le condamner publiquement, tandis qu'en réalité il commet le même acte en secret. Dieu tiendra compte de la vraie moralité d'un homme, et non de sa moralité prétendue.

(v. 3) L'hypocrite ne doit pas s'imaginer qu'il peut cacher sa faute devant Dieu comme il fait devant les hommes. Il ne peut non plus se faire excuser par Dieu à cause de son rang élevé ou son appartenance à un groupe privilégié. Les Juifs en particulier avaient une tendance à se croire à l'abri de la colère de Dieu par le simple fait d'être juifs (Matthieu 3.7-9).

(v. 4) Dieu pourrait punir le pécheur sur le champ et se venger tout de suite quand la sainte loi est violée. Mais dans sa bonté et sa patience il attend, espérant que le pécheur se repentira (2 Pierre 3.9). Paul décrit cette disposition comme «les richesses de sa bonté, patience et longanimité», des richesses étant des provisions abondantes, en excès des besoins du moment. Quand on persiste dans le mal au lieu de vouloir saisir la miséricorde qu'offre un Dieu d'amour, c'est qu'on méprise sa bonté, on l'abuse et on ne se permet pas d'en bénéficier. Cette patience de Dieu ne signifie pas, comme le pensaient certains (Luc 13.1-5), que Dieu approuvait leur manière de vivre. Il leur donnait plutôt l'occasion de changer de vie.

– Cette bonté montrait la méchanceté de leurs actes vu le fait qu'ils étaient commis contre un Dieu si compatissant.

– Elle aurait pu adoucir les cœurs, tandis que le châtement endurecit souvent davantage dans le mal.

– Elle devrait produire l'effet décrit en 1 Jean 4.19: «Pour nous, nous l'aimons, parce qu'il nous a aimés le premier.»

(v. 5) Au lieu de se laisser détourner du péché par la bonté de Dieu, des hommes sont caractérisés par l'endurcissement et un cœur impénitent. L'endurcissement se réfère à ce qui est dur et insensible, comme de l'acier ou du granite, mais dans ce cas Paul parle d'un esprit dur, que l'on ne peut pas toucher, un cœur qui ne ressent pas de remords, malgré les appels

manifestation du juste jugement de Dieu, ⁶qui rendra à chacun selon ses œuvres; ⁷réservant la vie éternelle à ceux qui, par la persévérance à bien faire, cherchent l'honneur, la gloire et l'immortalité; ⁸mais l'irritation et la colère à ceux qui, par esprit de dispute, sont rebelles à la vérité et obéissent à l'injustice. ⁹Tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, sur le Juif premièrement, puis sur le Grec! ¹⁰Gloire, honneur et paix pour quiconque fait le bien, pour le Juif premièrement, puis pour le Grec! ¹¹Car devant Dieu il n'y a point d'acceptation de personnes.

de tendresse ou de colère. Un cœur impénitent ne change pas dans sa résolution de faire le mal. Par ces attitudes, le pécheur s'amasse un «trésor de colère». Il ajoute jour par jour aux péchés déjà commis, et en même temps fait augmenter la colère de Dieu, qui est irrité par ses actes. Comme un trésor, cette colère est réservée dans un lieu sûr où l'on ne la voit pas, mais elle sera manifestée au jour final. En ce jour, le jugement de Dieu, qu'il est en droit d'administrer, sera manifesté.

(v. 6) Le jugement de Dieu sera selon les œuvres de chacun. Ce ne sera pas selon ce que tu as tout simplement condamné chez les autres que tu seras jugé, mais selon ce que tu as fait toi-même. Ce n'est pas par la foi de tes parents ou de ta femme (dans le cas des Juifs, la foi d'Abraham) que tu seras justifié.

(vs. 7-10) Pour élaborer ce qu'il vient d'écrire, Paul détaille les récompenses que Dieu prévoit pour différentes sortes d'œuvres.

Il y a deux camps: ceux qui font le bien et ceux qui font le mal. Pour être dans le premier groupe, il faut «par la persévérance à bien faire, chercher l'honneur, la gloire et l'immortalité.» Le mot «persévérance» indique que cette recherche de l'honneur qui vient de Dieu est un trait de caractère, et non pas un acte que l'on accomplit une fois pour toutes ou de temps en temps. Dans le deuxième groupe on trouve ceux qui ont «un esprit de dispute», qui ne se soumettent pas à Dieu, qui contestent avec lui au lieu de faire sa volonté. C'est le trait par excellence du pécheur. Ayant cette attitude, il est rebelle à la vérité et obéit à l'injustice.

Pour les justes, ceux qui font le bien, Dieu réserve la vie éternelle, la gloire, l'honneur et la paix. Pour les injustes ce sera irritation (indignation), colère, tribulation, angoisse (la détresse profonde de celui qui est opprimé de tous côtés, qui ne sait pas où tourner pour le soulagement.)

Ce qui est en vue ici n'est pas les malheurs terrestres ou temporels. Il s'agit des sorts qui attendent les hommes après la mort. En effet, (1) la Bible ne dit nulle part que toutes les bénédictions de la vie éternelle seraient accordées dans ce monde. (2) L'observation de la vie nous montre clairement qu'il n'y a pas de rétribution juste et complète pendant cette existence sur terre: nous savons parfaitement bien que les injustes jouissent souvent de tous les avantages que ce monde peut offrir (Psaume 73.3-5), tandis que les justes sont souvent persécutés jusqu'à la mort. (3) Paul dit que Dieu rendra à chacun, et non pas «il rend à chacun». (4) La tribulation et l'angoisse seront sur «toute âme d'homme». Parfois le mot âme signifie tout simplement «personne», mais il suggère ici que l'affliction en vue sera non pas du corps, mais un châtement spirituel. Le jugement dont on parle dans ces chapitres conduit à l'enfer dont Jésus a parlé si souvent.

Le principe du jugement selon les œuvres des hommes s'applique, selon les versets 9 et 10, au Juif premièrement et aussi au Grec. Le Juif a la priorité parce qu'il avait reçu plus de lumière, avait de plus grandes occasions de connaître la volonté de Dieu, et donc une responsabilité plus lourde. Mais le principe s'applique tout de même à tous les hommes.

(v. 11) Tel est le cas parce qu'il n'y a pas de favoritisme chez Dieu. L'affirmation que

¹²Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché avec la loi seront jugés par la loi. ¹³Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés. ¹⁴Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont une loi pour eux-mêmes, bien qu'ils n'aient point la loi; ¹⁵ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour.

devant Dieu il n'y a pas d'acception de personnes est faite dans le contexte d'une discussion du jugement. Paul ne veut pas dire que tous les hommes sont égaux en richesse, santé, talents, ou privilège. Dieu ne bénit pas tous exactement de la même manière, mais en ce qui concerne le jugement, ces considérations n'entrent pas en jeu. Il nous juge selon nos œuvres, et non selon nos personnes. (Voir aussi Actes 10.34,35). (Cette vérité – que Dieu ne fait pas acception de personnes – dément la fausse interprétation que certains font de la prédestination dont Paul parle plus tard dans l'épître.)

2.12-16 Il ne suffit pas de posséder la loi écrite

Ayant montré qu'il ne suffit pas de condamner les autres pécheurs pour être juste soi-même, Paul passe à la loi écrite de Dieu – il ne suffit pas de la posséder si l'on ne la met pas en pratique.

Dans ces versets Paul enlève la distinction des Juifs qui se glorifiaient de la loi de Moïse qu'ils avaient reçue; en même temps il enlève l'excuse des païens qui ne l'avaient pas reçue.

(v. 12) Bien que l'article devant le mot «loi» soit absent dans le grec, il faut comprendre que Paul se réfère à une loi particulière, la loi de Moïse. En effet, il parle de ceux qui ont péché sans (la) loi, mais selon Romains 4.15, «là où il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de transgression». Les païens avaient bien une loi, mais pas celle dont les Juifs se glorifiaient. Dans les deux cas, ceux qui péchaient périraient, ou seraient jugés par la loi.

(v. 13) Le verset 13 s'adresse particulièrement à l'idée du Juif qu'il était juste par le fait d'avoir reçu la révélation directe de Dieu dans la loi. Comme plusieurs passages bibliques l'attestent (Matthieu 7.21; Jacques 1.22; 1 Jean 3.7), il faut mettre en pratique la loi, y obéir, afin d'être béni.

(vs. 14,15) Ces versets minimisent l'importance de la simple possession d'une loi que l'on n'observe pas et soulignent en même temps le fait que les païens étaient responsables de leur conduite devant Dieu.

En ce qui concerne la capacité de faire la volonté de Dieu, la distinction entre Juif et païen n'était pas aussi grande que les Juifs l'imaginaient. Les païens, comme Paul a déjà indiqué au 1.32, avaient un sens moral qui leur permettait de discerner entre le bien et le mal. (Cette réalité était même un élément de la pensée des philosophes stoïciens de l'époque de Paul. Ils disaient que l'homme naturel est conscient d'une loi divine et universelle.) Dans un sens, ils n'avaient pas, comme les Juifs, une loi écrite, mais dans un autre sens, les principes fondamentaux de la loi étaient bien écrits dans leur cœur. Les païens, qui votent des lois pour punir les vols, les meurtres et les adultères, qui approuvent l'honnêteté et la générosité, et qui méprisent la paresse, la déloyauté et l'ingratitude, ont des notions du bien et du mal. Ces idées ne leur viennent pas de la Bible – ils ne la connaissent pas. Elles ne leur viennent pas de l'observation de la nature – les animaux n'organisent pas de tribunaux pour punir le malfaiteur parmi eux. C'est Dieu qui a écrit cette loi sur leur cœur, qui les a créés avec une nature morale. (Ce phénomène est une preuve de l'existence de Dieu. D'où viendraient des

¹⁶C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes.

¹⁷Toi qui te donnes le nom de Juif, qui te reposes sur la loi, qui te glorifies de Dieu, ¹⁸qui connais sa volonté, qui apprécies la différence des choses, étant instruit par la loi; ¹⁹toi qui te flattes d'être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, ²⁰le docteur des insensés, le maître des ignorants, parce que tu as dans la loi la règle de la connaissance et de la vérité; ²¹toi

lois morales reconnues à travers le monde dans un univers purement matériel?) L'existence de cette loi dans le cœur est démontrée, dit Paul, par l'activité de la conscience humaine.

Il serait utile de remarquer que la conscience n'est pas un guide sûr. Elle peut être rendu insensible (1 Timothée 4.2) si elle est trop souvent violée; elle peut être trop sensible sur des principes qui ne font pas partie de la volonté de Dieu (Romains 14.14,15); elle peut ne pas réagir quand l'homme commet des péchés parce qu'elle n'est pas bien formée par la vérité (Actes 23.1; 26.9). Bien que l'on ne doive jamais violer sa conscience (Romains 14.23), il est possible de ne pas se sentir coupable et pourtant de l'être. La conscience n'est pas la loi écrite dans le cœur de tous les hommes, mais elle y rend témoignage. Son activité prouve que l'homme reconnaît un code moral auquel il est sujet, un code qui vient d'une source en dehors de lui-même et plus élevée que lui-même.

(v. 16) Ce verset nous ramène à ce qui fut déclaré au verset 12: les Juifs et les païens seront jugés, les uns et les autres selon la loi qu'ils avaient. Cette discussion n'a pas pour but de suggérer que le païen pourrait être sauvé, mais de dire qu'il avait connaissance d'une loi divine. La connaissance d'une loi ne peut pas sauver, mais elle rend l'homme responsable devant Dieu. Puisque le païen est responsable devant Dieu, sa condamnation est juste. Tous sont donc concernés par le jugement dont on parle, et ce sera évident quand ce jour arrivera.

Selon l'Évangile, Dieu jugera. L'idée dans ce verset n'est pas que les hommes seront jugés selon leur obéissance à l'Évangile (bien que cela soit vrai pour ceux qui ont vécu depuis l'établissement de l'Église). Paul veut dire que ce jugement de Dieu est un élément important de son enseignement. (L'expression «mon évangile» ne met pas son message en opposition au message des autres apôtres, pas plus que l'expression «mon Dieu» suggère qu'il sert une divinité différente.)

Le jugement de Dieu sera par Jésus-Christ. Cela est affirmé à maintes reprises dans le Nouveau Testament (Actes 17.31; 10.42; Matthieu 25.31,32; etc.).

Le jugement de Dieu se portera sur les actions secrètes des hommes. Les hommes ne peuvent pas connaître les cœurs, les pensées intérieures ou les actions qui ont été cachées à leurs yeux. Leurs jugements sont donc imparfaits. Dieu voit tout (Hébreux 4.13). Et tout sera jugé.

2.17-24 Il ne suffit pas d'être juif et de connaître plus que les autres

Bien que tout le chapitre 2 s'applique aux Juifs, c'est à partir du verset 17 que l'apôtre Paul s'adresse directement à eux pour détruire leur sens de supériorité spirituelle et de sécurité devant Dieu. Dans les versets 17-20 il cite les avantages dont les Juifs étaient si fiers: le nom «Juif», la loi, le vrai Dieu, la connaissance de la volonté de Dieu et la capacité de discerner spirituellement à cause de l'instruction de la loi, ainsi que la possibilité d'enseigner les païens qui se trouvaient dans les ténèbres spirituels. Tous ces avantages sont réels; Paul ne les nie pas. On note, pourtant, qu'il fait ressortir l'orgueil spirituel dont les Juifs étaient remplis: «Tu te donnes le nom de...», «tu te flattes d'être... le conducteur, la lumière, le

donc, qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même! Toi qui prêches de ne pas dérober, tu dérobes! ²²Toi qui dis de ne pas commettre d'adultère, tu commets l'adultère! Toi qui as en abomination les idoles, tu commets des sacrilèges! ²³Toi qui te fais une gloire de la loi, tu déshonores Dieu par la transgression de la loi! ²⁴Car le nom de Dieu est à cause de vous blasphémé parmi les païens, comme cela est écrit.

²⁵La circoncision est utile, si tu mets en pratique la loi; mais si tu transgresses la loi, ta circoncision devient incirconcision. ²⁶Si donc l'incirconcis observe les ordonnances de la loi, son incirconcision

docteur, le maître, etc.» On ressent aussi un certain mépris des non-juifs, que l'on considère comme «aveugles, dans les ténèbres, insensés, ignorants.» Il est vrai que les Juifs avaient de nombreux avantages à cause de leur connaissance de Dieu et de sa volonté. (Pourtant, la réponse appropriée serait, non pas l'orgueil, mais la gratitude.) Mais la charge ici n'est pas qu'il manquait aux Juifs la connaissance, mais plutôt l'obéissance. (Ce qui rendait leur orgueil encore plus vain.)

Aux versets 21-24 Paul les accuse de la désobéissance aux mêmes lois qu'ils enseignaient aux autres. Jésus avait condamné les pharisiens en ces termes: «Ils disent, et ne font pas» (Matthieu 23.3). Les Juifs en générale étaient coupables de la même faute. Il y avait parmi eux des voleurs, des adultères, et ceux qui commettaient des «sacrilèges.» Ce terme s'appliquait premièrement à ceux qui violaient des temples ou en volaient des objets sacrés, mais pouvait avoir un sens plus large. Ainsi, il pouvait désigner les vendeurs dans le temple à Jérusalem (Matthieu 21.12-13) ou les Juifs qui ne donnaient pas au Seigneur comme il fallait (Malachie 1.12-14; 3.8-10). Bien que les Juifs à l'époque de Paul n'adoraient pas d'images, ils ne donnaient pas à Dieu l'honneur qui lui est dû; ou bien, par leur comportement ils mettaient autre chose à la place de Dieu. Pour résumer, l'apôtre dit: «Toi qui te fais une gloire de la loi, tu déshonores Dieu par la transgression de la loi.»

Le résultat de la conduite hypocrite des Juifs était que les païens blasphémaient le nom de Dieu. La même chose s'était produite au temps de leurs ancêtres, et Paul rappelle les accusations des prophètes à cet égard (Ésaïe 52.5; Ézéchiël 36.18-24). Au lieu de les sauver, les avantages des Juifs désobéissants servaient à augmenter la gravité de leurs crimes.

2.25-29 Il ne suffit pas d'être circoncis

Enfin, Paul passe à la dernière défense du Juif: la circoncision. Certains se persuadaient que la circoncision suffisait pour qu'ils soient considérés comme justes devant Dieu. Au contraire, Dieu ne reconnaît pas la circoncision de celui qui ne met pas en pratique la loi.

La circoncision était le signe de l'alliance que Dieu avait faite avec Abraham et ses descendants (Genèse 17.9-14). Elle signifiait que le peuple juif appartenait à Dieu, lui était lié par une alliance qu'il devait respecter. Parmi tous les peuples, Dieu avait mis les Israélites à part, et la circoncision était un signe extérieur qui les distinguait des autres. Mais elle représentait aussi une obligation à respecter toutes les conditions de l'alliance, c'est-à-dire, la conformité parfaite à la loi (Galates 5.2,3).

«Il s'agit là d'une simple hypothèse, car personne ne peut accomplir la loi. 'Mais suppose qu'un incirconcis arrive à observer parfaitement la loi. Il serait déclaré juste devant Dieu et il te condamnerait toi, qui, ayant la lettre de la loi, ne la respectes pas.'» - Doyle Kee.

(On est tenté de faire une correspondance entre la circoncision et le baptême - et la conversion est comparée à une sorte de circoncision spirituelle en Colossiens 2.11,12 - mais la correspondance est seulement partielle. La circoncision sans l'obéissance à la loi

ne sera-t-elle pas tenue pour circoncision? ²⁷L'incirconcis de nature, qui accomplit la loi, ne te condamnera-t-il pas, toi qui la transgresses, tout en ayant la lettre de la loi et la circoncision? ²⁸Le Juif, ce n'est pas celui qui en a les dehors; et la circoncision, ce n'est pas celle qui est visible dans la chair. ²⁹Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement; et la circoncision, c'est celle du cœur, selon l'esprit et non selon la lettre. La louange de ce Juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu.

³ ¹Quel est donc l'avantage des Juifs, ou quelle est l'utilité de la circoncision?

²Il est grand de toute manière, et tout d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés.

était sans valeur; de même, le baptême sans la foi est sans valeur. Mais quand Paul dit que l'incirconcis de nature - le païen - qui accomplit la loi sera tenu pour circoncis, il ne s'en suit pas que le non-baptisé qui vit pieusement sera tenu pour baptisé. En effet, Dieu n'a jamais commandé aux non-juifs d'être circoncis. En n'étant pas circoncis, le non-juif ne commettait pas de péché. Mais le baptême est commandé pour tous, et refuser de se faire baptiser est une désobéissance à la loi du Christ.)

Dans les deux derniers versets, Paul définit qui est le vrai Juif aux yeux de Dieu, qui bénéficiera des promesses faites à Abraham et à ses descendants. Il s'agit des «circoncis», oui, mais non de cette circoncision qui est visible dans la chair. Le vrai «Juif», celui qui a la faveur de Dieu, est le circoncis de cœur, qu'il soit physiquement de la race juive ou pas. En fait, les seuls circoncis dans ce sens spirituel sont les chrétiens, selon Philippiens 3.3: «Car les circoncis, c'est nous, qui rendons à Dieu notre culte par l'Esprit de Dieu, qui nous glorifions en Jésus-Christ, et qui ne mettons point notre confiance en la chair.» En Colossiens 2.11, Paul dit que la circoncision de Christ consiste dans le dépouillement du corps de la chair - c'est un changement dans notre relation avec le péché. En Apocalypse 2.9, Jésus parlera de «ceux qui se disent Juifs et ne le sont pas, mais qui sont une synagogue de Satan.» Non, le Juif selon la chair ne peut pas compter sur cette circoncision physique pour le justifier devant Dieu. Elle n'a pas de valeur pour celui qui ne pratique pas la loi.

Chapitre 3

3.1-8 Quelques objections de la part des Juifs

Dans la première partie de ce chapitre, Paul répond à quelques arguments avancés par des Juifs pour contester l'accusation que Paul vient de faire. Il s'entretient avec un interlocuteur imaginaire qui n'accepte pas que le Juif soit condamné comme objet de la colère de Dieu, au même titre que le Gentil. (Cette tactique s'appelle «le diatribe», où l'on met des questions ou des objections dans la bouche d'un opposant imaginaire afin d'y répondre ou de les démolir.)

(vs. 1,2) Premièrement, la position de Paul semble enlever tout avantage aux Juifs comme peuple élu de Dieu, et donc toute signification à la circoncision. Si le fait d'avoir la loi, les prophètes et les cérémonies ne fait qu'ajouter à la condamnation des fils charnels d'Abraham, qu'accroître leur responsabilité, alors, quel avantage y a-t-il à être juif? Mieux vaut être païen.

Paul affirme qu'il y avait beaucoup d'avantages, mais il n'en cite qu'un seul, celui qui est peut-être la source de tous les autres: les oracles de Dieu leur avaient été confiés. (Un oracle était la réponse que, dans la croyance des païens, les dieux faisaient aux questions qui leur étaient adressées. Quant aux oracles dans le sens biblique, il s'agit de la volonté de Dieu annoncée par les prophètes.) La réception de ces oracles était un honneur et aussi une

³Eh quoi! si quelques-uns n'ont pas cru, leur incrédulité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? ⁴Loin de là! Que Dieu, au contraire, soit reconnu pour vrai, et tout homme pour menteur, selon qu'il est écrit:

Afin que tu sois trouvé juste dans tes paroles,
Et que tu triomphes lorsqu'on te juge.

⁵Mais si notre injustice établit la justice de Dieu, que dirons-nous? Dieu est-il injuste quand il déchaîne sa colère? —Je parle à la manière des hommes.— ⁶Loin de là! Autrement, comment Dieu jugerait-il le monde?

⁷Et si, par mon mensonge, la vérité de Dieu éclate davantage pour sa gloire, pourquoi suis-je moi-même encore jugé comme pécheur? ⁸Et pourquoi ne ferions-nous pas le mal afin qu'il en arrive du

occasion pour les Juifs de savoir bien diriger leur vie. En fait, une connaissance de la volonté de Dieu est le plus grand des avantages que quiconque pourrait posséder.

Il est peut-être possible de comparer l'avantage du Juif à celui d'une personne née dans un foyer chrétien. Elle ne sera pas sauvée par le fait d'avoir des parents pieux et de recevoir une éducation spirituelle basée sur la Parole de Dieu, mais elle jouit quand même d'une grande bénédiction. Elle sera plus apte à éviter certaines fautes morales qui entraînent de nombreux malheurs; elle aura l'occasion de connaître les joies pures et saintes d'une vie menée en harmonie avec la volonté de Dieu; elle aura de bons modèles à suivre en ce qui concerne l'amour et l'intégrité; et elle devrait être mieux disposée à accepter l'Évangile. Malheureusement, comme beaucoup des Juifs, bon nombre de ceux qui grandissent dans les familles chrétiennes n'obéissent pas à la Parole, et leurs avantages y sont pour rien.

(vs. 3-4) Deuxièmement, la position de Paul semble dire que Dieu est injuste et ne tient pas ses promesses envers les Juifs, si effectivement il condamne le Juif aussi bien que le païen. Même si quelques Juifs n'ont pas été fidèles, est-ce pour cela que Dieu n'accomplirait pas sa parole envers Abraham et retirerait sa faveur de ses descendants?

Paul n'accepte pas que l'on attribue de l'injustice à Dieu. Même si tout homme était menteur, Dieu ne le serait jamais. En fait, c'est la justice de Dieu qui ne lui permet pas d'accorder à des hommes méchants l'accomplissement des promesses qui étaient toujours conditionnées sur la fidélité de l'homme. La promesse faite à Abraham était bien conditionnelle (Genèse 18.19).

Dieu se trouve souvent au banc des accusés. Les hommes l'accusent tous les jours: de nous avoir créés capables de pécher, de nous exposer à la tentation, de nous assujettir à la mort pour le péché d'un autre, de nous avoir assigné une vie difficile, de nous exiger d'être justes au milieu de grandes épreuves, de ne pas nous montrer l'avenir en plus grand détail, etc. Quelles que soient les circonstances de la vie, quel que soit notre manque de compréhension, nous ne devons jamais, dirait Paul, nous persuader que Dieu est injuste. (voir aussi Genèse 18.25)

(vs. 5-8) La troisième objection c'est que l'infidélité dont Paul accuse les Juifs ne devrait pas pousser Dieu à les condamner; en effet, c'est un bien pour Dieu puisque cette injustice de la part du peuple met en relief la justice de Dieu. La gloire et la sainteté de Dieu sont plus manifestes quand elles sont mises en contraste avec le péché de l'homme. Puisque Dieu bénéficie de mon péché, pourquoi devrait-il me punir? (Cet argument est si ridicule, que Paul s'excuse presque de l'avoir présenté, en expliquant qu'il y a des hommes qui parlent ainsi, peut-être des Juifs qu'il avait rencontrés au cours de ses voyages - «Je parle à la manière des hommes.»)

Paul dément cette idée de trois manières. 1) Ce raisonnement rendrait Dieu incapable

bien, comme quelques-uns, qui nous calomnient, prétendent que nous le disons? La condamnation de ces gens est juste.

⁹Quoi donc! sommes-nous plus excellents? Nullement. Car nous avons déjà prouvé que tous, Juifs et Grecs, sont sous l'empire du péché, ¹⁰selon qu'il est écrit:

Il n'y a point de juste,

Pas même un seul;

¹¹Nul n'est intelligent,

Nul ne cherche Dieu;

¹² Tous sont égarés, tous sont pervers;

Il n'en est aucun qui fasse le bien,

de condamner qui que ce soit; et pourtant, son rôle en tant que juge du monde entier l'exige. Un juge juste doit condamner le mal. 2) Ceux qui avanceraient un tel argument pour combattre la doctrine de Paul seraient battus par leur propre raisonnement. «Moi, Paul, je suis tenu par vous comme infidèle à la religion de mes pères. Je suis en conséquence condamné comme pécheur. Mais si la vérité de Dieu est rendu plus manifeste à son honneur par mon mensonge, pourquoi me condamnez-vous? Si, selon votre raisonnement, vous ne devriez pas être condamnés, alors moi non plus.» 3) Ce raisonnement revient à dire que la fin - la gloire de Dieu - est bonne; les moyens - le péché de homme - ne doivent donc pas être vus comme mauvais. Que la fin justifie les moyens est manifestement faux. Certains accusaient Paul de raisonner ainsi, mais il le nie et se met du côté de ceux qui condamnent ce raisonnement. Et il montre que l'argument cité au verset 5 et qu'il combat est basé sur cette même idée: la fin justifie les moyens.

3.9-20 La condamnation soutenue par les Écritures

Ayant démontré le péché de tous les hommes, y compris les Juifs, Paul fait appel aux Écritures afin de confirmer sa conclusion, surtout pour le Juif qui serait disposé à contester.

(v. 9) «Nous,» c'est-à-dire les Juifs, dont Paul fait partie, ne sont pas meilleurs que les non-Juifs. Oui, ils ont joui de certains avantages, admis aux versets 1 et 2, mais comme les Grecs, ils sont sous le péché. Non seulement ils ont commis quelques péchés, mais ils sont «sous» le péché, sous sa domination, vivant sous la condamnation qu'il apporte, sous ses effets spirituels, incapables d'y échapper. Cette affirmation s'applique à tous, Juifs et Grecs. (voir aussi Galates 3.22; Romains 11.32.)

(vs. 10-18) Pour appuyer ceci, Paul cite une série de passages de l'Ancien Testament. Ils montrent d'abord l'état pécheur des hommes et puis leurs actions pécheresses. Les passages, cités l'un après l'autre sans commentaire (une méthode utilisée par les rabbins de l'époque de Paul) sont tirés des Psaumes 14, 5, 10, d'Ésaïe 59, et de Psaume 36. Dans leur contexte originel, ces phrases catégoriques - Il n'y a pas de juste, pas même un seul; nul n'est intelligent (nul ne comprend les choses spirituelles), etc. - sont des exemples d'hyperbole, c'est-à-dire, une exagération utilisée pour un effet littéraire. Cela se voit par le fait que chacun de ces passages contient aussi des références aux justes, à ceux qui se confient en Dieu, à ceux qui aiment le nom de Dieu, à ceux qui sont persécutés par les malfaiteurs, etc. Il ne faut pas comprendre certaines de ces déclarations d'une manière absolue dans leur contexte originel - il y avait quelques hommes pieux aux jours de David ou des prophètes, mais les écrivains bibliques faisaient souvent des généralisations (Jérémie 5.1; Ézéchiel 22.30, mais Ézéchiel 9.4 et 21.3-9).

Mais Paul ne fait pas référence au contexte originel, et on a l'impression qu'il ne veut

Pas même un seul;

¹³Leur gosier est un sépulcre ouvert;

Ils se servent de leurs langues pour tromper; Ils ont sous leurs lèvres un venin d'aspic;

¹⁴Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume;

¹⁵Ils ont les pieds légers pour répandre le sang;

¹⁶La destruction et le malheur sont sur leur route;

¹⁷Ils ne connaissent pas le chemin de la paix;

¹⁸La crainte de Dieu n'est pas devant leurs yeux.

¹⁹Or, nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu. ²⁰Car nul ne sera

pas laisser de la place pour des exceptions. Il avait introduit cet ensemble de citations en disant «tous sont sous l'empire du péché», et il le conclut en disant que tout le monde doit être «reconnu coupable devant Dieu». Absolument tous ceux qui sont responsables de leurs actions (du point de vue d'âge et de capacité mentale) sont pécheurs. Dans un autre sens, Paul fait usage aussi d'hyperbole, ou d'exagération littéraire. Quand il dit que «nul ne cherche Dieu» ou qu'«il n'y en a aucun qui fait le bien,» ce n'est pas dans un sens absolu. Paul ne soutient pas ici une doctrine calviniste de «dépravation totale,» selon laquelle l'homme n'est capable d'aucune bonne action, d'aucune pensée pure, d'aucune confiance en Dieu, d'aucun désir même de s'approcher de Dieu, sans l'intervention directe de l'Esprit de Dieu. La Bible, y compris les écrits de Paul, fait trop de remarques ailleurs qui contredisent cette conception (Luc 1.5,6; Actes 10.1,2; Romains 10.13; Hébreux 11.6, etc.). C'est dans le sens où personne n'est juste au point de n'avoir aucun péché ou de faire uniquement le bien, que Paul peut dire qu'il n'y a point de juste ou personne qui cherche Dieu (c'est-à-dire, sans relâche).

Dans cette série de passages, le gosier, la langue, les lèvres, la bouche, et les pieds sont décrits comme des instruments du péché. L'homme est contaminé complètement par son iniquité. Le gosier est comparé à un sépulcre ouvert, d'où sortent les odeurs de la corruption qui se trouve à l'intérieur. Il est accusé de mensonge, de calomnie, de malédiction, et de violence. Il fait le mal aux autres et ne craint pas Dieu. (La crainte de Dieu devrait nous retenir quand nous sommes tentés de faire le mal, mais le fait que nous péchons prouve que nous ne gardons pas toujours cette crainte dans notre esprit.)

(v. 19) Pour éviter d'avouer qu'ils sont condamnés, les Juifs auraient peut-être répondu que les passages que Paul vient de citer ne concernent que les païens, et pas eux-mêmes. Cet argument ne tient pas debout quand on considère leur contexte: «Il n'en est aucun qui fasse le bien. L'Éternel, du haut des cieux, regarde les fils de l'homme, pour voir s'il y a quelqu'un qui soit intelligent» (Psaume 14.1,2). Dieu considère tous «les fils de l'homme,» expression qui décrit certainement les Juifs comme les païens. Pour Paul l'argument ne tient pas debout non plus vu le fait que «la Loi» (et il emploie le terme pour désigner toutes les Écritures de l'Ancien Testament, soit l'ancienne alliance dans son ensemble) s'adresse principalement aux Juifs, à qui elle fut donnée. Si leurs propres Écritures sont remplies de condamnations de la part de Dieu à l'égard de son peuple, les Juifs ne peuvent pas prétendre jouir de la faveur divine pour la simple raison qu'ils sont juifs. La conclusion est que toute bouche est fermée – incapable de contester davantage, tous étant reconnus coupables.

(v. 20) Non seulement tous les Juifs, comme tous les païens, ont péché, mais le Juif est sous la condamnation autant que le païen puisque la loi est exclue comme moyen de justification. «Nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi.» La Loi n'a pas la fonction de rendre juste celui qui a déjà commis des fautes. Elle ne justifie personne. Et elle déclare

justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché.

juste celui seul qui ne commet aucune infraction de ses prescriptions (Galates 3.10; Jacques 2.10,11). Malgré l'idée des Juifs, la loi ne servait pas à justifier l'homme (Galates 2.16; 3.11); au contraire, elle servait à apporter la connaissance du péché. Cette idée sera développée davantage au chapitre 7.

Nous avons maintenant vu pourquoi tous les hommes ont si grand besoin de l'Évangile, qui est le thème de cette épître: tous sont pécheurs et la colère de Dieu se révèle contre tout péché. Cette colère sera manifestée lors du jugement de Dieu quand le châtement éternel sera administré. Reconnaître le bien-fondé des lois de Dieu, appartenir au peuple juif, être circoncis, avoir de la connaissance - ces choses ne sauveront pas. Les œuvres de la Loi ne sauveront non plus - toutes les œuvres au monde ne peuvent enlever un seul péché. Il serait futile de chercher à mériter le pardon par le moyen de la Loi - elle est là pour condamner et non pas pour excuser. L'homme n'a pas de recours, sauf celui qui sera présenté dans la suite de cette épître.

Résumé de 3.21-8.39: LA JUSTIFICATION EN JESUS-CHRIST

- 3.21-31** la justice de Dieu manifestée
 - 4.1-25** la justification par la foi démontrée dans la vie d'Abraham
 - 4.1-8** il ne fut pas justifié par ses œuvres parfaites
 - 4.9-12** la circoncision n'est pas une condition de la justification
 - 4.13-17** la justification n'est pas par la loi
 - 4.18-25** la foi d'Abraham décrite; une application à nous
 - 5.1-11** quelques effets de la justification
 - 5.12-21** la justification en Christ est plus que suffisante pour annuler les effets du péché d'Adam
 - 6.1-8.16** la justification par la grâce n'encourage pas le péché
 - 6.1-14** demeurer dans le péché serait nier le sens du baptême, dans lequel nous sommes morts au péché
 - 6.15-8.4** demeurer dans le péché serait rester inutilement dans l'esclavage
 - 6.15-23** nous avons changé de maîtres
 - 7.1-8.4** la loi, qui renforçait le pouvoir du péché (l'ancien maître) sur nous, a été enlevée
 - 7.1-6** nous sommes affranchis de cette loi
 - 7.7-13** la loi aggravait notre situation dans le péché
 - 7.14-25** il nous était impossible de satisfaire à la loi
 - 8.1-4** c'est Christ qui nous en affranchit
 - 8.5-16** la justification est uniquement pour ceux qui marchent selon l'Esprit
 - 8.17-39** les bénédictions de ceux qui sont justifiés
 - 8.17-23** la promesse de l'héritage
 - 8.24-30** le soutien pendant le temps de souffrance
 - 8.31-39** la faveur de Dieu lui-même
- 3.21-31** La justification par la grâce et la foi

²¹Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, ²²justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction. ²³Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu; ²⁴et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. ²⁵C'est lui que Dieu a destiné, par son sang, à être, pour ceux qui croiraient, victime propitiatoire, afin de montrer sa justice, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant,

(v. 21) Ayant démontré le péché de tous les hommes, ayant enlevé tout espoir d'être agréable devant Dieu par les œuvres de la loi, Paul vient enfin à l'Évangile, dans lequel «est révélée la justice de Dieu» (1.16,17). Cette justice que Dieu attribue au chrétien est manifestée «maintenant.» Il ne s'agit pas là d'une simple transition logique, mais temporelle aussi. Avant Jésus-Christ, cette justice n'était pas connue des hommes, mais elle est maintenant rendu manifeste, elle est accordée. Elle est «sans la loi»; elle ne dépend pas de la loi à laquelle les Juifs se confiaient; elle ne dépend pas d'une loi pareille à celle-ci. La loi et les prophètes, cependant, rendent témoignage à cette justice. La loi le fait principalement par le symbolisme de ses cérémonies, et les prophètes le font surtout par des références plus directes à l'œuvre du Messie.

(vs. 22-24) Comme tous sont coupables de péché, pareillement tous ont la possibilité d'accéder à cette justice de Dieu, à condition d'avoir la foi en Jésus-Christ. Il n'y a pas de distinction du point de vue de race.

Paul rappelle sa conclusion de 1.18-3.21 en ces termes: «Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu.» Plusieurs explications sont offertes pour la dernière partie de cette phrase. 1) Tous sont très loin de la présence glorieuse de Dieu, séparés de lui, privés de la relation intime avec lui qui existait avant le péché. 2) Tous ont perdu la gloire de la ressemblance à Dieu qui nous a créés à son image. 3) Tous sont loin d'atteindre la gloire que Dieu donne.

Leurs propres efforts ne suffisent pas, mais les hommes peuvent être «gratuitement justifiés par sa grâce». La justification n'est possible que par la bonté de Dieu, uniquement comme un don gratuit de sa part que personne ne mérite.

Sa grâce, ou faveur non méritée, se concrétise dans l'œuvre rédemptrice de Jésus. Le mot «rédemption» se rapporte à l'idée de racheter quelque chose, ou quelqu'un, comme un esclave. L'accent n'est pas toujours sur le prix payé, encore moins sur l'individu à qui on paie le prix. (Paul ne dit jamais que Dieu se paie le prix de rachat à lui-même ou qu'il le paie à Satan. Ces idées ne font pas partie de l'enseignement de la Bible.) L'accent est sur l'effet de l'action, c'est-à-dire, la délivrance, la libération. Les hommes étaient devenus esclaves du péché, serviteurs de Satan, tout comme les Israélites étaient devenus esclaves des Égyptiens. De même que les Écritures parlent à maintes reprises de la rédemption des Israélites de l'Égypte, elles parlent de la rédemption opérée par la mort de Christ. En Éphésiens 1.7 et Colossiens 1.14 cette rédemption est identifiée au pardon des péchés.

(vs. 25-26) L'idée principale de ces versets est que Dieu punit le péché par la mort de Jésus afin de satisfaire aux demandes de sa justice et nous déclarer justes. Plusieurs autres idées sont contenues dans cette phrase.

«C'est lui que Dieu a destiné». Dieu avait prévu la mort de Jésus sur la croix bien avant de l'envoyer dans le monde, avant même de fonder le monde (1 Pierre 1.20).

«par son sang». Ces mots étaient utilisés pour indiquer une mort violente. C'est par sa mort que Jésus nous rachète, la mort étant le prix du péché. (Voir aussi Lévitique 17.11-14 et

au temps de sa patience, afin, dis-je, ²⁶de montrer sa justice dans le temps présent, de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus.
²⁷Où donc est le sujet de se glorifier? Il est exclu. Par quelle loi? Par la loi des œuvres? Non, mais par la loi de la foi. ²⁸Car nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la

1 Pierre 1.18,19).

«à être victime propitiatoire». La mort du Christ fut préfigurée par les victimes sacrificielles de l'ancienne alliance. La loi enseignait la nécessité d'un sacrifice pour le péché, et ces animaux symbolisaient le sacrifice parfait à venir.

Le mot «propitiatoire» a le sens de «ce qui rend propice, c'est-à-dire, favorable.» Il s'agit d'un sacrifice qui apaise ou détourne la colère divine «qui se révèle du ciel contre toute iniquité...» (1.18). C'était le sens le plus commun parmi les Grecs. Mais il y a aussi, et surtout dans l'usage de ce même mot dans l'Ancien Testament grec, l'idée d'«expiatoire.» Expier, c'est couvrir un péché ou annuler l'effet du péché par un acte qui ôte la souillure ou la culpabilité. Si un homme est le sujet du verbe expier, c'est qu'il offre le sacrifice nécessaire; si Dieu est le sujet, c'est qu'il pardonne. Le mot évoque également le couvercle de l'arche de l'alliance, où le souverain sacrificateur aspergeait du sang pour le pardon des péchés. Ce couvercle s'appelait le propitiatoire (Lévitique 16.15-17).

Dans l'expression ici, nous voyons les deux idées: la mort de Jésus ôte la souillure du péché et ainsi détourne la colère divine. Mais n'oublions pas que c'est Dieu, dont la colère doit être apaisée, qui pourvoit dans son amour cette victime propitiatoire.

Paul se sert donc du langage de la cour de loi (justifier), du marché aux esclaves (rédemption) et de l'autel (expiation).

«pour ceux qui croiraient». Aucune provision n'est faite pour justifier ceux qui refusent de croire.

«afin de montrer sa justice». Cette justice est le trait de Dieu que sa patience aurait poussé certains à mettre en cause.

«parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant». Le juge de toute la terre ne pourrait pas laisser impuni le péché pour toujours. Ce serait aussi injuste que de condamner l'innocent.

Puisque le sang des animaux ne pouvait pas procurer le pardon (Hébreux 10.4), la vie d'un animal n'étant pas d'une valeur égale à la vie d'un homme, la justice n'était pas satisfaite par ces sacrifices. Le péché restait impuni, jusqu'à la mort de Jésus (qui obtenait le pardon pour des péchés déjà commis et pas encore commis).

Ayant puni le péché en la personne de Jésus, Dieu montre qu'il est juste. En même temps, le péché étant expié, Dieu peut aussi nous faire miséricorde sans violer sa propre justice.

(vs. 27,28) En vue de tout ce qui vient d'être dit, personne n'a sujet de se glorifier devant Dieu. Tous sont pécheurs et ne peuvent être sauvés que par la grâce de Dieu. Comment ne pas être humble si je reconnais qu'une personne innocente mourut pour me sauver de ma folie?

Si j'obtenais la justification par mes propres efforts, par mes œuvres méritoires, je pourrais bien me glorifier. Mais ce n'est pas le cas.

Les œuvres, que ce soit la conformité parfaite à la loi ou que ce soit les actes par lesquelles je chercherais à gagner le salut comme un salaire, ne sont pas la condition de la justification; c'est la foi. Le salut est par la loi (le principe) de foi, et non par la loi (le principe) des œuvres.

loi. ²⁹Où bien Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs? Ne l'est-il pas aussi des païens? Oui, il l'est aussi des païens, ³⁰puisque'il y a un seul Dieu, qui justifiera par la foi les circoncis, et par la foi les incirconcis.

³¹Anéantissons-nous donc la loi par la foi? Loin de là! Au contraire, nous confirmons la loi.

⁴Que dirons-nous donc qu'Abraham, notre père selon la chair, a obtenu ? ²Si Abraham a été justi-

Quand Paul dit «par la foi, sans les œuvres de la loi,» il ne veut pas dire que l'on n'a pas besoin de faire de telles œuvres, mais que même quand on les fait assez bien, on n'est pas justifié par ce moyen devant Dieu. Luther, le réformateur allemand, ajouta le mot «seule» dans sa traduction de ce verset, pour lui faire dire: «l'homme est justifié par la foi seule.» Ceci n'est pas la pensée de l'apôtre Paul, qui n'envisage pas la foi comme étant toute seule. La foi qui est la condition de la justification n'est pas seule. Jacques dit même que «la foi sans les œuvres est morte» (Jacques 2.26). Et Paul de dire que ce qui a de valeur, c'est «la foi qui est agissante par la charité.» (Galates 5.6).

(vs. 29,30) Ce principe de justification s'applique à tous. Dieu est le créateur et le souverain de tous les hommes, qu'ils soient juifs ou païens, et il les justifiera de la même manière. Le sujet de gloire des Juifs n'existe pas - malgré les faveurs qu'il leur a accordées, ils n'ont pas de monopole sur l'attention de Dieu. Et ils ne sont pas justifiés, sauf à condition d'avoir la foi en Christ, tout comme les païens.

On devrait peut-être souligner la phrase, «il y a un seul Dieu». Contrairement à la perception des musulmans, et même de certaines dénominations, la Bible n'enseigne pas l'existence de trois dieux: le Père, le Fils, et le Saint-Esprit. Ces trois personnes forment «un seul Dieu».

(v. 31) L'évangile n'«anéantit» pas la loi, comme Jésus n'est pas venu pour «abolir» la loi (Matt. 5.17,18), car les deux termes sous-entendent un manque de respect, voir un mépris pour la loi qui l'empêcherait de remplir son rôle. Or, l'évangile est nécessaire à cause de la juste condamnation du péché que l'on trouve dans la loi. L'évangile soutient la nécessité d'un sacrifice pour le péché, ce que la loi, aussi, enseigne. L'évangile et la loi sont basés sur la justice parfaite de Dieu. Cela ne signifie pas que la loi doit rester en vigueur ou que l'homme doit chercher la justification en elle.

4.1-8 La justification par la foi démontrée dans la vie d'Abraham

Pour soutenir sa déclaration que l'homme peut être justifié sans la loi (3.21), Paul se tourne à l'Ancien Testament, dont l'autorité était acceptée par les Juifs qui se seraient opposés à sa doctrine. Il veut prouver que cette justice est réellement attestée par la loi et les prophètes. Il se réfère non seulement à l'Ancien Testament, mais aux deux plus grands héros de l'histoire juive: Abraham et David.

(v. 1) L'apôtre pose la question à savoir ce qu'Abraham avait obtenu. (Une meilleure traduction de ce verset change la place des mots «selon la chair» pour lire: «Abraham, notre père selon la chair, a obtenu» plutôt que «Abraham a obtenu selon la chair.» (Si l'on retient la traduction de la Segond de 1910, «selon la chair» aurait le sens de «par ses propres efforts ou par la circoncision»). A-t-il obtenu la justification par les œuvres ou par la foi? Son exemple, qu'est-ce qu'il nous apprend?

(v. 2) Premièrement, Paul présente la possibilité qu'Abraham fut justifié par les œuvres, mais il trouve un problème. S'il en était ainsi, Abraham aurait eu sujet à se glorifier (mais non

fié par les œuvres, il a sujet de se glorifier, mais non devant Dieu. ³Car que dit l'Écriture? Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice. ⁴Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due; ⁵et à celui qui ne fait point d'œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice.
⁶De même David exprime le bonheur de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres:

devant Dieu - autre traduction possible est: «non à l'honneur de Dieu»). Dieu, qui a toujours voulu que l'homme soit humble (Michée 6.8; Psaume 8.5,6; Proverbes 29.23), aurait-il établi un système qui inspire en l'homme l'orgueil spirituel?

(v. 3) Mais en plus, nous voyons que l'Écriture dit clairement: «Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice.» Cette phrase est tirée de Genèse 15.6, où Dieu avait promis à Abraham, déjà vieux et encore sans enfants, une descendance nombreuse. La même citation se trouve en Galates 3.6 et Jacques 2.23. Elle est très importante puisqu'elle affirme au sujet d'Abraham exactement ce que Paul enseigne comme principe général: Dieu déclare les hommes justes au vu de leur foi. (Comme nous voyons ailleurs, cela est basé sur le sacrifice de Jésus-Christ, et conditionné sur l'obéissance qui est nécessaire pour que la foi soit qualifiée de vivante.)

(vs. 4,5) En fait, les œuvres, tel que Paul utilise le terme ici, exclut, par la définition de Paul, la grâce. Celui qui travaille mérite le salaire de ce qu'il fait; ce n'est pas un don, ou une grâce. Par contre, celui qui n'accomplit pas le travail demandé, n'a pas droit au salaire, et ne le recevrait qu'en tant que don.

Puisque le salaire que l'on considère dans ce texte est la justice, le fait d'être déclaré juste par Dieu, il n'y a qu'une seule œuvre qui puisse le mériter: le manque total de péché. «Celui qui fait une œuvre» dans ce verset est l'homme qui accomplit la totalité de ce que demande la loi de Dieu sans aucune faute. Ce n'est que d'un tel homme que l'on pourrait dire qu'il reçoit la vie éternelle comme «chose due». «Celui qui ne fait point d'œuvre» est l'homme qui n'accomplit pas avec succès tout ce qui lui est demandé. L'homme pécheur (toi et moi) doit se confier au Dieu qui justifie l'impie. Abraham fut dans le même camp - il crut à Dieu et sa foi lui fut imputée à justice.

Il est malheureux que les hommes prennent parfois l'expression «les œuvres» chez Paul pour n'importe quelle obéissance à la volonté de Dieu. Ils mettent ainsi Paul en conflit non seulement avec Jacques, qui utilise le terme «œuvres» dans un autre sens (Jacques 2.14-26), mais aussi avec lui-même, puisqu'il affirme la nécessité de «l'obéissance» (Romains 6.16,17; 16.25,26). (Voir aussi Hébreux 5.9 où le salut n'est promis qu'à ceux qui obéissent.) Si «celui qui fait une œuvre» était, non pas l'homme qui accomplit parfaitement toute la loi, mais tout simplement un homme obéissant, «celui qui ne fait point d'œuvre» serait l'homme complètement désobéissant et rebelle. Or, un tel homme n'est pas justifié. Il n'y a aucun exemple biblique d'un homme impénitent à qui Dieu imputa la justice.

Avant de quitter ces versets, il est important de mentionner qu'Abraham était déjà considéré comme un homme juste devant Dieu avant Genèse 15.6. Il avait déjà démontré sa foi en quittant son pays à l'appel de Dieu. En Genèse 26.5 Dieu dit: «Abraham a obéi à ma voix, et il a observé mes ordres, mes commandements, mes statuts, et mes lois.» Ce n'est pas uniquement après l'événement décrit au chapitre 15 qu'Abraham se mit à servir Dieu, ou que Dieu lui témoigna sa faveur. Ce verset souligne, pourtant, que Dieu visait la foi d'Abraham (la foi manifestée dans une vie obéissante) et non pas une perfection morale qu'il n'avait pas.

(vs. 6-8) Paul trouve encore du soutien pour son argument dans le Psaume 32, où David parle du bonheur de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres, c'est-à-dire, sans

⁷Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées,
Et dont les péchés sont couverts!

⁸Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché!

⁹Ce bonheur n'est-il que pour les circoncis, ou est-il également pour les incirconcis? Car nous disons que la foi fut imputée à justice à Abraham. ¹⁰Comment donc lui fut-elle imputée? Était-ce après, ou avant sa circoncision? Il n'était pas encore circoncis, il était incirconcis. ¹¹Et il reçut le signe de la circoncision, comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis, afin d'être le père de tous les incirconcis qui croient, pour que la justice leur soit aussi imputée, ¹²et le père des circoncis, qui ne sont pas seulement circoncis, mais encore qui marchent sur les traces de la foi de notre père Abraham quand il était incirconcis.

¹³En effet, ce n'est pas par la loi que l'héritage du monde a été promis à Abraham ou à sa postérité. Il est évident que David parle d'un homme justifié qui n'avait pas pour autant vécu sans péché, étant donné que Dieu lui pardonne des péchés. David ne mentionne pas la manière dont l'homme coupable peut accéder à cette justice, mais en parlant de son bonheur il affirme la possibilité de le faire.

La phrase «celui à qui le Seigneur n'impute pas son péché» nous donne le revers de «celui à qui la foi est imputée à justice.» Ne pas imputer le péché, c'est imputer la justice.

4.9-12 La circoncision n'est pas une condition de la justification

(v. 9) En Actes 15, une dispute s'est levée dans l'Église quand certains frères juifs enseignèrent que la circoncision était nécessaire pour le salut (Actes 15.1). De faux docteurs faisaient la même chose dans les Églises de la Galatie (Galates 5.1-3, 6.12-13). Paul pose donc la question à savoir si le non-circoncis peut être justifié; il veut regarder le cas d'Abraham encore pour y répondre.

(v. 10) Sans aucun doute, Abraham fut déclaré juste par sa foi bien avant d'être circoncis. La circoncision est instituée en Genèse 17, au moins 14 ans après qu'Abraham (les Juifs le calculaient à 29 ans), encore sans enfant, crut à la promesse en Genèse 15.6. En effet, lors de sa circoncision, Abraham avait un fils du nom d'Ismaël qui était âgé de 13 ans.

(vs. 11,12) La circoncision ne permit pas à Abraham d'obtenir la justice; elle servait de signe de la justice que Dieu lui avait déjà imputée. Si Dieu compta Abraham comme juste sans qu'il soit circoncis, Dieu peut le faire pour d'autres incirconcis, et ceux-ci peuvent être des fils spirituels pour Abraham. Lui qui était un incirconcis juste et plus tard un circoncis juste peut être un père spirituel pour ceux de ces deux groupes, pourvu qu'ils marchent sur les traces de sa foi. Étant ses fils, ils sont héritiers des promesses qui lui furent faites.

4.13-17 La justification n'est pas par la loi

(v. 13) Les promesses faites à Abraham ne dépendaient pas de la loi, ni dans le sens de la perfection morale ni dans le sens de la loi mosaïque. Les promesses sont liées à la fidélité des descendants d'Abraham en Genèse 18.19. Ils auraient à être justes, mais de la même manière qu'Abraham, «par la justice de la foi»; et comme toujours, il s'agit d'une foi obéissante. La loi de Moïse, par contre, n'est pas mentionnée en Genèse comme condition particulière pour l'accomplissement de ces promesses, et, comme Paul le dit en Galates 3.17, les Juifs n'ont pas le droit de changer les dispositions de ces promesses.

Quant au sens de «l'héritage du monde,» il y a de nombreuses interprétations. En effet, il n'y a pas de passage en Genèse où «le monde» est promis en ces termes à Abraham et à sa postérité. Il est dit que «toutes les familles de la terre seront bénies en toi» (Genèse 12.3)

térité, c'est par la justice de la foi. ¹⁴Car, si les héritiers le sont par la loi, la foi est vaine, et la promesse est anéantie, ¹⁵parce que la loi produit la colère, et que là où il n'y a point de loi il n'y a point non plus de transgression. ¹⁶C'est pourquoi les héritiers le sont par la foi, pour que ce soit par grâce, afin que la promesse soit assurée à toute la postérité, non seulement à celle qui est sous la loi, mais aussi à celle qui a la foi d'Abraham, notre père à tous, ¹⁷selon qu'il est écrit: Je t'ai établi père d'un grand nombre de nations. Il est notre père devant celui auquel il a cru, Dieu,

et «en lui seront bénies toutes les nations de la terre» (Gen. 18.18, 22.18). Ces promesses se rapportent sans doute à la venue du Christ, et c'est aussi par lui que des hommes reçoivent dans un sens l'héritage du monde. Selon Hébreux 1.2, Dieu a établi Jésus héritier de toutes choses, et en Psaume 2.7,8, les nations lui sont promises pour héritage. En tant que ses disciples, toutes choses sont à nous, aussi, et nous sommes à lui (1 Corinthiens 3.21-23). Nous sommes associés au Christ qui règne actuellement sur le monde (Apocalypse 5.10). Dans tous les cas, ce qui intéresse Paul dans ce passage n'est pas tellement le contenu de la promesse mais la question de savoir qui doit en bénéficier et à quelle condition elle est accordée.

(v. 14,15) Si pour bénéficier de la promesse faite à Abraham il fallait une conformité à la loi de Moïse, la foi ne serait plus utile et la promesse serait complètement vaine. La raison en est que personne n'arrive à la garder comme il le faut. Personne ne bénéficierait parce que personne n'accomplit cette condition-là. À quoi sert une promesse dont personne ne peut bénéficier?

La loi, en effet, n'a pas pour but de justifier l'homme. Elle ne fait pas de promesses gracieuses pour l'homme faible. Elle ordonne forcément des punitions pour ceux qui la violent. Et sa violation attire la colère du grand Législateur. Ce n'est que là où il n'y a pas de loi du tout que la transgression peut être complètement évitée. Cela ne signifie pas qu'il y ait jamais eu un peuple sans loi – Paul a déjà affirmé que tous sont sous la condamnation. Mais tant qu'il y a des lois de Dieu, il y aura du péché, et donc un besoin de la justification. La loi n'est pas la base de la justification; elle est la raison pour laquelle l'homme en a besoin.

(v. 16) La condition pour participer aux bénédictions promises à Abraham («pour être héritier»), c'est la foi. Si Dieu demande la foi plutôt que les œuvres parfaites (la loi), on peut parler de la grâce. On remplit la condition du salut par une foi agissante, mais on ne mérite toujours pas d'être compté juste. Quand on parle des moyens de justification, seulement deux possibilités sont en vue: la loi ou la foi. Seule la foi est compatible avec un système de grâce.

En plus, si Dieu avait choisi de faire de la «loi» le moyen de justification (ce qui, comme nous l'avons déjà vu, est une impossibilité), il aurait exclu dès le départ tous les non-juifs, puisqu'ils n'avaient pas reçu la loi dont on parle, la loi de Moïse. Dieu voulait offrir les avantages des «promesses» à toute la postérité d'Abraham, tous ceux qui ont la même foi que lui – qu'ils soient juifs ou pas.

(v. 17) Pour affirmer qu'Abraham est bien «notre père à nous tous,» Paul cite la promesse de Genèse 17.4: «Je t'ai établi père d'un grand nombre de nations.» Les Juifs interprétaient cette promesse comme une référence aux nations qui descendaient physiquement d'Abraham: Israël, Édom (les descendants d'Ésaü), les 12 tribus des Ismaélites, et les peuples descendus des six enfants d'Abraham par Keturah (Genèse 25.2-4). (Dans la liturgie des synagogues, il ne fut pas permis aux convertis au judaïsme d'appeler Abraham «notre père.» Là où les Juifs de naissance disaient «notre père,» les convertis, ou prosélytes, disaient «votre père.») Quand Paul, par contre, parle de ce «grand nombre de nations» dont Abraham est le père, il

qui donne la vie aux morts, et qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient.
¹⁸Espérant contre toute espérance, il crut, en sorte qu'il devint père d'un grand nombre de nations, selon ce qui lui avait été dit: Telle sera ta postérité. ¹⁹Et, sans faiblir dans la foi, il ne considéra point que son corps était déjà usé, puisqu'il avait près de cent ans, et que Sara n'était plus en état d'avoir des enfants. ²⁰Il ne douta point, par incrédulité, au sujet de la promesse de Dieu; mais il fut fortifié par la foi, donnant gloire à Dieu, ²¹et ayant la pleine conviction que ce qu'il promet il peut aussi l'accomplir. ²²C'est pourquoi cela lui fut imputé à justice.
²³Mais ce n'est pas à cause de lui seul qu'il est écrit que cela lui fut imputé; ²⁴c'est encore à cause de nous, à qui cela sera imputé, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité des morts Jésus notre

s'agit de tous les croyants, juifs et gentils, élus de toutes les nations. Dieu, en qui Abraham crut, nous considère ainsi. Il donne la vie aux morts (Abraham et Sara étaient «morts» en ce qui concerne leur capacité de faire un enfant ensemble) et «il appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient» et leur donne une existence réelle en le faisant. Cette dernière phrase se réfère aux nations dont Abraham devait être père mais qui n'existaient pas encore quand Dieu fit la promesse.

4.18-22 La foi d'Abraham

(v. 18) Paul décrit ici la foi d'Abraham, qui fait de lui le père des fidèles. Il espérait «contre toute espérance.» Du point de vue humain, il n'y avait pas d'espoir pour Abraham; il continuait d'espérer même quand un homme sans Dieu n'aurait plus de confiance pour attendre une postérité. Il crut, et Dieu accomplit sa promesse. Ce n'était pas parce qu'il pouvait logiquement s'attendre à un enfant; c'est parce que Dieu l'avait promis et qu'Abraham avait confiance en Dieu.

(v. 19) Abraham n'était pas insensible au fait que «son corps était déjà usé» et «que Sara n'était plus en état d'avoir des enfants» (en plus du fait qu'elle avait été stérile même dans sa jeunesse). Mais il ne fixa pas sa pensée sur ces obstacles, étant donné que Dieu, qu'il considérait fidèle, lui avait promis un enfant.

(vs. 20,21) «Il ne douta point.» Ce n'est pas qu'Abraham n'eut même pas de doute transitoire. Genèse 17.17,18 dit qu'il rit dans son cœur quand Dieu lui fit la promesse. Mais sa foi en Dieu fut plus grande que le doute et le supprima. Il reconnaissait que Dieu est capable de tout, et peut accomplir ce qu'il promet. Et il donna gloire à Dieu avant même de recevoir la chose promise.

(v. 22) Dieu recherche en l'homme une foi sincère et ferme, sachant qu'il ne trouvera pas la perfection. Il trouva cette foi en Abraham. C'est pourquoi Abraham fut justifié.

4.23-25 Une application à nous qui croyons

(vs. 23,24) Mais ces mots ne se trouvent pas dans la Bible tout simplement pour reconnaître Abraham comme un homme justifié; c'est aussi pour nous apprendre ce principe: la justification par la foi. Nous aussi, nous pouvons être justifiés si nous avons la foi en Dieu. (Notons une fois de plus, qu'il serait illogique de penser que Dieu a exigé des preuves de la foi d'Abraham, mais qu'aujourd'hui le pécheur doit tout simplement affirmer qu'il croit. Il est vrai qu'Abraham ne fut sauvé ni par les œuvres parfaites ni par la loi de Moïse. Son obéissance n'aurait pas suffi non plus pour le justifier. Mais cela ne signifie pas que sa foi fut acceptée par Dieu sans aucun test pour la démontrer.)

(vs. 25) Encore Paul nous rappelle, comme au chapitre 3, que ce qui rend possible

Seigneur, ²⁵lequel a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification.

5 ¹Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, ²à qui nous devons d'avoir eu par la foi accès à cette grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu. ³Bien plus, nous nous glorifions même

cette justification par la foi, c'est la mort et la résurrection de Jésus. Il a été livré et ressuscité à cause de nos péchés. Il n'y aurait pas eu de justification sans la résurrection parce qu'il n'y aurait pas eu de foi sans la résurrection. Elle est la preuve que Dieu accepta le sacrifice expiatoire de Jésus et que Jésus était réellement celui qu'il prétendait être.

Vue d'une autre manière, la résurrection était nécessaire puisqu'il fallait que le sang de Jésus soit offert dans le sanctuaire céleste (Hébreux 9.11,12,24-28). Tout comme le sacrificateur tue la victime hors du temple même (et parfois hors du camp), mais apporte le sang seul dans le lieu très saint, de même le sang de Jésus devait être présenté par notre souverain sacrificateur (encore Jésus) dans le sanctuaire. (voir aussi Hébr. 13.11-12.) Il est aussi vivant pour servir éternellement comme notre grand prêtre, afin d'intercéder en notre faveur (Hébr. 7.23-25).

5.1-11 Quelques effets de la justification

(v. 1) «Étant donc justifiés par la foi.» Les versets qui suivent décrivent certaines réalités dans la vie de celui qui est justifié en Christ. À cause des conceptions erronées à ce sujet, il est peut-être bien de réaffirmer qu'un homme n'est pas justifié par la foi avant qu'elle ne le conduise à l'obéissance, mais par une foi manifestée dans l'obéissance. Hébreux 11 utilise à maintes reprises l'expression «par la foi». À chaque fois il s'agit d'une foi qui pousse le croyant à «faire» quelque chose. Notre délivrance du péché «par la foi» comporte la soumission à l'ordre du baptême (Galates 3.26.27), aussi bien que l'ordre de la repentance et de la confession ou déclaration publique de notre foi en Christ.

Étant justifiés, «nous avons la paix avec Dieu». Puisque nous avons été pardonnés et donc rendu justes aux yeux de Dieu, la condamnation et la colère divine qui pesaient sur nous sont enlevées. En plus, nous avons abandonné notre rébellion contre Dieu. La paix peut ainsi régner entre Dieu et nous.

(v. 2) C'est au Seigneur Jésus-Christ que nous sommes endettés pour l'accès que nous avons à cette grâce. Dieu est bien gracieux dans sa nature, mais sa sainteté et sa justice ne lui auraient pas permis de nous accorder le pardon sans que le péché ne soit expié; et cela n'a pu se faire que par l'œuvre de Jésus sur la croix.

Nous avons donc accès à cette grâce, «dans laquelle nous demeurons fermes.» Nous devons continuer dans la grâce de Dieu. Nous restons dans la faveur de Dieu si nous continuons de nous y confier et de marcher dans la foi. Si nous ne demeurons pas fermes, nous aurons reçu «la grâce de Dieu en vain» (2 Corinthiens 6.1), nous nous serons «privés de» sa grâce (Hébreux 12.15).

En plus de la paix, nous avons l'espérance en tant que justifiés. «Nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu.» L'espérance de voir Dieu dans toute sa gloire (1 Jean 3.1-3), l'espérance d'être rendu semblables à lui (2 Pierre 1.4,) l'espérance d'un corps glorifié (Philippiens 3.21, 1 Corinthiens 15.42-44), l'espérance d'entendre ses paroles d'approbation à notre égard (Matt. 25.21,34-36) – tout cela fait notre joie.

(v. 3) «Nous nous glorifions même des afflictions.»

des afflictions, sachant que l'affliction produit la persévérance, ⁴la persévérance la victoire dans l'épreuve, et cette victoire l'espérance. ⁵Or, l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

«Le croyant ne se réjouit pas seulement dans l'espérance de la gloire de Dieu, mais il se réjouit aussi de la tribulation, des épreuves et des afflictions (Jacques 1.2-3). Nous ne nous réjouissons pas des souffrances elles-mêmes, car elles sont pénibles et difficiles à supporter, mais nous nous réjouissons de l'effet qu'elles produisent. Toutes nos épreuves ont été prévues dans le plan de Dieu notre Père, pour sa gloire, mais aussi pour notre bien.» - Doyle Kee

De nombreux passages parlent de la joie du chrétien dans les souffrances (Matthieu 5.10-12; Actes 5.41; 16.23-25; 1 Pierre 4.12-16).

Quel est l'effet de l'affliction? Elle produit la persévérance ou la patience - la qualité de celui qui continue malgré les difficultés, qui n'abandonne pas la course, qui garde sa confiance en Dieu. L'athlète s'entraîne en s'efforçant de continuer même quand il est fatigué; au fur et à mesure qu'il s'efforce dans son entraînement, il croît dans sa force physique et sa capacité d'endurer les exigences de son sport. De même, le caractère moral de l'homme ne peut pas se développer sans occasion d'endurer les épreuves. Face aux épreuves on ne doit ni murmurer ni chercher à les éviter ou les faire passer plus vite par des compromis de la volonté de Dieu. En les supportant patiemment on n'accuse pas Dieu injustement et l'on ne s'irrite pas contre son prochain (Galates 5.15).

(v. 4) La persévérance, à son tour, produit la victoire dans l'épreuve, ou l'approbation de Celui qui nous éprouve. Sachant qu'avec l'aide de Dieu nous traversons les épreuves avec succès, notre espérance est fortifiée.

(vs. 5-8) «L'espérance ne trompe pas.» Elle n'est pas vaine; elle ne nous décevra pas. Elle est fondée sur l'amour de Dieu pour nous.

«Or, l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.» Paul montre que notre espérance a une base solide. L'appui solide qui la soutient, c'est la certitude de l'amour de Dieu pour nous. Le Saint-Esprit nous rend conscients de l'amour de Dieu par la parole de Dieu:

Car, lorsque nous étions encore sans force, Christ, au temps marqué, est mort pour des impies. À peine mourrait-on pour un juste; quelqu'un peut-être mourrait-il pour un homme de bien. Mais Dieu prouve son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous.(Romains 5.6-8)

Nous parvenons à la certitude de l'amour de Dieu par notre connaissance et notre compréhension du contenu de l'Évangile. Nous ne connaissons pas l'amour de Dieu à part l'Évangile et notre méditation sur son sens et foi en sa réalité. Nous contemplons la croix et raisonnons ainsi: «Christ est mort pour moi lorsque j'étais sans force et sans espoir. Cela veut dire que Dieu m'aime.» Nous y réfléchissons et nous disons: «Il serait difficile de trouver quelqu'un qui mourrait pour un homme de bien. Quelqu'un le ferait peut-être, mais Christ est mort pour moi lorsque je n'étais ni juste ni bon. Je suis certain de l'amour de Dieu.» Ceci est l'œuvre de l'Esprit Saint qui nous a été donné, dit Paul. Quelle est donc la preuve que l'Esprit a œuvré en moi et qu'il est

⁶Car, lorsque nous étions encore sans force, Christ, au temps marqué, est mort pour des impies. ⁷A peine mourrait-on pour un juste; quelqu'un peut-être mourrait-il pour un homme de bien. ⁸Mais Dieu prouve son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous. ⁹À plus forte raison donc, maintenant que nous sommes justifiés par son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère. ¹⁰Car si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa

présent dans ma vie? C'est un sens de l'amour de Dieu.

- Harvey FLOYD, Le Saint-Esprit, est-il pour moi?

L'amour que Dieu a pour moi est devenu une réalité dans mon cœur depuis que l'Esprit me l'a fait connaître au moyen de l'Évangile. J'ai non seulement le message de ce porteur de bonnes nouvelles, mais sa présence même puisqu'il m'a été donné.

(v. 6) «Nous étions sans force.» Nous étions totalement incapables de nous libérer du péché.

«Christ, au temps marqué, est mort.» La mort de Christ n'était pas un accident, un hasard, un «plan B» dans la pensée de Dieu. Certains prémillénaristes (qui enseignent l'établissement d'un royaume physique du Christ sur la terre, royaume qui durera pendant 1000 ans juste avant - ou juste après, selon la version de la théorie - son retour) maintiennent que le Christ vint établir son royaume lors de son premier avènement, mais qu'il en fut empêché par les Juifs qui l'ont fait mourir au lieu de le recevoir comme messie. N'ayant pas pu accomplir son but, il aurait établi l'Église en attendant de revenir pour essayer de nouveau. Cette idée s'effondre sur des versets tels que Romains 5.6 et Galates 4.4,5. La mort du Christ fut prévue pour un moment précis dans l'histoire. Il est intéressant de noter que le moment choisi n'aurait pu être plus favorable: la langue grecque, une langue très précise et sophistiquée, se parlait à travers le monde connu; l'empire romain avait imposé sa «pax romana», une paix universelle qui favorisait non seulement le commerce mais la dissémination rapide de nouvelles idées; un système routier construit par le gouvernement romain facilitait le transport; les Juifs, qui avaient une connaissance de Dieu et de sa révélation passée, étaient dispersés à travers l'empire et au-delà de ses frontières; etc.

(v. 7) Certains font une distinction entre «un juste» et «un homme de bien», celui-ci étant un homme intègre selon la loi mais qui n'inspire pas forcément de la sympathie, et celui-ci étant un homme marqué par l'amour, la miséricorde, et la bonté. Il me semble plutôt que les mots sont utilisés comme synonymes. Paul affirme qu'il serait improbable que quelqu'un donne sa vie même pour un homme digne, mais il admet la possibilité.

(v. 8) Mais aux yeux de Dieu nous étions tous des pécheurs, des hommes qu'il ne pourrait considérer ni juste ni bon.

Voyant que nous n'avions mérité aucun effort de la part de Dieu pour notre salut, nous comprenons que la mort de Christ devient la preuve définitive de l'amour de Dieu. Il eut pitié de nous et fit le sacrifice suprême. Il n'a pas attendu que l'homme devienne digne, ni même que l'homme cherche à être digne. Il offre son amour le premier, ce qui devrait pousser l'homme à l'aimer en retour (Jean 12.32,33; 1 Jean 4.10,19).

(vs. 9,10) Nous avons été justifiés par le sang de Christ. Étant justifiés, nous ne sommes plus condamnables devant Dieu, nous ne sommes plus des ennemis. Nous étions des objets légitimes de la colère quand Dieu livra son Fils unique à la mort pour nous racheter. S'il a fait cela pour nous, ne nous sauvera-t-il pas de la colère du jour du jugement, nous qui sommes

vie. ¹¹Et non seulement cela, mais encore nous nous glorifions en Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation.

¹²C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la déjà pardonnés? Il a déjà investi pour notre rachat le sang de son Fils; nous devenons ainsi d'autant plus précieux pour lui. Le Christ a déjà subi ce qui était le plus difficile, la souffrance de la croix; étant ressuscité il n'hésitera pas à faire ce qui est plus facile: continuer d'intercéder pour nous.

(v. 11) Nous nous glorifions de l'espérance et de l'affliction; «Et non seulement cela, mais nous nous glorifions en Dieu.» Ce n'est pas seulement ce que Dieu nous a donné qui nous réjouit, mais c'est aussi qui il est, et ce qu'il est. Nous trouvons notre joie dans le Dieu que nous servons.

«Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse,
 Que le fort ne se glorifie pas de sa force,
 Que le riche ne se glorifie pas de sa richesse.
 Mais que celui qui veut se glorifier se glorifie
 D'avoir de l'intelligence et de me connaître,
 De savoir que je suis l'Éternel,
 Qui exerce la bonté, le droit et la justice sur la terre»
 (Jérémie 9.23,24)

5.12-21 La justification en Christ est plus que suffisante pour annuler les effets du péché d'Adam

Paul fait maintenant la comparaison entre Adam, le premier homme, et Christ. Selon le verset 14, Adam était «la figure» du Christ; Adam le représentait d'avance en quelque sorte. Luc 3.38 appelle Adam, le premier homme, «fils de Dieu». Jésus, «Fils de Dieu» dans un sens plus profond, est appelé en 1 Corinthiens 15.47 «le second homme», et en 1 Corinthiens 15.45 «le dernier Adam». Chacun d'eux représente un commencement pour l'humanité. Nous avons porté l'image d'Adam et suivi dans ses traces. Nous avons la possibilité en tant que chrétiens de porter l'image du Christ et de suivre dans ses traces (voir 1 Corinthiens 15.42-50, où la comparaison entre ces deux «Adams» est faite dans le contexte d'une discussion de notre résurrection d'entre les morts). Ici en Romains 5, Paul fait ressortir les contrastes plus que les points en commun entre Adam et le Christ.

(v. 12) Paul commence une comparaison au verset 12 en se référant aux effets du péché d'Adam, mais avant de nous dire ce à quoi il veut comparer (ou mettre en contraste) ses effets, il se lance dans une parenthèse qui se prolonge jusqu'au verset 15.

Quels sont les effets de l'acte d'Adam dont nous lisons en Genèse 3? «Le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes.» L'effet de son acte était un monde contaminé par le péché, et la mort pour nous tous.

La mort spirituelle ou physique?
 La faute d'Adam ou de tous?

Une question difficile est de savoir de quelle «mort» il s'agit dans ce passage: la mort physique ou la mort spirituelle? Ce qui complique la question est que cette mort semble être

mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché,... ¹³car

attribuée dans ce verset à deux causes différentes: Adam d'un côté, et de l'autre côté le fait que «tous ont péché». La mort physique peut être attribuée facilement au péché d'Adam - nous subissons les conséquences de son acte tout comme les hommes souffrent certains maux tous les jours à cause des méfaits de leurs prochains ou de leurs prédécesseurs. La mort spirituelle, par contre, est attribuée dans la Bible à la désobéissance de chaque personne individuellement (Éphésiens 2.1 - nous étions morts par nos offenses, pas celles d'un autre.) Paul parle en Romains 7.9 d'un temps avant qu'il ne rentre en contact avec la loi (son enfance?): «Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus.» Il s'agit évidemment de sa mort spirituelle qui eut lieu quand lui-même il commit du péché. En plus, si pour Paul, l'homme est mort spirituellement, coupable devant Dieu, dès sa naissance, à cause du péché d'Adam, on se demande pourquoi il prend les chapitres 1 à 3 de cette épître pour démontrer que tous ont commis du péché.

La mort spirituelle de tous les hommes ne peut pas être attribuée au péché d'Adam [sauf dans ce sens: la mort spirituelle s'étend sur tous les hommes parce qu'Adam la fit entrer dans le monde, et ses descendants, étant venus dans un monde où la «maladie contagieuse» du péché existait, se laissèrent infecter au moyen de leurs propres mauvais choix. Pourtant, je n'admets pas l'idée que la chute changea la nature de l'homme - il n'y a pas de preuves bibliques qu'Adam avait une nature différente de la nôtre avant son péché. D'où je ne vois plus le grand mal qu'Adam nous aurait fait; si lui, il n'avait pas désobéi, nous autres, n'aurions-nous pas péché tout de même? Non, la responsabilité pour la mort spirituelle d'un individu repose principalement sur cet individu.]

Il y a, par contre, une manière dont la mort physique peut s'attribuer à la fois à chaque homme et à Adam. Pour attribuer la mort à ces deux choses simultanément il faut conclure que Paul veut dire ceci: tous ont péché «en Adam», peut-être de la même manière que Lévi paya la dîme à Melchisédek par l'acte de son ancêtre Abraham - Hébreux 7.9,10. Cette idée nous est très difficile à accepter. Lévi n'avait rien à faire avec la décision d'Abraham d'offrir la dîme à Melchisédek - il n'était même pas né. Il ne peut recevoir ni blâme ni louange pour cet acte. Mais par son don, Abraham agit au nom de toute sa famille, (même les membres qui étaient encore à venir au monde) pour honorer ce roi-prêtre. S'il y avait des conséquences à long terme de cet acte, les descendants les auraient portées aussi bien qu'Abraham. (Une conséquence pour les Lévites, selon Hébreux 7, était la nécessité de reconnaître la supériorité de la prêtrise de Melchisédek par rapport à la leur.) La désobéissance d'Adam est vue de la même manière. Adam agit, bien qu'inconsciemment, au nom de toute la race. Comme Lévi a payé la dîme, nous avons mangé le fruit défendu. Adam nous a représentés et nous en portons des conséquences - la mort physique étant parmi elles. (Avant de nous fâcher, rappelons-nous que nos propres péchés personnels prouvent que si nous avions été à sa place nous aurions agi exactement comme lui.)

Notons qu'en ce qui concerne notre état devant Dieu au jour du jugement, nous serons jugés selon nos propres actes et non pas ceux que nous avons commis de cette manière figurée. Paul dira en Romains 14.12: «Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même.» (Voir aussi 2 Corinthiens 5.10; Ézéchiel 18.4,20; Deutéronome 24.16.)

(vs. 13,14) L'idée que les hommes ont péché en Adam n'implique pas que ses descendants ne pêchent pas personnellement aussi. Jusqu'à la loi (de Moïse), (et certainement

jusqu'à la loi le péché était dans le monde. Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi. ¹⁴Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir. ¹⁵Mais il n'en est pas du don gratuit comme de l'offense; car, si par l'offense d'un seul il en est beaucoup qui sont morts, à plus forte raison la grâce de Dieu et le don de la grâce venant d'un seul homme, Jésus-Christ, ont-ils été abondamment répandus sur beaucoup. ¹⁶Et il n'en est pas du don comme de ce qui est arrivé par un seul qui a péché; car c'est après une seule offense que le jugement est devenu condamnation, tandis que le don gratuit devient justification après plusieurs offenses. ¹⁷Si par l'offense d'un seul la mort a régné par lui seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice régneront-ils dans la vie par Jésus-Christ lui seul.

après la loi aussi), le péché était dans le monde - les hommes péchaient. Évidemment, donc, ils étaient sujets à des lois divines, même s'il ne s'agissait ni de la loi mosaïque ni de la loi qu'Adam avait violée. S'il n'y avait pas eu de loi, le péché ne leur aurait pas été imputé. Le péché des hommes de cette période est pourtant irréfutable en vue du déluge et de la destruction de Sodome et Gomorrhe, pour ne citer que deux exemples. L'existence de certaines lois divines est aussi irréfutable (Genèse 9).

Depuis Adam, et le péché et la mort ont été des réalités dans la vie de l'homme - «le péché était dans le monde» et «la mort a régné», et c'est par Adam que tous les deux sont venus.

Essayons de clarifier ce qui vient d'être dit:

La mort physique passe à tous les hommes dès leur naissance. Elle vient uniquement de la faute d'Adam - des bébés meurent mais cela n'a rien à voir avec leur moralité.

Le péché passe d'Adam à ses descendants de trois manières:

- 1) Adam a péché «à leur nom» en quelque sorte (comme Abraham donna la dîme et l'acte fut attribué à Lévi aussi.)
- 2) Depuis son acte chaque personne naît dans un monde où l'humanité entière (toutes les personnes responsables de leurs actes) est pécheresse. Instruits par des exemples imparfaits, voire corrompus, tous continuent dans le même chemin.
- 3) Chacun porte l'étiquette de «pécheur» parce qu'il subit la punition qu'attire le péché. [C'est de cette manière que Christ devint «malédiction pour nous» par le fait d'être pendu au bois - Galates 3.13. Il n'aurait pas été maudit s'il n'avait pas subi le châtement d'un homme maudit - Deutéronome 21.22,23. Il n'avait pas commis d'acte «maudissable».]

(v. 15) Maintenant Paul reprend le raisonnement qu'il a laissé en suspens depuis le verset 12. Il est vrai que par l'offense d'un seul, Adam, beaucoup sont morts; il est encore plus certain que la grâce de Dieu et le salut sont répandus sur beaucoup par un seul, Jésus-Christ. Dans les deux cas, un seul individu a une influence incalculable sur l'humanité, le premier pour le mal, le second pour le bien.

(v. 16) La puissance exercée par ce dernier est pourtant nettement plus grande que celle du premier. Il est vrai qu'un seul péché suffit pour faire venir la condamnation à la mort. Cela est très grave. Mais le don que Jésus apporte est capable de rendre juste après de nombreux péchés. Si le péché pique de son aiguillon une seule fois, cela suffit pour tuer; la grâce peut rendre la vie à quelqu'un quand même le péché a piqué encore et encore.

(v. 17) «La mort a régné» à cause du péché d'un seul homme, Adam. La vie n'est pas présentée comme un tyran qui domine sur les hommes tel que la mort le fait. Donc, Paul dit

¹⁸Ainsi donc, comme par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes. ¹⁹Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes. ²⁰Or, la loi est intervenue pour que l'offense abonde, mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé, ²¹afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi la grâce règne par la justice pour la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur.

plutôt que les justifiés «régneront dans la vie» par Jésus seul. La grâce à laquelle nous avons accès par Jésus est capable de nous donner pleinement la vie éternelle, tandis que la mort nous tyrannisait auparavant.

(vs. 18,19) Le parallèle entre Christ et Adam est accentué ici. L'acte de l'un et de l'autre eut des conséquences universelles - sur tous les hommes. Le péché d'Adam apporta la condamnation à mort - tous doivent la subir. L'acte de justice du Christ (soit sa vie dans son ensemble, soit sa mort pour le rachat des hommes) apporta la justification. Cette justification et la vie qu'elle donne sont offertes à tous les hommes. (Malheureusement, tous n'acceptent pas le don.)

Le péché d'Adam a rendu beaucoup pécheurs (voir les trois explications offertes dans les commentaires sur les versets 13 et 14, surtout la troisième explication). Par l'obéissance du Christ beaucoup seront rendus justes.

(v. 20) La loi mosaïque, comme nous l'avons vu au 3.20, n'avait pas de rôle dans la justification de l'homme. Par elle l'homme devait être rendu plus conscient de sa séparation de Dieu et de son besoin de la justification. Elle eut l'effet d'augmenter le péché de l'homme. Ce n'est pas que Dieu voulait pousser les hommes à faire plus de mal, mais en révélant en plus grand détail sa volonté, il rendit l'homme encore plus responsable de sa conduite, les exigences de Dieu étant plus nettes (Luc 12.47,48). En plus, la multiplication des ordonnances était naturellement suivie d'une multiplication d'infractions.

Mais quel que soit le nombre de péchés, même si la loi avait augmenté le nombre et la gravité des péchés, la grâce de Dieu surpasse le péché, et reste toujours capable de le couvrir. Si le péché abonde, la grâce surabonde.

(v. 21) Dans ce verset le péché est personnifié comme un roi qui domine sur les hommes au moyen de la mort. Par la mort qu'il dispense il opprime ses sujets. La grâce, par contre, étant plus forte que le péché, prend la place de ce roi méchant. Et comme un prince généreux, elle se sert de la justification par Jésus-Christ pour accorder le bienfait de la vie éternelle.

Pour terminer ce passage, reconnaissons que certains de ses éléments sont difficiles à comprendre. Peut-être que c'est à de tels passages que l'apôtre Pierre se réfère en 2 Pierre 3.15,16. L'idée principale, cependant, n'est pas cachée. C'est ce que nous avons résumé dans le titre: «La justification en Christ est plus que suffisante pour annuler les effets du péché d'Adam.»

6.1-8.16 La justification par la grâce n'encourage pas le péché

Ayant dit que la grâce de Dieu abonde là où le péché a abondé et suffit largement pour annuler son effet, Paul anticipe une erreur au sujet de cette grâce: l'idée que le chrétien puisse continuer à vivre dans le péché après avoir été justifié. On prétend souvent que Paul s'adresse ici à des contradicteurs juifs, ou à des chrétiens «judaisants» ou légalistes qui

6¹Que dirons-nous donc? Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce abonde? ²Loin de

s'opposeraient à sa doctrine dans leur désir de préserver la loi mosaïque et de l'incorporer au christianisme. Cela est possible, mais il me semble plutôt que ce chapitre constitue un appel sincère visant des chrétiens qui comprendraient mal son enseignement sur la grâce et en tireraient la conclusion qu'ils étaient libres de «demeurer dans le péché.» L'histoire, en effet, nous parle de nombreux individus et groupes «chrétiens» qui sont tombés dans cette erreur. Le Nouveau Testament, aussi, nous montre que même au premier siècle, les apôtres combattaient une conception de «la grâce pas chère.» Jude 4 parle de certains faux docteurs dans l'Église qui «changent la grâce de Dieu en dissolution, et qui renient notre seul maître et Seigneur Jésus-Christ.» (Peut-être qu'ils le proclamaient comme Sauveur, mais refusaient de le prendre comme maître et Seigneur.) À Thyatire se trouvait une femme à qui l'on permettait d'«enseigner et séduire mes serviteurs, pour qu'ils se livrent à l'impudicité et qu'ils mangent des viandes sacrifiées aux idoles.» (Apocalypse 2.20). Quelques-uns à Corinthe se basaient sur une idée erronée de «la liberté» que nous donnerait la grâce de Dieu, pour justifier le péché (1 Corinthiens 5.1,2; 6.12; 8.9; 10.23). Paul avertit les Galates aussi contre l'erreur de considérer la liberté chrétienne comme un prétexte de vivre selon la chair (Galates 5.13). Non, ce passage n'a pas pour but de défendre l'Évangile devant les non-croyants, mais de persuader les chrétiens (6.2,17) de ne pas vivre encore dans le péché.

6.1-14 Demeurer dans le péché serait nier le sens de notre baptême

(6.1) Paul présente la question ainsi: «Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde?» On raisonne ainsi: Plus on commet du péché, plus la grâce de Dieu est manifestée. Quel que soit le nombre de nos péchés, la grâce peut les couvrir. Il semble que le péché ne puisse pas nous faire du mal, et qu'il crée une occasion de glorifier Dieu pour sa grâce. (La logique ressemble à celle que nous avons déjà vue en 3.5-8, où le Juif coupable prétend qu'il est dans l'intérêt de Dieu de ne pas le condamner avec le reste de l'humanité afin de faire resplendir sa fidélité envers son peuple élu.) En fait, le péché peut toujours nous faire du mal, et il serait illogique, au vu de notre baptême, de chercher à «glorifier» Dieu de la manière proposée. Voici ce que le chapitre 6 nous montre.

Dans la discussion qui suit, trois choses sont évidentes:

1) Tous les chrétiens à Rome avaient été baptisés. De même, la première épître de Paul aux Corinthiens témoigne clairement que, bien que le Christ n'ait pas envoyé Paul «pour baptiser» (1 Cor. 1.17), tous les membres de l'Église à Corinthe avaient été baptisés (1 Cor. 1.13; 6.11; 10.1-2; 12.13). La déclaration de Paul en 1 Corinthiens 1.17 ne signifie pas que le baptême est sans importance, mais que l'identité de celui qui baptise les hommes est sans importance. De nos jours, cependant, beaucoup de groupes «chrétiens» négligent le baptême. Dans leurs assemblées, bon nombre de «chrétiens» n'ont pas été baptisés. Par cette pratique on déforme le sens du baptême biblique et se met en conflit avec l'enseignement biblique.

2) Le baptême était une immersion. Nous sommes «ensevelis» dans le baptême, qui est «la conformité à sa mort...et à sa résurrection.» L'immersion représente la mort, l'enterrement, et la résurrection. Cette image se perd quand on met d'autres pratiques à la place de l'immersion. Beaucoup de groupes aspergent de l'eau sur les convertis, passent une serviette mouillée sur leur front, ou font d'autres cérémonies avec de l'eau. Ils appellent ces rites «le baptême,» mais il ne s'agit pas d'immersion; de telles pratiques ne s'accordent pas

là! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché?
³Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés? ⁴Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. ⁵En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection, ⁶sachant que notre vieil homme a été

du tout avec Romains 6.

3) Dans les chapitres précédents, Paul n'enseignait pas la justification par la foi sans le baptême.

(v. 2) Pourquoi ne pas vivre dans le péché? Parce que nous sommes «morts au péché.» «Dans quel sens sommes-nous morts au péché? Nous ne sommes pas morts à son influence, ni à sa présence, ni à ses effets. En effet, notre Seigneur ne nous a-t-il pas appris à prier: Pardonne-nous nos offenses»? (Luc 11.4). Nous sommes morts à la condamnation et à la culpabilité du péché.»

- Doyle Kee

«Morts au péché» ne signifie pas que la tentation du péché a cessé d'exister. D'ailleurs, s'il en était ainsi, pourquoi aurait-on tant d'exhortations dans le Nouveau Testament de résister à la tentation? Il signifie que nous sommes morts au péché par la mort du Christ qui a subi le châtiment que mérite le péché. Dans notre union avec le Christ, nous avons, dans un sens, participé à sa mort. Voyant que la dette du péché a été payée, et voyant le prix qui fut exigé, pourquoi vouloir retourner au style de vie qui a généré cette dette? En vue de la tragédie qu'il provoqua, nous devrions tenir le péché en horreur.

v. 3) Dans ce verset nous voyons que c'est bien «en sa mort», la mort de Christ, que nous sommes morts. Et c'est par le baptême que nous sommes unis à cette mort. C'est par le baptême que nous entrons «en Christ»; nous sommes baptisés «pour former un seul corps», pour devenir membres de son corps (1 Corinthiens 12.13,27). Étant dans son corps, nous partageons la mort qu'il subit pour le péché.

v. 4) Le baptême n'est pas seulement lié à la mort de Christ, mais aussi à sa résurrection. Jésus est sorti du tombeau par la puissance glorieuse du Père; nous sommes sortis des eaux du baptême. Il ressuscita pour être un Sauveur vivant; nous sortons de l'eau afin de «marcher en nouveauté de vie.» Tout est changé.

La nouveauté de vie signifie une nouvelle condition devant Dieu, celle de justifié. «Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Christ en Dieu» (Colossiens 3.3). Le chrétien est «vivant pour Dieu en Jésus-Christ» (Romains 6.11).

La nouveauté de vie signifie également une nouvelle sorte de vie morale. Le prix de nos péchés n'a pas été payé pour que nous restions dans la rébellion. Cela est appuyé par le verbe «marcher», qui se réfère dans la Bible à la conduite d'une personne (voir Luc 1.6; Actes 9.31; Romains 4.12; 8.4; 13.13; 14.15; Galates 5.16,25; Éphésiens 5.2,8; Philippiens 3.16; Colossiens 2.6; 2 Pierre 3.3; 1 Jean 2.6; 2 Jean 4). Puisqu'il est ressuscité pour marcher d'une manière nouvelle, le chrétien ne peut pas demeurer dans le péché

v. 5) Le baptême est aussi lié à notre résurrection future. «Si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort,» si nous sommes unis à sa mort dans le baptême, «nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection», nous serons ressuscités pour la gloire comme ce fut le cas pour Jésus. En plus de l'image du baptême, nous voyons

crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, pour que nous ne soyons plus esclaves du péché; ⁷car celui qui est mort est libre du péché.

⁸Or, si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, ⁹sachant que Christ ressuscité des morts ne meurt plus; la mort n'a plus de pouvoir sur lui. ¹⁰Car il est mort, et c'est pour le péché qu'il est mort une fois pour toutes; il est revenu à la vie, et c'est pour Dieu qu'il vit. ¹¹Ainsi vous-mêmes, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ. ¹²Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, et n'obéissez pas à ses convoitises. ¹³Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos

ici l'image d'une moisson (voir Jean 12.24; 1 Corinthiens 15.23,36-38), dont le Christ est les prémices, le premier à ressusciter. Dans les versets 5 et 8, la mort avec Christ est vue comme au passé, et la résurrection à la vie avec lui comme au futur.

vs. 6,7) Notre vieil homme, notre vie dans le péché (Colossiens 3.9, Éphésiens 4.21,22), méritait la mort. Et il a été crucifié avec Christ, quand par le baptême nous avons été unis à sa mort pour le péché. Nous ne devons pas donc reprendre les anciennes habitudes que nous avons en tant que vieil homme pécheur. La vie que nous menions devait être détruite.

Le vieil homme était esclave du péché. Il est mort, et le péché, personnifié, a perdu un serviteur. Imaginez-vous un prisonnier, rendu à l'esclavage et dans les circonstances les plus misérables. Il n'a aucun espoir de s'échapper si ce n'est par la mort. Sa vie étant devenue si intolérable, il meurt volontiers afin de ne plus être obligé de servir son maître détesté. Car, se dit-il, «celui qui est mort est libre.» Dans l'image de Paul, le maître, c'est le péché, et celui qui est libre du péché, est celui qui est mort avec Christ dans le baptême. Étant libéré par ma mort avec Christ, pourquoi voudrais-je rester dans l'esclavage? Car vivre dans le péché, c'est bien être dans l'esclavage au péché.

Une autre nuance ressort du fait que le mot traduit «libre» au verset 7 est le mot «justifié.» Comme nous avons dit dans les commentaires sur les versets 3,4, être «morts au péché» signifie que nous sommes unis à la mort du Christ par laquelle la dette du péché est payée et le pécheur justifié. Celui qui est mort est donc libre - il n'est plus esclave - et il est justifié.

vs. 8,9) Notre espérance de vivre dans la nouveauté de vie éternellement (comme Christ qui ne meurt plus et la mort n'a plus de pouvoir sur lui) dépend du fait d'être morts avec Christ. Encore, nous voyons la nécessité du baptême pour bénéficier de la mort et la résurrection de Jésus.

vs. 10,11) Étant mort pour le péché, Jésus «en a fini avec le péché» (1 Pierre 4.1). Le péché ne peut plus exiger quoi que ce soit de lui. Il est mort une fois pour toutes. Il ne vit que pour Dieu. (En fait, pendant qu'il était sur la terre il vivait pour Dieu aussi, mais nous n'avions pas vécu ainsi, et c'est pour remédier à nos offenses qu'il a eu à faire avec le péché.)

Ayant suivi Jésus dans la mort par le baptême, (nous devons penser à cela comme une réalité et non une simple figure), nous devons nous regarder comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ - rendus à la vie avec lui, justifiés dans notre union avec lui, et consacrés à Dieu comme lui.

vs. 12,13) Comme notre prisonnier imaginaire (voir sur v. 6,7), nous nous sommes échappés à un maître cruel par notre mort. Nous étant échappés à la servitude au péché, nous n'avons aucune raison de livrer nos membres encore à son service. Au lieu de considérer la possibilité de demeurer dans le péché comme une bonne occasion, Paul la présente comme une servitude que nous voulons éviter à tout prix. Il nous exhorte plutôt à nous donner

membres, comme des instruments de justice. ¹⁴Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce.

entièrement au service de Dieu. (voir aussi Romains 12.1).

v. 14) Le péché avait un pouvoir sur les hommes par la loi qui les condamnait. Si l'homme était sous la loi et sans la grâce, il n'aurait pas de liberté, et aucun encouragement pour lutter contre le péché. Ayant commis un seul péché, on était condamné - pourquoi essayer encore? Le péché a le pouvoir sur nous; il nous vainc. Sous la grâce, il y a de la miséricorde, et donc une raison pour reprendre la lutte après un échec.

Certains ont abusé de la déclaration de Paul que «vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce.» Il est vrai que nous ne sommes pas sous la loi de Moïse, mais cela ne veut pas dire que nous ne sommes sujets à aucune loi divine. Paul a déjà insisté aux chapitres 3 et 4 sur le fait que personne ne pourrait être justifié par les œuvres de la loi. Au chapitre 7 il soutiendra encore l'idée que l'on a été dégagé de la loi, parlant de la loi mosaïque. Mais la Bible enseigne clairement que le chrétien est sous une loi, la loi de Christ, l'Évangile. Il a été suggéré que le mot «grâce» en Romains 6.14,15 représente l'Évangile. Nous ne sommes pas sous la loi de Moïse, mais sous l'Évangile de Christ, qui est une loi, mais une très différente sorte de loi.

En 1 Corinthiens 9.21 Paul dit, «Avec ceux qui sont sans loi [j'ai été] comme sans loi, (quoique je ne sois point sans la loi de Dieu, étant sous la loi de Christ.» L'auteur de l'épître aux Hébreux dit: «Car, le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de loi» (Hébreux 7.12). Il y a toujours une loi, mais ce n'est plus la loi qui reposait sur le sacerdoce lévitique. Encore en Hébreux, l'auteur cite une prophétie de Jérémie qui parle de la nouvelle alliance: «Après ces jours-là, dit le Seigneur: Je mettrai mes lois dans leur esprit, je les écrirai dans leur cœur.» (Hébreux 8.10). L'Évangile de grâce n'exclut pas la nécessité d'une obéissance aux commandements de Dieu. Tite 2.11,12 dit: «La grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée. Elle nous enseigne à renoncer à l'impiété et aux convoitises mondaines, et à vivre dans le siècle présent selon la sagesse, la justice et la piété.» Oui, nous sommes sous la loi de Christ (l'Évangile, la Nouvelle Alliance), mais elle est très différente de celle de Moïse puisqu'en elle nous avons accès au remède à nos péchés, le sang de Christ.

6.15-8.4 Demeurer dans le péché serait rester inutilement dans l'esclavage

Dans la première partie de ce chapitre nous avons déjà vu l'idée de l'esclavage au péché. Ici Paul continue avec cette image. Il insiste d'abord sur le fait qu'en obéissant à l'Évangile nous avons changé de maîtres. Au lieu de servir le péché et de recevoir comme salaire la mort, nous avons choisi de servir la justice afin d'avoir la sainteté et la vie éternelle. Non seulement nous ne devons plus servir le péché parce que nous sommes morts à son égard et n'avons plus d'«obligation» envers lui, mais nous avons aussi accepté d'être serviteurs d'un autre. Ayant un nouveau maître nous ne devons plus servir l'ancien.

Par la suite Paul va développer le lien entre le péché et l'ancienne loi. Bien que la loi soit sainte, elle affermissait l'emprise du péché sur les hommes. Par elle, le péché condamnait les hommes à mort. Par elle, les offenses se sont multipliées. Par elle, le désir de pécher fut intensifié. Sous la loi, l'homme faible n'avait pas d'espoir. Le péché (personnifié) se servait en quelque sorte de la loi en régnant sur les hommes. Mais Christ nous libère non seulement du péché, mais de son «allié», la loi. «L'aiguillon de la mort, c'est le péché; et la puissance du péché, c'est la loi. Mais grâces soient rendues à Dieu, qui nous donne la victoire par notre

¹⁵Quoi donc! Pécherions-nous, parce que nous sommes, non sous la loi, mais sous la grâce? Loin de là! ¹⁶Ne savez-vous pas qu'en vous livrant à quelqu'un comme esclaves pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché qui conduit à la mort, soit de l'obéissance qui conduit à la justice? ¹⁷Mais grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la règle de doctrine dans laquelle vous avez été instruits. ¹⁸Ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice. — ¹⁹Je parle à la manière des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair. — De même donc que vous avez livré vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'iniquité, pour arriver à l'iniquité, ainsi maintenant livrez vos membres comme esclaves à la justice, pour arriver à la sainteté. ²⁰Car, lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice. ²¹Quels fruits portiez-vous alors? Des fruits

Seigneur Jésus-Christ» (1 Corinthiens 15.56,57). La loi, qui nous rendait incapables de nous libérer du péché, n'est plus en vigueur. Ce système a cessé de fonctionner.

6.15-23 Nous avons changé de maîtres

v. 15) Ici nous voyons essentiellement la même question qu'au verset 1: La grâce n'encourage-t-elle pas le péché? Dans les versets 2-14 Paul montre qu'une vie de péché serait contraire au sens de notre baptême où nous sommes morts au péché avec Christ. Une partie de cet argument consiste en le fait que la mort nous libère de l'esclavage. Dans les versets suivants, l'idée de la mort passe de vue et l'accent est mis sur l'idée de l'esclavage, les maîtres que nous pouvons servir, et les fruits de notre service.

v. 16) L'homme est toujours esclave de quelqu'un ou de quelque chose, bien qu'il ne le reconnaisse pas toujours (Jean 8.32,33). Soit on est conduit par la chair, soit on est conduit par l'Esprit (Romains 8.4,5,12-14). Parlant de certains faux docteurs Pierre dit: «ils leur promettent la liberté, quand ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption, car chacun est esclave de ce qui a triomphé de lui.» (2 Pierre 2.19).

Pourquoi ne pas demeurer dans le péché? Parce qu'obéir au péché conduit à la mort.

vs. 17,18) Mais le chrétien n'a pas besoin de servir un tel maître – il en a été délivré quand il obéit à l'Évangile. Dieu merci! En fait, ce serait impensable qu'un esclave soit transféré d'un ancien maître à un nouveau, et qu'il continue de servir l'ancien. Oui, on est toujours esclave, mais on est esclave de la justice maintenant.

Notons que notre obéissance à Dieu doit être «de cœur», dans la sincérité. On ne se moque pas de Dieu. Dieu regarde le cœur. Mais notre obéissance doit aussi être «à la règle (ou modèle) de doctrine». L'enseignement doit être conforme à la vérité (Jean 8.32,33). La forme extérieure compte pour quelque chose aussi. Certains disent que Paul pense ici principalement à l'enseignement moral donné par les apôtres. Il est probable que le côté moral de la doctrine soit inclus, mais ce n'est pas par la simple réformation de la vie morale que l'on est affranchi du péché - c'est par l'obéissance initiale à l'Évangile dans le baptême, ce qui a été expliqué dans la première partie du chapitre.

v. 19) Paul donne dans ces versets une explication basée sur un élément de la vie mondaine pour rendre la compréhension plus facile. Il s'agit de l'esclavage. Ils se sont servis de leurs corps dans le passé dans l'intérêt de l'impureté et ils sont devenus iniques. Paul les exhorte maintenant à se servir de leur corps comme esclaves de la justice pour qu'ils soient saints.

v. 20) En tant qu'esclaves du péché, ils ne servaient pas la justice et, pour la plupart d'entre eux, ne ressentaient pas d'obligation envers la justice. (Ce n'est pas qu'ils n'avaient pas vraiment d'obligation de se soumettre à Dieu, mais ils ne vivaient pas selon cette obligation.) vs. 21,22) Ce service au péché, en fait, ne leur apportait rien de valeur. À quoi bon demeurer

dont vous rougissez aujourd'hui. Car la fin de ces choses, c'est la mort. ²²Mais maintenant, étant affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté et pour fin la vie éternelle. ²³Car le salaire du péché, c'est la mort; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.

⁷ Ignorez-vous, frères, — car je parle à des gens qui connaissent la loi, — que la loi exerce son dans le péché? Cette vie-là ne produit que la honte, et à la fin, la mort éternelle. Par contraste, le service de Dieu porte comme fruit la sainteté et la vie éternelle.

v. 23) Le péché apporte son salaire. Celui qui demeure dans le péché recevra ce qu'il a mérité. La grâce couvre l'homme faible mais consciencieux qui cherche à servir Dieu, mais pas celui qui change la grâce en dissolution.

La vie éternelle, par contre, n'est pas un salaire, mais un don gratuit. Celui qui la reçoit ne la mérite aucunement. Le don est gratuit – non-mérité. (Il n'est pas pour autant inconditionnelle. Il n'est accordé qu'à ceux qui sont et qui demeurent «en Jésus-Christ notre Seigneur». Voir aussi Luc 17.10 et 1 Jean 5.11.)

7.1-8.4 La loi, qui renforçait le pouvoir du péché (l'ancien maître) sur nous, a été enlevée.

Dans ce chapitre Paul détaille le rôle de la loi dans l'emprise du péché sur nous. Bien qu'elle soit sainte et bonne, elle aggravait, à cause de notre propre faiblesse, notre situation en ce qui concerne le péché. Mais comme il l'affirme dans les premiers versets, nous sommes morts, non seulement au péché, mais à la loi aussi.

7.1-6 Nous sommes affranchis de cette loi

(v. 1) Paul dit que ces lecteurs connaissent la loi. Certains interprètes disent qu'il veut dire qu'ils connaissent tous des principes légaux, qu'ils soient juifs ou païens. Certainement, le principe auquel il va se référer s'applique à n'importe quelle loi. Il est vrai, aussi, que Paul dira que «nous avons été dégagés de la loi» sans préciser qu'il parle uniquement en tant que Juif et au sujet des Juifs. Mais d'autres interprètes disent qu'il parle spécialement de la loi mosaïque, que tous ses lecteurs, païens comme juifs, devaient connaître, étant donné qu'on lisait régulièrement de l'Ancien Testament dans les réunions de l'Église. Plusieurs choses me semblent militer en faveur de cette deuxième position: (1) Le verset 4 affirme l'idée que la mort de Christ a mis fin à la loi pour nous. Or plusieurs passages du Nouveau Testament lie la mort de Christ spécifiquement à la fin de la loi mosaïque (Éph. 2.14,15; Col. 2.14; Gal. 3.13; etc.) (2) Au verset 7, en parlant de ce que la loi lui a fait connaître, Paul cite l'un des 10 commandements donnés au mont Sinaï. D'ailleurs, le commandement de ne pas convoiter ne représente pas un principe moral qui est universellement reconnu par les hommes et donc présent dans tous les systèmes moraux. Ce principe fut révélé dans la loi mosaïque. (3) Paul emploie des expressions telles que «sainte» (v. 12) et «spirituelle» (v. 14) qui semblent mieux convenir à cette loi qui fut donnée par Dieu lui-même, la loi de Moïse, qu'à un code civil formulé par des hommes.

Le fait que Paul parle de la loi de Moïse et non pas de toute loi, quel que soit son genre, est important. En effet, comme nous l'avons déjà dit, il ne serait pas juste de dire que les enfants de Dieu ne sont plus sous aucune loi. Nous sommes sujets à une loi divine. Certes, il ne s'agit pas d'une loi de la même nature que celle dont il nous a dégagés. La loi de Christ n'a pas les mêmes faiblesses que Paul va décrire dans ce chapitre à l'égard de la loi mosaïque. Sa

pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit? ²Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. ³Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre. ⁴De même, mes frères, vous aussi vous avez été, par le corps de Christ, mis

loi est mieux adaptée aux besoins des hommes faibles et imparfaits que nous sommes.

Peut-être que certains ont voulu nier la place de quelque loi que ce soit dans nos relations avec Dieu à cause de la manière dont ils ont vu l'Évangile présenté. En effet, certains chrétiens ont une conception à l'égard du Nouveau Testament qui ressemble fort à la manière «légaliste» dont beaucoup de Juifs interprétaient l'Ancien Testament. Qu'ils le disent ou pas, ils croient être sauvés par la perfection de leur obéissance à tous les commandements de Christ. Ceux qui ont la conscience plus sensible mettent continuellement en doute leur propre salut. Ils ont supprimé dans leur pensée l'idée de la grâce de Dieu. Oui, Dieu exige de l'obéissance. Oui, on peut perdre le salut si l'on persiste consciemment dans le péché. Mais la loi de Christ, l'Évangile, n'est pas simplement une «loi de Moïse révisée.» C'est une toute autre sorte de loi, une loi qui fait des provisions pour la faiblesse de l'homme qui fait pourtant de son mieux.

Quel est donc ce principe de la loi que tous les lecteurs de Paul devaient connaître? Tout simplement que la loi peut exercer un pouvoir sur un homme seulement tant qu'il vit. Un homme mort n'a plus d'obligation envers la loi. La mort met fin à tout contrat légal.

(vs. 2-4) Pour illustrer ce principe, le cas d'un mariage est cité. Une femme est liée par la loi à son mari seulement jusqu'à la mort de l'un d'entre eux. Elle n'a pas le droit de se lier à un autre homme tant que son mari vit. Si elle le fait, elle commet un adultère. Si son mari meurt, par contre, elle peut se remarier sans commettre du péché. Selon cette analogie nous étions mariés à la loi, liés légalement à la loi. Il a fallu la mort pour rompre ce lien. Tandis qu'on pourrait s'attendre à ce que Paul dise que la loi est morte, il dit plutôt que c'est nous qui, par la mort de Christ, avons été mis à mort. (En effet, il avait déjà expliqué au chapitre 6 que dans le baptême nous sommes unis à la mort de Christ, nous mourons avec lui.) Étant morts, notre «mariage» à la loi n'est plus. Étant ressuscités, nous pouvons appartenir à un autre, c'est-à-dire, à Jésus. En vue de cette analogie, on ne pourrait pas être sous la loi et en même temps appartenir au Christ, sans commettre un adultère spirituel. On aurait deux «maris».

En passant nous pouvons noter que cette illustration éclaire non seulement notre relation avec la loi, mais aussi la nature du mariage. Quand on est marié, on n'a le droit ni d'avoir des rapports sexuels avec autre personne que son conjoint, ni de se marier à une autre personne, que cette autre personne soit déjà mariée ou pas. On n'a pas droit à deux conjoints à la fois. Se marier à une deuxième personne tandis que son premier mariage est toujours en vigueur, c'est de l'adultère. La polygamie égale, donc, à l'adultère. Certains objectent en disant que ce passage ne défend que la polyandrie, l'état d'une femme qui a plusieurs maris. Ils admettent qu'une femme ne peut pas avoir plus d'un mari sans être adultère, mais ils pensent qu'un homme ne commet l'adultère que s'il prend une femme déjà mariée à autrui. Dans ce cas, il commettrait l'adultère contre le mari de cette deuxième femme mais pas contre sa propre première femme. Il y aurait donc une loi exigeant la fidélité dans le mariage pour la femme, mais aucune exigence de ce genre pour l'homme. Jésus, pourtant, applique les mêmes principes aux hommes qu'aux femmes. En Marc 10.11,12, il dit: «Celui qui répudie

à mort en ce qui concerne la loi, pour que vous apparteniez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu. ⁵Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions des péchés provoquées par la loi agissaient dans nos membres, de sorte que nous portions des fruits pour la mort. ⁶Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un esprit nouveau,

sa femme et qui en épouse une autre, commet un adultère à son égard; et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère.» Si Dieu n'accorde pas le droit de divorcer (voir Matthieu 15.9), l'homme qui épouse une deuxième femme commet un adultère à l'égard de la première. (La seule distinction qu'on peut voir entre l'action de l'homme et la femme dans les paroles de Jésus est que l'homme divorce la femme, tandis que la femme quitte son mari. Le mot divorce, en effet, se réfère à un acte légal que la loi juive n'autorisait pas la femme d'initier.) Évidemment, le principe que Paul cite en Romains 7.2,3 s'applique aux hommes et aux femmes et qualifie clairement d'adultère les deux conditions: la polyandrie ET la polygamie.

(vs. 5,6) Dans ces deux versets Paul fait ressortir la différence entre l'état de l'homme sous l'ancienne loi, et son état en Christ. Il se réfère au premier état par l'expression «lorsque nous étions dans la chair.» En disant ensuite «mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi» il montre que le sens de «dans la chair» est: «sous la loi». (Souvent l'expression «dans la chair» se réfère simplement à l'aspect physique de notre existence, et dans ce sens nous sommes toujours dans la chair - Gal. 2.20; 1 Cor. 7.28; Phil. 1.22; Col 2.1,5; 1 Pi. 4.2; etc. D'autres passages emploient l'expression «la chair» pour parler de la corruption morale et les convoitises de notre corps physique - Gal. 5.19-21; Éph. 2.3; 1 Jean 2.16, etc. Ailleurs, par contre, cette expression se réfère aux qualifications physiques - telle que la circoncision - et aux œuvres accomplies par les hommes sous la loi - Phil. 3.3-6; Gal. 6.12. Il semble que c'est dans ce troisième sens que Paul l'emploie ici.)

Étant sous la loi, les passions des péchés agissaient dans nos membres, et le résultat pour nous était la mort spirituelle. Ce qui peut surprendre c'est que Paul dit que ces passions (une passion est un mouvement impétueux ou un sentiment très fort qui pousse une personne vers ce qu'elle désire) étaient «provoquées par la loi.» En effet, la nature humaine est telle que, très souvent, le fait de défendre une chose rend la chose plus intéressante, plus attrayante. Quand une autorité dit, par exemple, de ne pas lire tel livre, beaucoup de personnes qui ne se seraient jamais intéressées à ce livre auront désormais une grande envie de lire ce livre et de savoir pourquoi il est interdit. Quand un parent dit à son enfant de ne pas toucher un certain objet, l'enfant est plus tenté, soit par curiosité, soit par rébellion, de s'approcher de la chose défendue. La défense de toucher n'est pas mauvaise, car l'enfant pourrait abîmer l'objet ou se faire du mal s'il le touchait. Néanmoins, le «commandement» fixe l'attention de l'enfant sur ce qui est interdit et peut augmenter le désir de l'enfant pour la chose en question. Tel était le cas de l'homme sous la loi. Et le péché qui résultait de cette situation produisait la mort.

Puisque nous sommes, avec Christ, «morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus,» elle n'a plus de pouvoir sur nous, ni pour provoquer les mauvaises passions en nous ni pour nous condamner à la mort spirituelle. Nous servons Dieu, mais dans un esprit nouveau. «L'obéissance forcée, c'est celle d'un esclave. L'obéissance de l'homme qui a été affranchi et adopté, c'est celle d'un fils.» - Doyle Kee. L'obéissance est importante, voire nécessaire, dans les deux cas, mais l'obéissance rendue à une loi impersonnelle et rigide,

et non selon la lettre qui a vieilli.

⁷Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché? Loin de là! Mais je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'avait pas dit: Tu ne convoiteras point. ⁸Et le péché, saisissant l'occasion, produisit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises; car sans loi le péché est mort. ⁹Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. ¹⁰Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort. ¹¹Car le péché saisissant l'occasion, me

«selon la lettre qui a vieilli», n'est pas comme l'obéissance «dans un esprit nouveau». Servir Dieu dans l'esprit de beaucoup des Juifs sous la loi au temps de Paul, sans voir la grâce de Dieu, devenait intolérable, comme Paul le montre par la suite.

(On a l'habitude d'expliquer l'expression «la lettre» par la définition: le sens étroit et littéral. En disant donc, «Je préfère l'esprit à la lettre» nous voulons dire que nous cherchons le sens profond, la vraie intention, plutôt que de tenir uniquement aux mots employés. L'expression «la lettre», me semble-t-il, est employée par Paul dans un autre sens. Il l'emploie comme synonyme de la loi mosaïque - voir Romains 2.29 et 2 Corinthiens 3.6. En Romains 2.27 il parle de «la lettre de la loi», c'est-à-dire, la lettre qui est la loi. «La lettre» n'est pas, pour lui, une interprétation trop littérale et trop rigide de la volonté de Dieu; il s'agit tout simplement de la loi de Moïse, mise en contraste avec l'Évangile.)

7.7-13 La loi aggravait notre situation dans le péché

(v. 7) Encore Paul présente une objection de la part d'un interlocuteur imaginaire. Puisque Paul a présenté comme si désirable le fait d'être dégagé de la loi, on supposerait peut-être que la loi de Dieu était mauvaise, qu'elle était à confondre avec le péché lui-même que nous savons la source de tous nos problèmes. Loin de là! Ce n'est pas du tout la conclusion que nous devons tirer, dit Paul. La loi n'est pas le péché; elle identifie le péché. Elle permettait aux hommes de mieux savoir ce que c'est que le péché. Sans la loi, on pourrait ignorer que certaines choses étaient condamnables. Paul donne l'exemple de la convoitise. Avant que la loi soit donnée au mont Sinaï, il est très douteux que les hommes aient reconnu qu'un désir intérieur et caché dans le cœur pouvait être un péché.

(v. 8) Ici on revient à l'idée du verset 5, que la loi provoquait en quelque sorte les péchés tout en les condamnant. Paul continue de parler du péché comme d'une personne ayant une volonté et des desseins, une personne qui saisit l'occasion présentée par la loi. En effet, des traits pécheurs tels que la rébellion, l'orgueil, l'égoïsme, et la simple faiblesse morale, sont déjà en nous mais ne se manifestent que lorsqu'un commandement de la loi est violé. Sans la loi, le péché dort, il est mort. Selon Richard A. Batey, «L'homme n'est pas pécheur parce qu'il désobéit à la loi; il désobéit à la loi parce qu'il est pécheur.»

(v. 9) Paul pense à un temps où il était «sans loi», inconscient de péché, pas encore condamné à la mort. Apparemment ce temps était l'enfance, avant qu'il ne soit responsable devant la loi, avant qu'il n'en ait connaissance, avant qu'il ne soit condamné par elle. Quand, arrivé à un certain âge, il fut instruit dans la loi et mis devant sa responsabilité envers elle, («le commandement vint»), le péché «reprit vie.» Il se manifesta concrètement dans la violation des commandements, et Paul mourut spirituellement.

(v. 10) En disant, «le commandement qui conduit à la vie,» l'auteur se réfère peut-être à une promesse de la loi elle-même: «Vous observerez mes lois et mes commandements; l'homme qui les mettra en pratique vivra par elles» (Lévitique 18.5). Malheureusement, la loi ne conduisait à la vie pour personne en réalité, car personne ne mettait parfaitement en

séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir. ¹²La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. ¹³Ce qui est bon a-t-il donc été pour moi une cause de mort? Loin de là! Mais le péché, afin qu'il se manifeste comme péché, me donne la mort par ce qui est bon, et par le commandement, il devint condamnable au plus haut point.

¹⁴Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. ¹⁵Car je ne sais pas ce que je fais: je ne fais point ce que je veux, et je fais ce que je hais. ¹⁶Or, si je fais ce

pratique tous les commandements.

(vs. 11,12) La faute n'est pas du côté de la loi. Dans son ensemble elle est sainte, et tous ses commandements individuels sont saints, justes et bons. (La loi, abstraite, est ce qui ordonne; les commandements, concrets, sont ce qu'elle ordonne.) Tout ce que la loi exigeait était «normal»; le problème, c'était la faiblesse et la rébellion de l'homme, le péché qui fait que l'homme désobéisse.

(v. 13) Encore Paul affirme clairement que la loi elle-même n'est pas la cause de notre mort spirituelle. C'est le péché. Et le fait que le péché m'attire la mort en m'opposant à la loi, qui est sainte et bonne, doit montrer à quel point le péché est condamnable et détestable. Être rebelle à l'autorité du Créateur est déjà mauvais, mais être rebelle envers une loi juste et bonne que nous donne ce Créateur, est encore pire, encore plus coupable.

7.14-25 Il nous était impossible de satisfaire à la loi

Les commentateurs sont très partagés en ce qui concerne ce passage. Les uns disent que Paul décrit l'existence de tout homme qui cherche à faire la volonté de Dieu, mais particulièrement du chrétien. Le fait que Paul parle à la première personne (je) et au temps présent, et le fait que tout chrétien ressent parfois les mêmes frustrations et les mêmes luttes intérieures, appuient cette position. D'autres sont convaincus qu'il parle de son expérience en tant que Juif sous la loi, ou qu'il se donne comme représentant typique du Juif sincère. Il décrirait non pas un Juif qui se croit juste, ni un Juif qui s'abandonne à une vie charnelle, mais un Juif qui cherche sincèrement à accomplir la loi sans jamais satisfaire ni à la loi ni à sa propre conscience. Le contexte de cette discussion de la loi dans tout le chapitre 7 et le contraste avec la vie en Christ qui sera présentée au chapitre 8 favorisent, me semblent-il, cette deuxième interprétation. Il y a aussi le fait que certaines phrases dans ce passage semblent bien trop fortes pour décrire l'enfant de Dieu (vs. 14,18,23,24)

S'il y a ces deux points de vue opposés, c'est qu'il y a des idées dans le passage qui s'appliquent aux deux situations, celle du chrétien comme celle du Juif non-chrétien. Dans les deux cas il y a un conflit entre le désir de faire toute la volonté de Dieu et la réalité qu'on n'arrive pas à le faire. Une grande frustration continue en résulte. Pour celui qui n'est pas chrétien qui cherche toujours la justification et la délivrance dans le cadre de la loi, cette frustration est encore plus intense et mène à une condition d'épuisement où l'on se reconnaît «misérable». Le chrétien, par contre, bien que lui aussi doit lutter toujours contre le péché, connaît déjà la délivrance.

(v. 14) Comme nous l'avons déjà constaté, la loi, inspirée par Dieu, n'est pas mauvaise; elle est bonne, spirituelle. Le problème est du côté de l'homme charnel, qui est dominé par les mauvais désirs. Il est esclave du péché (avant d'être en Christ - Rom. 6.17) et la loi n'offre pas de délivrance - ce n'est pas son rôle.

(vs. 15,16) L'homme sincère mais faible ne se comprend pas lui-même. Il n'arrive pas à faire le bien qu'il désire faire, c'est-à-dire, d'obéir à Dieu en toutes choses, et pourtant, dans

que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne. ¹⁷Et maintenant ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. ¹⁸Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair: j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien. ¹⁹Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. ²⁰Et si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus

son esprit, dans sa raison, c'est le chemin qu'il choisit. Il est d'accord avec la loi. Il montre par ses efforts continuels d'obéir à la loi, malgré les échecs, qu'il la trouve bonne. Ce qu'il fait, en réalité, il condamne; il déteste son propre mauvais comportement. Mais pourquoi, alors, continue-t-il d'agir ainsi?

(v. 17) C'est que ce n'est pas toujours l'aspect rationnel de l'homme, ce n'est pas toujours sa volonté, ce n'est pas en quelque sorte «lui-même» qui le dirige, c'est le péché, que nous avons identifié comme la rébellion, l'orgueil, l'égoïsme, et la simple faiblesse morale en lui, ces qualités que l'homme intérieur désapprouve. Paul continue de personnifier le péché comme un être animé qui habite en lui et règne sur lui.

(v. 18) Voici l'un des versets qui ne semblent pas du tout s'accorder avec l'idée que Paul parle ici en tant que chrétien. Comment pourrait-il affirmer ici que rien de bon n'habite en lui, tandis que dans plusieurs autres passages il rappelle au chrétien que son corps est le temple du Saint-Esprit qui habite en lui (1 Cor. 6.19,20; Romains 8.9; Éphésiens 3.16, etc.)? En tant que non-chrétien, on peut avoir la volonté de faire le bien, mais il n'y a pas en nous ce qui peut nous aider dans cette lutte contre le péché. Donc, il n'y a pas «le pouvoir» de faire le bien.

En vue de beaucoup d'autres passages bibliques, on ne devrait pas interpréter ce passage comme un soutien de la doctrine de «dépravation totale» avancée par le réformateur Jean Calvin et adoptée dans les credo de plusieurs dénominations. Selon cette doctrine, depuis le péché d'Adam tous les hommes «naissent les enfants de colère, indisposés à tout bien, inclinés au mal, morts dans le péché.» Sans une intervention directe de Dieu, «ils ne veulent ni ne peuvent retourner à Dieu, corriger leur nature dépravée, ou se disposer à sa correction.» (Calvin). On affirme que l'homme n'est capable d'aucun bien du tout.

En réalité, de nombreux passages supposent clairement que l'homme peut avoir de bonnes dispositions. Même ce chapitre parle d'un homme qui a la volonté de faire le bien, même s'il n'a pas le pouvoir de l'accomplir. Dans la parabole du semeur en Luc 8.4-15 Jésus parle de celui qui reçoit sa parole «avec un cœur honnête et bon.» Actes 10.1,2 décrit Corneille, qui n'était pas encore sauvé, comme un homme «pieux et craignant Dieu» qui «faisait beaucoup d'aumônes au peuple, et priait Dieu continuellement.» En Matthieu 11.28,29 Jésus invite: «Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur vous et recevez mes instructions, car je suis doux et humble de cœur; et vous trouverez du repos pour vos âmes.» De tels appels, et il y en a beaucoup dans la Bible, seraient vides de sens, voire une moquerie, si l'homme était incapable d'y répondre, même de faire un pas vers Dieu.

En Romains 7 Paul ne décrit pas quelqu'un qui ne veut ni ne peut faire quoique ce soit de bien. Si tel était le cas, il ne serait même pas question d'un conflit intérieur. L'apôtre parle de celui qui n'arrive pas à satisfaire à toutes les exigences justes et saintes de la loi de Dieu.

(vs. 19,20) Une autre idée erronée est parfois fondée - à tort, bien sûr - sur les deux versets suivants. Puisque Paul fait ce que «lui» il ne veut pas, il attribue ses actions non pas à lui-même, mais au péché qui habite en lui. L'idée erronée est qu'on n'est donc plus responsable de ses actes, qu'on n'est pas condamnable si l'on commet le péché. Au contraire,

moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi. ²¹Je trouve donc en moi cette loi: quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. ²²Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur; ²³mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché, qui est dans mes membres. ²⁴Misérable que je suis! Qui me délivrera du corps de cette mort?... ²⁵Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur!... Ainsi donc, moi-même, je suis par l'entendement esclave de la loi de Dieu, et je suis par la chair esclave de la loi du péché.

8 ¹Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ.

²En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

³Car — chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, — Dieu a condamné le

on ne peut pas se dissocier entièrement de son corps et de ses actions. Quand je commets le péché malgré moi, je ne peux pas quand même rejeter la faute sur un autre ou dire que je suis innocent. Je ne peux que reconnaître que mon «entendement» n'y participe pas. Ce n'est pas de manière raisonnée et délibérée que je commets le mal.

(vs. 21-23) Dans ces versets on revoit à peu près les mêmes idées, le conflit interne de celui qui approuve la loi de Dieu et veut y obéir mais qui en même temps se voit condamné par cette loi parce qu'il commet quand même le péché, qui devient ainsi son maître.

(v. 24) En se remettant dans l'état d'esprit de celui qui vit sous l'ancienne loi, Paul s'écrie enfin, «Misérable que je suis! Qui me délivrera du corps de cette mort?» Étant dans la chair l'homme n'arrive pas à se garder complètement du péché, malgré toutes ses bonnes intentions. Il reconnaît que la loi est bonne, mais il ne peut pas la garder comme il le faudrait. Quelle est la solution? Elle n'est pas dans l'homme lui-même - il lui faut un Sauveur pour le délivrer de sa propre faiblesse pécheresse.

(v. 25) Avant de résumer ce qu'il vient de dire, Paul nous fait savoir d'avance qu'il y a une solution que Dieu a pourvue par Jésus-Christ. Il l'exposera au chapitre 8, mais déjà il doit exprimer sa reconnaissance à Dieu.

Pour terminer, ce résumé est donné: dans son entendement on sert la loi de Dieu - on la respecte, on lui donne raison, on se résout d'y obéir, mais dans la faiblesse de sa chair on continue de servir le péché.

8.1-4 C'est Christ qui nous en affranchit

(v. 1) Paul a donc présenté la misère de celui qui est sous l'emprise du péché renforcé par la loi qui condamne. Dans ce verset il signale par le mot «maintenant» un contraste béni par rapport à l'état qu'il vient de décrire, l'état de celui qui est sous l'ancienne loi. Le mot «donc» indique que ce qu'il affirme ici est basé sur ce qu'il a déjà dit: nous sommes morts en ce qui concerne la loi (7.1-6). C'est la loi qui condamnait. N'étant plus sous cette loi qui ne pouvait pas justifier, ayant déjà subi la mort avec Christ par notre baptême, il n'y a plus pour nous de condamnation. Mais Paul ne manque pas de préciser que cette justification est pour ceux qui sont «en Jésus-Christ», c'est-à-dire, ceux qui ont cru et ont été baptisés en lui.

(v. 2) Deux lois sont mentionnées dans ce verset, l'une qui nous affranchit de l'autre. Plusieurs commentateurs suggèrent que le mot «loi» ici doit être pris dans le sens de «principe» ou «force». D'autres prennent l'expression «la loi de l'Esprit de vie» comme synonyme de l'Évangile, qui nous libère de la force du péché.

(v. 3) Dans ce verset l'expression «la loi» se réfère sans doute à la loi de Moïse, qui était sans force pour nous libérer du péché, non pas par sa propre imperfection, mais à cause

péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, ⁴et cela afin que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit.

⁵Ceux, en effet, qui vivent selon la chair, s'affectionnent aux choses de la chair, tandis que ceux qui vivent selon l'esprit s'affectionnent aux choses de l'esprit. ⁶Et l'affection de la chair, c'est la mort, tandis que l'affection de l'esprit, c'est la vie et la paix; ⁷car l'affection de la chair est inimitié

de la chair, la faiblesse des hommes. La loi étant incapable de nous sauver, Dieu nous a sauvés en envoyant son Fils. Il a condamné (puni ou voué à la destruction et aussi administré la justice divine sur) le péché sur son propre «territoire» - dans la chair. C'est dans la chair que le péché de l'homme se manifeste et exerce son pouvoir. Jésus est donc venu en chair, la même sorte de chair que le péché souillait chez les autres. Mais Jésus a vécu dans la chair sans que le péché domine sur lui, pas même pour un instant. Ainsi, il était en mesure d'expier le péché, l'enlever, par sa mort sacrificielle.

(v. 4) Jésus a satisfait entièrement aux exigences de la loi, la justice de la loi. Si nous sommes en lui, grâce à sa justice parfaite, nous sommes tenus pour justes, aussi. Notre propre justice ne suffit pas. C'est celle du Christ qui nous est attribuée. (Voir aussi Philippiens 3.9)

Demeurer dans le péché serait rester inutilement dans l'esclavage. Le péché était autrefois notre maître. La loi favorisait sa dominion sur nous et n'offrait aucun secours pour nous en libérer. Mais nous avons été dégagés de la loi, ce qui rompt le pouvoir du péché et nous permet d'en être libérés. Étant ainsi soulagés, voudrions-nous vraiment «demeurer dans le péché»? Pas du tout. Cette doctrine n'encourage pas le péché. Elle reconnaît à quel point le péché est notre ennemi.

Mais encore, cette doctrine n'encourage pas le péché, puisqu'elle affirme que la justification est conditionnelle. La justice de la loi est «accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit.»

8.5-16 La justification est uniquement pour ceux qui marchent selon l'Esprit

L'apôtre décrit ensuite deux manières de vivre: selon la chair et selon l'Esprit. La première manière, celle du monde, reconduirait le chrétien à la mort spirituelle; la deuxième le conduira à la vie. La justification, comme il vient de le dire au verset 4, n'est que pour ceux qui vivent selon l'Esprit.

(v. 5) Vivre selon la chair ou selon l'Esprit se réfère aux pensées et intentions du cœur qui influencent notre moralité, notre comportement. L'homme «est tel que sont les pensées dans son âme.» (Proverbes 23.7). Vivre selon la chair, c'est s'affectionner (s'attacher à, se préoccuper de, mettre sa pensée sur) les choses de la chair. La chair dans ce sens ne se réfère pas simplement à la sexualité ou aux appétits physiques, bien que ces choses soient comprises. La chair désigne ici la nature humaine en générale sans l'influence divine, le penchant vers le péché, tout ce qui dans l'âme est faible, perversi ou indigne. Ceux qui vivent selon l'Esprit fixent leurs pensées sur ce que demande l'Esprit; ils estiment ce qui est estimé par l'Esprit.

(v. 6) Les pensées charnelles aboutiront à la mort spirituelle. Les pensées spirituelles aboutiront à la vie et la paix.

(vs. 7,8) Vivre avec la pensée fixée sur la chair et ses désirs nous rend ennemis de Dieu. On ne peut pas vivre avec de telles pensées et se soumettre à Dieu. C'est impossible. Ainsi, avec une telle vie nous ne pouvons pas plaire à Dieu.

contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. ⁸Or ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu.

⁹Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas. ¹⁰Et si Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice. ¹¹Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous.

¹²Ainsi donc, frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair. ¹³Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous

(v. 9) Paul exprime sa confiance que ses lecteurs, qui sont chrétiens, vivent selon l'Esprit. Si tel n'est pas le cas, c'est que l'Esprit de Dieu ne peut pas habiter en eux. Si l'Esprit n'est pas en eux, c'est qu'ils n'appartiennent même pas au Christ.

Il y a de nombreuses conceptions erronées concernant qui a l'Esprit-Saint, et qui ne l'a pas, surtout parmi ceux qui insistent sur la nécessité d'un «baptême du Saint-Esprit» après la conversion. Il y a aussi de la confusion concernant le sens dans lequel il est dit que l'Esprit est en nous. Il serait donc utile de considérer le commentaire de Harvey Floyd sur ce verset dans son livre *Le Saint-Esprit est-il pour moi?*

«L'Esprit de Christ» ici ne veut pas dire simplement la disposition ou l'attitude de Christ; il veut dire la même chose que «l'Esprit de Dieu» dans la phrase précédente. Il veut dire le Saint-Esprit. «Vous ne vivez pas selon la chair mais selon l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous.» Le contraire de cette déclaration est: «Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ il ne lui appartient pas.» Supposez que l'Esprit de Dieu ne demeure pas en vous. Êtes-vous un chrétien inférieur? Paul dit que vous n'appartenez pas à Christ. Supposez que l'Esprit en fait demeure en vous. Est-ce que cela veut dire que vous êtes un chrétien supérieur, au-dessus de ces chrétiens-là qui le sont «de nom seulement»? Pas du tout. Cela veut dire tout simplement que vous êtes chrétien. Si vous êtes chrétien, l'Esprit de Dieu demeure en vous, non pas parce que vous êtes un chrétien supérieur, mais simplement parce que vous êtes chrétien. Si l'Esprit de Dieu ne demeure pas en vous, cela ne veut pas dire que vous êtes un chrétien inférieur; cela veut dire simplement que vous n'êtes pas chrétien. Être chrétien, c'est avoir l'Esprit de Christ ou l'Esprit de Dieu ou le Saint-Esprit.

Posséder l'Esprit de Dieu signifie simplement que l'on est en communion avec Dieu, ou que Dieu est en communion avec nous dans son Esprit. Il n'est pas éloigné de nous; il est près de nous. Il est présent avec nous dans son Esprit. L'Esprit de Dieu demeure en nous si nous appartenons au Christ. Voici la signification de la présence de l'Esprit: que nous sommes en communion avec Dieu; que nous sommes chrétiens; que Dieu est en communion avec nous dans son Esprit.

(vs. 10,11) Si Christ est (par son Esprit) dans les lecteurs de Paul, bien que leurs corps physiques soient toujours sujets à la mort à cause du péché (d'Adam?), leurs esprits sont vivants parce qu'ils ont été rendu justes. Non seulement cela, mais si l'Esprit de Dieu est en eux, cet Esprit ressuscitera même leurs corps mortels (physiques) pour la gloire.

(vs. 12,13) Le chrétien n'a donc aucune raison, aucune obligation de vivre selon la chair. Cela ne lui apporterait rien de positif. Au contraire. Si, après être devenu chrétien, l'on continue de s'abandonner à ses désirs et penchants charnels, on mourra spirituellement et éternellement. Cela ne veut pas dire que nous nous trouvons de nouveau dans la même

vivrez, ¹⁴car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. ¹⁵Et vous n'avez point reçu un Esprit de servitude, pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba! Père! ¹⁶L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit que situation que celle de l'homme sous la loi décrit au chapitre 7, l'homme qui est condamné parce qu'il ne parvient pas à la perfection demandée par la loi. Pour le chrétien il y a la possibilité du pardon, et il y a une source d'aide dans la lutte contre la chair. Dieu n'exige pas ce que nous ne pouvons pas donner: la perfection. Mais il faut bien que nous mettions nos pensées sur les choses de l'Esprit et que nous fassions tout pour lutter contre le péché dans notre vie.

Encore, la paroles de Harvey Floyd sur ce verset:

Il y a pour nous de l'aide dans la lutte contre le mal; l'Esprit en nous pourvoit de la force efficace. Au verset 13 «faites mourir» est au temps présent: ce fait montre que ce n'est pas d'un seul coup que nous mettons à mort «les actions du corps,» une fois pour toutes. Nous sommes engagés plutôt dans une lutte qui dure toute la vie. Si vous êtes en train de mettre à mort «les actions du corps,» selon Paul, si vous persistez dans cette lutte avec l'aide de l'Esprit, vous vivrez (8.12,13).

Paul n'enseigne pas le quiétisme («cessez tout effort humain pour que Dieu agisse à votre place»). L'Esprit ne remplace pas nos propres efforts. Par contre, ce n'est pas simplement par notre propre force que nous arrivons à la sainteté; Dieu ne nous laisse pas à nous débrouiller tout seuls. «Par l'Esprit» nous «faisons mourir les actions du corps.» Il faut mettre l'accent et sur «par l'Esprit» et sur «nous». L'aide de Dieu ne réduit le besoin de nos efforts ni ne diminue leur importance; elle est plutôt la raison de nos efforts: «travaillez à votre salut» dit Paul aux Philippiens. Et quel encouragement avons-nous à croire que nous pouvons le faire? «Car c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir» (Philippiens 2.12,13).

(v. 14) Faire mourir, par l'Esprit, les actions du corps, c'est être conduit par l'Esprit. Il a été dit que l'homme est toujours conduit par quelque chose - il n'est pas aussi indépendant qu'il voudrait le croire. Soit il est conduit par Dieu, soit il est mené par Satan à travers ses désirs charnels. Quand l'Esprit nous conduit, nous luttons contre ces désirs. Ceux qui se laissent ainsi conduire sont les Fils de Dieu, et eux, ils vivront.

(vs. 15,16) L'Esprit de Dieu ne se manifeste pas seulement dans le fait que nous luttons contre «les actions du corps» dans notre vie. Il se manifeste aussi par notre attitude filiale. C'est-à-dire, nous nous considérons, non comme des esclaves, mais comme des fils adoptifs de Dieu, remplis de reconnaissance et d'amour pour notre Père céleste. Sous la loi, le sentiment de crainte dominait à cause de la condamnation. Nous ne sommes plus sous un tel système. Tout est nouveau.

Comment l'Esprit rend-il témoignage à notre esprit? Ce n'est pas par un chuchotement dans notre oreille. Encore une explication de Harvey Floyd:

Les enfants de Dieu aiment Dieu comme des enfants aiment leur père, et ils l'appellent «Père, cher Père» (le sens de «Abba! Père!»). Non seulement dans leurs prières ils s'approchent de lui comme «cher Père», mais dans toute leur vie ils démontrent cette attitude d'amour et de respect envers Dieu. C'est cette attitude même envers Dieu, que le Saint-Esprit nous a rendu capables d'avoir, qui est le témoignage de l'Esprit que nous sommes les enfants de Dieu.

Il est clair que Paul n'enseigne pas une doctrine qui minimise l'importance ou la

nous sommes enfants de Dieu. ¹⁷Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers: héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui.

¹⁸J'estime que les souffrances du temps présent ne sauraient être comparées à la gloire à venir qui sera révélée pour nous. ¹⁹Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la révélation des fils de Dieu. ²⁰Car la création a été soumise à la vanité, — non de son gré, mais à cause de celui qui l'y a soumise, — avec l'espérance ²¹qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu. ²²Or, nous savons que, jusqu'à ce jour, la créa-

gravité du péché ou qui encourage une attitude d'indifférence envers le péché. Cela serait contraire au sens de notre baptême (6.1-14), contraire à notre libération de l'esclavage au péché (6.15-8.4), et contraire à la direction de l'Esprit qui nous habite (8.5-16).

8.17-39 Les bénédictions de ceux qui sont justifiés

Ici commence la dernière section du développement de la doctrine de justification dans l'épître aux Romains. Par la suite Paul va traiter un problème que cette doctrine soulevait dans l'esprit de certains à l'égard de la situation des Juifs vis-à-vis de Dieu, puis il passera à une discussion plus «pratique» des différentes relations entretenues par les chrétiens dans la vie quotidienne.

8.17-23 La promesse de l'héritage

(v. 17) Puisque nous sommes enfants de Dieu, nous lui devons l'amour, le respect et l'obéissance qu'un enfant doit à son père. Mais nous jouissons aussi de la position d'héritiers. Un enfant, qu'il soit enfant de son père par naissance ou par adoption, est destiné à partager les biens de son père. Notre Père étant Dieu lui-même, notre héritage est grand est glorieux. Nous partagerons la gloire avec notre frère aîné, Jésus.

Cette promesse est, bien sûr, conditionnelle - il faut souffrir avec Christ si l'on veut être glorifié avec lui. (Voir 2 Timothée 2.11-13.) Nous devons rester fidèles quelles que soient les souffrances que nous avons à affronter.

(v. 18) Ce qui facilite cette fidélité, c'est l'assurance que la gloire qui nous attend surpasse infiniment les souffrances à supporter. La gloire est tellement grande par rapport à la souffrance que l'on ne peut même pas comparer les deux choses.

(vs. 19-21) L'interprétation du reste de cette portion, jusqu'au verset 23, dépend en partie du sens du mot «création», qui est employé trois fois. La création entière est présentée comme étant dans la souffrance et l'attente jusqu'à ce que la gloire déjà mentionnée soit révélée au retour du Seigneur.

Beaucoup de commentateurs pensent que Paul emploie ici une forme littéraire que l'on retrouve souvent dans les livres prophétiques de l'Ancien Testament - la personnification. On attribue à des choses inanimées la pensée, l'émotion, et d'autres traits d'une personne. (Voir, par exemple, Ésaïe 24.5-7; Psaume 98.8) Paul serait en train de personnifier toute la création inanimée. Nous savons que lorsque l'homme a péché, la terre a été maudite à cause de lui: «Le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras la nourriture tous les jours de ta vie, il te produira des épines et des ronces.» (Genèse 3.17,18). Si Paul emploie un langage poétique, c'est qu'il décrit la condition de la terre depuis la chute de l'homme comme une souffrance et une attente de la libération de cette souffrance lors de la résurrection, quand prendront place «de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la justice habitera» (2 Pierre 3.13).

tion tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement. ²³Et ce n'est pas elle seulement; mais nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous soupirons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, la rédemption de notre corps. ²⁴Car c'est en espérance que nous sommes

D'autres commentateurs font remarquer que le mot «création» est le même mot que celui employé en Marc 16.15 où Jésus dit aux apôtres de prêcher à «toute la création» et en Colossiens 1.23, où Paul dit que l'Évangile a été prêché à «toute créature». Évidemment dans ces passages il s'agit uniquement de l'humanité et non de la création inanimée. En Romains aussi, il semble probable que Paul parle uniquement de l'humanité. Tous les hommes ont été soumis «à la vanité», c'est-à-dire, la frustration, la mortalité et tous les effets du péché. Au vu de toutes les souffrances, déceptions et injustices de cette vie, l'humanité a toujours espéré un monde meilleur, que ce soit un paradis céleste, le «nirvana», ou une société idéale ou «Utopie». C'est Dieu qui a mis ce désir dans le cœur de l'homme, désir qui ne peut être satisfait que dans «la révélation des fils de Dieu», la résurrection à la gloire et l'immortalité.

Ce n'est pas l'humanité qui a voulu ou choisi consciemment passer par un temps de souffrance où son regard serait fixé sur un monde meilleur. C'est Dieu qui l'a ordonné dans l'espoir que tous les hommes puissent le chercher et accepter son offre de la liberté et la gloire en Christ.

(vs. 22,23) Cette souffrance de l'humanité depuis le péché d'Adam est comparée maintenant au labeur d'une femme lors de son accouchement. Pour ceux qui finissent par ne pas accepter l'Évangile, ce sera comme la situation décrite en Osée 13.13 où une femme épuise toutes ses forces mais en vain puisqu'au terme voulu l'enfant ne sort pas du sein maternel. Mais même pour les chrétiens, «nous qui avons les prémices de l'Esprit», ce temps de souffrance et d'attente doit être supporté.

Le mot «prémices» se réfère à la première partie d'une récolte dont le reste doit suivre. L'expression «les prémices de l'Esprit», comme «gage de notre héritage» (Éphésiens 1.13) et «arrhes de l'Esprit» (2 Corinthiens 1.22; 5.5), se réfère au don du Saint-Esprit, qui constitue une sorte d'avant-goût des bénédictions que nous recevrons au dernier jour. Bien que nous ayons déjà cette grande bénédiction qui est le Saint-Esprit en nous, nous soupirons en attendant «la rédemption de notre corps».

Bien que l'œuvre de rédemption par Jésus sur la croix soit pleinement accomplie, nous ne jouissons pas encore de tous ses effets. Notre corps est toujours sujet à la maladie, les effets de la vieillesse, la tentation et la mort. Tout cela sera enlevé quand «ce corps corruptible aura revêtu l'incorruptibilité et que ce corps mortel aura revêtu l'immortalité» (1 Corinthiens 15.54). Ceux qui enseignent que le chrétien doit jouir d'une santé parfaite déjà sur cette terre (parce que «par ses meurtrissures nous sommes guéris» - Ésaïe 53.5) confondent les effets actuels et les effets futurs de la rédemption. La santé parfaite, comme la sanctification parfaite, sera accordée lors de notre glorification, quand le Seigneur «transformera le corps de notre humiliation, en le rendant semblable au corps de sa gloire» (Philippiens 3.21). (Voir aussi 2 Corinthiens 5.1-4)

8.24-30 Soutien durant le temps de souffrance

Trois réalités soutiennent le chrétien jusqu'au jour de sa glorification.

(vs. 24,25) L'espérance même nous donne de la force. Parler d'une espérance signifie qu'on n'a pas encore tout reçu. Mais puisque nous avons cette espérance, cette confiance que nous recevrons l'héritage, nous persévérons. Comme l'athlète qui s'impose toute sorte

sauvés. Or, l'espérance qu'on voit n'est plus espérance: ce qu'on voit, peut-on l'espérer encore?
²⁵Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec persévérance.
²⁶De même aussi l'Esprit nous aide dans notre faiblesse, car nous ne savons pas ce qu'il nous convient de demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables; ²⁷et celui qui sonde les cœurs connaît quelle est la pensée de l'Esprit, parce que c'est selon Dieu qu'il intercède en faveur des saints.
²⁸Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein. ²⁹Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils soit le premier-né entre plusieurs frères.
³⁰Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

d'abstinence et supporte de grandes douleurs afin de remporter un prix (1 Corinthiens 9.24-25; Hébreux 12.1,2), nous ne perdons pas courage quand nous pensons à la gloire qui nous attend.

(v. 26,27) L'Esprit Saint nous donne de la force. Il vient au secours de notre faiblesse. Il nous est donné afin de nous fortifier dans l'homme intérieur (Éphésiens 3.16). Une sorte d'aide qu'il nous donne dans notre faiblesse se rapporte à nos prières. Nous ne savons même pas prier comme il le faut. Parfois nous savons que nous avons besoin de quelque chose, mais nous ne savons pas de quoi, ou nous ne savons pas comment exprimer ce besoin à Dieu. L'Esprit Saint, qui est en nous et connaît mieux que nous-mêmes ce qui se passe dans nos cœurs, intercède pour nous. (Les soupirs mentionnés pourraient être soit des soupirs émis par l'Esprit lui-même qui s'identifie tellement à nos problèmes, ou nos propres soupirs au sujet desquels l'Esprit intercède pour nous puisque nous ne trouvons pas les mots pour nous exprimer.)

(v. 28) L'assurance de la providence éternelle de Dieu en notre faveur nous fortifie. Nous savons que Dieu fait concourir toutes choses à notre bien. Si nous aimons Dieu, si nous sommes chrétiens, nous n'avons pas besoin de nous affliger devant les situations difficiles de notre existence, parce que nous savons que Dieu peut se servir de ces choses passagères pour notre bien éternel. Il règne sur toutes choses et il est toujours à l'œuvre. (Les histoires de Joseph et d'Esther dans l'Ancien Testament sont des exemples de la manière dont Dieu change les circonstances de la vie pour bénir son peuple. Il peut même changer le mal en bien - Gen. 50.20.)

Cette activité de Dieu en notre faveur remonte jusqu'à l'éternité, où déjà il nous connaissait et nous aimait. Avant la création il a pris des dispositions pour nous rendre semblables à son Fils et nous amener à la gloire. La connaissance d'un tel amour doit nous soutenir dans notre faiblesse et notre attente.

(vs. 29,30) Les commentaires de B. W. Johnson sur ce passage sont utiles:

Qui Dieu connaît-il d'avance? Ceux qui aimeront Dieu. Comme il considérait le futur, Dieu pensa à ceux-là, il les a connus. Que prédestina-t-il à leur égard? Non pas qu'ils aimeraient Dieu. Non pas qu'ils croiraient, ni que certains seraient sauvés et d'autres condamnés; il a prédestiné que ceux qu'il a vus d'avance qui l'aimeraient seraient «semblables à l'image de son Fils». La seule chose prédestinée, ou ordonnée d'avance, c'est que ceux que aiment Dieu deviendront semblables au Christ dans la vie, et comme Christ dans l'éternité. Voici le seul décret dans le passage. Il montre ensuite comment cela se réalise pour ceux qu'il a connus d'avance comme ceux qui aiment Dieu. «Ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés.» Ils sont «appelés» par

³¹Que dirons-nous donc à l'égard de ces choses? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?
³²Lui, qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui? ³³Qui accusera les élus de Dieu? C'est Dieu qui justifie! ³⁴Qui les condamnera? Christ est mort; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous! ³⁵Qui nous séparera de l'amour de Christ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée? ³⁶selon qu'il est écrit: C'est à cause de toi qu'on nous met à mort tout le jour, Qu'on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie.
³⁷Mais dans toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés. ³⁸Car j'ai l'assurance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les dominations, ni les choses présentes ni les choses à venir, ni les puissances, ³⁹ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur.

la prédication de l'Évangile (2 Thessaloniens 2.14). Il n'est pas dit que ce sont les seuls à être appelés. Nous savons que beaucoup sont appelés. Les appelés, ayant accepté l'appel, sont «justifiés.» Leurs péchés sont effacés. Ceux qui sont justifiés sont «glorifiés» - ils deviennent les héritiers de la gloire éternelle. «Les étapes par lesquelles on est rendu semblable à l'image du Christ sont la vocation (l'appel), la justification, et la glorification finale.

8.31-39 La faveur de Dieu lui-même

Paul passe enfin à une dernière bénédiction pour les enfants de Dieu, ceux qui sont justifiés par la grâce: la faveur incontestable de Dieu.

(v. 31) Quelle conclusion peut-on tirer de tout ce qui a été dit? C'est que Dieu est de notre côté; il est «pour nous.» Nous n'avons donc aucun besoin de craindre. Qui pourrait se dresser contre le Roi de l'univers qui s'est déclaré pour nous?

(v. 32) Dieu a déjà donné pour nous ce qui est plus précieux que tout: son propre Fils. Refuserait-il de nous donner autre chose dont nous pourrions avoir besoin pour être sauvés? Jamais.

(vs. 33,34) Dieu nous a justifiés. Grâce au sang de Jésus, il nous a déclaré innocents. En plus, Jésus intercède continuellement pour nous (1 Jean 1.7; 2.1). Qui peut parler encore pour nous accuser des fautes que Dieu nous a pardonnées. Personne.

(vs. 35-39) Absolument rien ne peut nous séparer de l'amour de Dieu. Même si les persécuteurs nous mettent à mort, l'amour de Dieu pour nous reste inchangé et il pourra toujours nous conduire auprès de lui. Par lui nous pouvons sortir vainqueurs que toute épreuve. Ni les choses du monde physique ni les choses du monde spirituel n'ont le pouvoir de nous séparer de l'amour de Dieu. Nous pouvons nous-mêmes lui tourner le dos, mais nous n'avons pas besoin de craindre qu'un autre être puisse convaincre Dieu d'abandonner son amour pour nous. Tant que nous voulons rester dans son amour, cet amour sera un refuge total.

⁹Je dis la vérité en Christ, je ne mens point, ma conscience m'en rend témoignage par le Saint-Esprit: ²J'éprouve une grande tristesse, et j'ai dans le cœur un chagrin continu. ³Car je voudrais moi-même être anathème et séparé de Christ pour mes frères, mes parents selon la chair, ⁴qui sont Israélites, à qui appartiennent l'adoption, et la gloire, et les alliances, et la loi, et le culte, et les promesses, ⁵et les patriarches, et de qui est issu, selon la chair, le Christ, qui est au-dessus de toutes choses, Dieu béni éternellement. Amen!

Résumé de 9.1-11.36: LE PROBLÈME D'ISRAËL INCRÉDULE

9.1-5 Introduction: l'amour de Paul pour ses frères juifs

9.6-10.21 Dieu est juste en rejetant Israël

9.6-9 Être descendant physique d'Israël ne suffit pas pour bénéficier des promesses de Dieu

9.10-29 Dieu a le droit de choisir ou de rejeter des nations comme il le veut

9.30-10.4 Israël a rejeté le seul moyen d'être justifié: la foi en Christ

10.5-21 Israël aurait pu atteindre cette justice

11.1-36 Le rejet d'Israël n'est ni total ni inaltérable

11.1-10 Dieu s'est réservé un reste fidèle parmi Israël selon la chair

11.11-32 Le rejet d'Israël n'est pas sans remède

11.33-36 Conclusion: louange pour la sagesse infinie de Dieu, manifestée dans son dessein pour l'humanité.

9.1-5 Introduction

(vs. 1-3) Paul exprime sa grande tristesse quand il considère le cas de ses frères juifs qui pour la plupart n'avaient pas accepté l'Évangile. Beaucoup d'entre ces Juifs considéraient Paul comme un ennemi à cause de la doctrine qu'il vient d'exposer dans cette épître, et plusieurs avaient même essayé de le tuer. Malgré cette hostilité, Paul continue d'aimer ses frères d'un amour incroyable - il accepterait d'être perdu lui-même si par ce moyen le peuple juif pouvait être sauvé.

(vs. 4,5) Il cite tous les grands avantages et honneurs dont ce peuple avait joui, son héritage spirituel, et surtout le fait que le Christ lui-même était sorti de ce peuple. Au vu de tout ce que Dieu avait fait pour les Juifs, cela faisait particulièrement mal de les voir se perdre à la fin par leur rejet du Christ.

Le verset 5 est l'un de ces passages bibliques qui déclarent très directement la divinité de Jésus. Être le Fils de Dieu ne veut pas dire être moins que Dieu (Jean 5.17,18). Jésus est Dieu. Il n'est pas, bien sûr, Dieu le Père - il est Dieu le Fils - mais Dieu néanmoins. (Voir 2 Jean 9 où la distinction entre Père et Fils est manifeste, mais où les deux sont reconnus comme Dieu.) Le Fils est au-dessus de toutes choses, Dieu béni éternellement, tout comme le Père. D'autres passages qui affirment directement la divinité de Jésus sont: Jean 1.1; 20.28; Tite 2.13; Hébreux 1.8 et 1 Jean 5.20.

9.6-10.21 Dieu est juste en rejetant Israël

Malgré la peine qu'il ressent, Paul n'ose pas contester la volonté de Dieu à l'égard d'Israël. Il ne partage pas l'idée de ceux qui pensaient que Dieu était «obligé» de sauver Israël afin d'être fidèle à sa propre parole. Non seulement Dieu est souverain et a le droit de faire ce

⁶Ce n'est point à dire que la parole de Dieu soit restée sans effet. Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israël, ⁷et, pour être la postérité d'Abraham, ils ne sont pas tous ses enfants; mais il est dit: En Isaac sera nommée pour toi une postérité, ⁸c'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais que ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité. ⁹Voici, en effet, la parole de la promesse: Je reviendrai à cette même époque, et Sara aura un fils. ¹⁰Et, de plus, il en fut ainsi de Rébecca, qui conçut du seul Isaac notre père; ¹¹car, quoique les enfants n'étaient pas encore nés et qu'ils n'avaient fait ni bien ni mal, — afin que le dessein d'élection de Dieu subsiste, sans dépendre des œuvres, et par la seule volonté de celui qui appelle, — ¹²il fut dit à Rébecca: L'aîné sera assujetti au plus jeune; ¹³selon qu'il est écrit:
 J'ai aimé Jacob
 Et j'ai haï Ésaü.

qui lui semble bon, mais c'est une fausse interprétation de sa parole que de considérer Dieu comme obligé de sauver les Juifs qui n'acceptaient pas son Fils.

9.6-9 Être descendant physique d'Israël ne suffit pas pour bénéficier des promesses de Dieu.

«Tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israël» signifie que l'on peut avoir dans ses veines le sang de Jacob sans être reconnu par Dieu comme membre de son peuple ayant droit aux bénédictions promises. Paul prend l'exemple d'Abraham et ses descendants pour démontrer ce principe. L'expression «la postérité d'Abraham» désigne ceux qui font l'objet des promesses faites à Abraham. Abraham a eu d'autres enfants que celui promis par Dieu. Ismaël et les enfants de Keturah ne figuraient pas dans le plan de Dieu pour bénir toutes les nations par la postérité d'Abraham. Bien qu'ils soient dans un sens physique et littéral, «la postérité d'Abraham,» ils ne sont pas compris dans cette expression quand Dieu parle de ces promesses. De même, les Juifs physiques qui ne croient pas en Christ «descendent d'Israël» mais «ne sont pas Israël».

9.10-29 Dieu a le droit de choisir ou de rejeter des nations comme il le veut.

(9.10-16) Paul continue avec un autre exemple du même principe, en ajoutant qu'il appartient à Dieu seul de choisir qui bénéficiera de ses bénédictions et qui sera employé dans son dessein. Le deuxième exemple est celui des enfants d'Isaac et Rebecca. Les deux étaient bien des enfants légitimes d'Isaac, les deux étaient de sa postérité. Mais Ésaü et ses descendants ne figurent pas dans le dessein de Dieu pour le salut du monde. Dieu a exercé son droit de choisir avant même la naissance des deux enfants. Ni Isaac («celui qui veut» accorder la bénédiction) ni Ésaü («celui qui court» après le gibier) n'a pu changer cette décision de Dieu. Aucune œuvre humaine ne pourrait mettre Dieu dans l'obligation d'inclure dans son plan celui qu'il n'avait pas choisi. Il aura compassion de qui il a compassion.

Soulignons que dans ces exemples on ne parle pas du salut personnel de ces individus. Esaü ne fut pas rejeté avant sa naissance pour être condamné «quoiqu'il n'eut fait ni bien ni mal.» Il fut rejeté comme père de la nation sainte.

Soulignons aussi qu'il s'agit surtout de choisir entre deux peuples et pas deux individus. Dieu dit à Rebecca que l'aîné serait assujetti au plus jeune. L'homme Ésaü n'a jamais été assujetti à l'homme Jacob; c'est plutôt le peuple Édomite, les descendants d'Ésaü, qui a été assujetti au peuple Israélite, les descendants de Jacob. La prophétie faite à Rebecca fait ressortir cette idée aussi: «Deux nations sont dans ton ventre et deux peuples se sépareront

¹⁴Que dirons-nous donc? Y a-t-il en Dieu de l'injustice? Loin de là! ¹⁵Car il dit à Moïse: Je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde, et j'aurai compassion de qui j'ai compassion. ¹⁶Ainsi donc, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. ¹⁷Car l'Écriture dit à Pharaon: Je t'ai suscité précisément pour montrer en toi ma puissance, et afin que mon nom soit publié par toute la terre. ¹⁸Ainsi, il fait miséricorde à qui il veut, et il endure qui il veut. ¹⁹Tu me diras: Pourquoi blâme-t-il encore? Car qui est-ce qui résiste à sa volonté? ²⁰Ô homme, toi plutôt, qui es-tu pour contester avec Dieu? Le vase d'argile dira-t-il à celui qui l'a formé: Pourquoi m'as-tu fait ainsi? ²¹Le potier n'est-il pas maître de l'argile, pour faire avec la même masse un vase d'honneur et un vase d'un usage vil? ²²Et que dire, si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience des vases de

au sorti de tes entrailles» (Genèse 25.23). De même, la citation du prophète Malachie au verset 13, «J'ai aimé Jacob et j'ai haï Ésaü» se réfère aux nations et non pas aux individus. Dieu avait démontré son amour pour Israël en lui laissant un reste et en le ramenant dans son pays après la captivité babylonienne, tandis qu'Édom fut détruit pour ne plus jamais se relever en tant que nation. (Le mot «haïr» dans ce passage, comme en Luc 14.26, signifie «aimer moins».)

(9.17-19) Tout comme Dieu a choisi Israël et béni ses descendants selon un plan bien déterminé, de même Dieu a élevé Pharaon au pouvoir pour montrer sa puissance. On comprend sans trop de difficulté que Dieu ait le droit de faire miséricorde à qui il veut. Le même principe se voit dans la parabole de Jésus concernant les ouvriers embauchés à des heures différentes quand le maître dit à ceux qui se plaignaient: «Ne m'est-il pas permis de faire de mon bien ce que je veux? Ou vois-tu d'un mauvais œil que je sois bon?» (Matthieu 20.15). Si Dieu, dans sa bonté, veut donner à quelqu'un un bien qu'il n'a pas mérité, il peut le faire. Il n'est pas injuste simplement parce qu'il est compatissant. Mais quand on parle d'endurcissement, c'est autre chose, et l'on est tenté de réagir comme l'interlocuteur imaginaire de Paul qui s'exclame: «Pourquoi blâme-t-il encore? Car qui résiste à sa volonté?»

Si l'on nous dit que Dieu endure le cœur de quelqu'un pour que la personne agisse mal, et qu'ensuite Dieu condamne cette personne, cela ne nous semble pas du tout juste. Oui, nous acceptons que Dieu, en tant que Créateur et Roi incontesté de l'univers a le pouvoir de faire ce qu'il veut, mais nous ne voyons pas comment un Dieu qui nous a toujours été présenté comme juste, impartial et bon pourrait agir ainsi. Il me semble que la réponse se trouve dans le fait que Dieu endure qui il veut, mais il n'endure pas au hasard et de manière à violer sa propre nature de justice et de sainteté. Il affirme dans sa parole à plusieurs reprises qu'il ne fait pas acception de personnes (Actes 10.34; Galates 2.6; Romains 2.11; 1 Pierre 1.17, etc.)

Qui et quand Dieu endure-t-il? Il endure ceux qui se sont déjà endurcis eux-mêmes dans une certaine mesure, qui se sont déjà dressés contre Dieu en quelque sorte. L'endurcissement même est une sorte de jugement de Dieu contre les rebelles. Il n'endure jamais la personne qui cherche à s'humilier devant lui et obéir à la volonté divine. Dans le cas de Pharaon, il est dit au moins cinq fois que Pharaon s'endure lui-même son propre cœur (Ex. 7.13,22; 8.,15,28; 9.7) avant qu'il ne soit dit que Dieu lui endure le cœur (Ex. 9.12). La Bible contient plusieurs exemples de ce genre d'endurcissement ou aveuglement. (Romains 1.18-24,26,28; 2 Thessaloniens 2.11,12; Matthieu 13.14,15; 2 Corinthiens 4.4, etc.)

(9.20-23) Paul ne s'arrête pas pour offrir l'explication que nous venons d'évoquer parce qu'à ce point il veut encore insister sur le droit de Dieu d'agir comme il veut en ce qui concerne les nations. Il fait une comparaison au potier qui a la liberté totale de faire de l'argile ce qu'il veut. Il peut prendre le même argile pour faire un beau vase pour y mettre

colère tout prêts pour la perdition, ²³et s'il a voulu faire connaître la richesse de sa gloire envers des vases de miséricorde qu'il a d'avance préparés pour la gloire? ²⁴Ainsi nous a-t-il appelés, non seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les païens, ²⁵selon qu'il le dit dans Osée: J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple, Et bien-aimée celle qui n'était pas la bien-aimée;

²⁶Et là où on leur disait:
 Vous n'êtes pas mon peuple!
 Ils seront appelés fils du Dieu vivant.

²⁷Ésaïe, de son côté, s'écrie au sujet d'Israël:
 Quand le nombre des fils d'Israël serait comme le sable de la mer,
 Un reste seulement sera sauvé.

²⁸Car le Seigneur exécutera pleinement et promptement sur la terre ce qu'il a résolu.

²⁹Et, comme Ésaïe l'avait dit auparavant:
 Si le Seigneur des armées
 Ne nous avait laissé une postérité,
 Nous serions devenus comme Sodome,
 Nous aurions été semblables à Gomorrhe.

³⁰Que dirons-nous donc? Les païens, qui ne cherchaient pas la justice, ont obtenu la justice, la justice qui vient de la foi, ³¹tandis qu'Israël, qui cherchait une loi de justice, n'est pas parvenu à cette loi. ³²Pourquoi? Parce qu'Israël l'a cherchée, non par la foi, mais comme provenant des œuvres. Ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement, ³³selon qu'il est écrit:
 Voici, je mets en Sion une pierre d'achoppement
 Et un rocher de scandale,
 Et celui qui croit en lui ne sera point confus.

des fleurs et décorer sa maison ou pour faire un pot où l'on jettera les déchets de la cuisine. De même Dieu peut faire ce qu'il veut des nations qu'il a créées. S'il veut supporter la nation juive, bien que souvent provoqué à la colère par son incrédulité (selon la TOB, il s'agit de vases «tout prêts pour la perdition» et non pas «formés pour la perdition»), il peut le faire. S'il veut, malgré les objections des Juifs, faire connaître les richesses de sa gloire aux païens, il peut le faire.

(9.24) Et dans cette souveraineté, Dieu a choisi d'appeler des Juifs ET des païens.

(9.25-29) Dieu avait annoncé d'avance, d'ailleurs, que sa position vis-à-vis des Juifs et des Gentils serait changée. Paul cite alors une prophétie d'Osée selon laquelle ceux qui n'étaient pas le peuple de Dieu seraient appelés son peuple. (Osée 2.1,3,25).

Il cite aussi le prophète Ésaïe qui parlait d'un reste d'Israël, un petit nombre qui seul serait sauvé. Ésaïe parlait à l'époque du nombre de ceux qui survivraient lors de l'invasion assyrienne et qui reviendraient de la captivité babylonienne, mais Paul fait une application à la situation des Juifs qui refusaient le salut en Christ. Dieu n'avait épargné qu'un petit nombre de Juifs dans le passé. La même chose se répétait.

9.30-10.4 Israël a rejeté le seul moyen d'être justifié: la foi en Christ.

(9.30-33) Ce qui se passait en ce qui concerne les Juifs et les païens était, suggère Paul, surprenant du point de vue des hommes. Les païens, perdus dans l'idolâtrie depuis des dizaines de siècles et ne cherchant pas à plaire à l'Éternel, ont obtenu la justice aux yeux de Dieu. Ils ont été nombreux à accepter l'offre de la justification par la foi. Israël, par contre, qui désirait ardemment être juste, n'a pas atteint la justice. La raison en est qu'Israël voulait forcément parvenir à la justice par ses propres efforts, ses œuvres méritoires. Il rejetait le principe que Dieu puisse justifier des hommes à cause de leur foi. La vérité de la justification

¹0 ¹Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. ²Je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais sans intelligence: ³ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu; ⁴car Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient. ⁵En effet, Moïse définit ainsi la justice qui vient de la loi: L'homme qui mettra ces choses en pratique vivra par elles. ⁶Mais voici comment parle la justice qui vient de la foi: Ne dis pas en ton cœur: Qui montera au ciel? c'est en faire descendre Christ; ⁷ou: Qui descendra dans l'abîme? c'est faire remonter Christ d'entre les morts. ⁸Que dit-elle donc? La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur. Or, c'est la parole de la foi, que nous prêchons. ⁹Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. ¹⁰Car c'est en

par la foi en Christ, comme une grosse pierre dans le chemin d'Israël, lui faisait tomber. C'est Dieu qui avait placé cette pierre, bien qu'il sache que beaucoup refuseraient de comprendre et seraient perdus. Mais ceux qui croiraient ne seraient pas confus.

(10.1-4) Paul répète son désir sincère et profond pour le salut des Juifs. Il prie pour leur salut, tout en sachant que cette prière ne saurait être exaucée tant que les Juifs refusaient le seul moyen de salut: l'Évangile.

Il témoigne de leur zèle, leur grande dévotion qui était tout le contraire de l'indifférence de certaines générations de leurs ancêtres. Paul avait partagé ce même zèle en tant que pharisien. C'est un sentiment qui devrait animer tous les hommes dans leur service à Dieu, mais hélas, trop souvent, comme pour les Juifs, le zèle est sans intelligence. Combien c'est triste de voir des hommes se sacrifier entièrement à ce qui n'est pas vrai. Et pourtant, c'est exactement ce que nous voyons autour de nous dans le monde religieux. (Par contre, c'est aussi écœurant de voir ceux qui détiennent la vérité de la Parole de Dieu sombrer dans la paresse et l'indifférence.)

L'ignorance (volontaire) des Juifs consistait dans le fait de ne pas reconnaître la justice de Dieu qui leur était offerte parce qu'ils tenaient aveuglément à leur propre système qui était sans espoir; ils voulaient être sauvés au moyen de leur propre justice sous la loi. Mais cette loi à laquelle ils tenaient si fort avait pour but justement de les conduire à Christ pour être justifiée par la foi.

10.5-21 Israël aurait pu atteindre cette justice

(10.5) Moïse avait indiqué lui-même dans la loi la difficulté que les Juifs ne semblaient pas reconnaître. La justice qui vient de la loi consiste dans le fait la mettre en pratique - et il est sous-entendu qu'il faudrait le faire parfaitement, puisque, comme Jacques le dit, «quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous...Si tu ne commets point d'adultère mais que tu commettes un meurtre, tu deviens transgresseur de la loi.» (Jacques 2.10,11)

(10.6-8) La justice qui vient de la foi, par contre, est accessible. Il ne nous est pas demandé de faire l'impossible: monter au ciel pour faire venir le Sauveur ou descendre dans le séjour des morts pour le faire ressusciter. (Paul cite un passage en Deutéronome 30 qui parle du fait que la loi pouvait être saisie par ceux à qui elle s'adressait. Paul en fait une autre application.) Ce qui nous aurait été impossible, Dieu l'a déjà fait pour nous. Ce qui nous reste à faire c'est d'accepter cette parole.

(10.9,10) Qu'est-ce qui est demandé? De croire de tout son cœur et de confesser cette foi. (Il n'y a pas besoin d'insister sur le fait que la confession, en fait, est mentionnée avant

croyant du cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut,¹¹ selon ce que dit l'Écriture:

Quiconque croit en lui ne sera point confus.

¹²Il n'y a aucune différence, en effet, entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous un même Seigneur, qui est riche pour tous ceux qui l'invoquent. ¹³Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

¹⁴Comment donc invoqueront-ils celui en qui ils n'ont pas cru? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler? Et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a personne qui prêche? ¹⁵Et comment y aura-t-il des prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés? selon qu'il est écrit: Qu'ils sont beaux

Les pieds de ceux qui annoncent la paix,
De ceux qui annoncent de bonnes nouvelles!

¹⁶Mais tous n'ont pas obéi à la bonne nouvelle. Aussi Ésaïe dit-il: Seigneur, Qui a cru à notre prédication?

¹⁷Ainsi la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ.

¹⁸Mais je dis: N'ont-ils pas entendu? Au contraire!

Leur voix est allée par toute la terre,
Et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde.

la foi dans ce verset puisque dans le verset suivant l'ordre sera renversé.) Comme ailleurs dans les écrits de Paul, la foi qui sauve est une foi agissante (Galates 5.6), une foi qui pousse à servir Dieu et se soumettre à ses commandements. Il ne s'agit pas d'un simple assentiment intellectuel.

Une foi que l'on refuse de confesser ne peut pas sauver. (Matthieu 10.32,33; Jean 12.42,43). Elle ne peut pas rester cachée dans le cœur et être agréable à Dieu.

(10.11-13) Cette justice est disponible à tous les hommes, qu'ils soient juifs ou grecs. N'importe qui a la possibilité de l'invoquer par l'obéissance à l'Évangile et d'être sauvé. Encore, les Juifs auraient pu être justifiés. Cela dépendait de leur propre décision. Dieu n'a pas prédestiné avant de fonder le monde certains hommes à être éternellement perdus dans l'enfer, quoiqu'ils fassent dans la vie. Il n'a pas non plus privé ces hommes du libre arbitre qui leur permettrait de prendre une décision vis-à-vis de l'Évangile. Il offre le salut à tous. À quiconque croit.

(10.14-18) Paul pose ensuite une série de questions qui montrent l'importance de la prédication. Dieu a jugé bon d'inclure les chrétiens comme une partie indispensable de son plan pour le salut du monde. Il faut des chrétiens pour apporter la parole afin que les hommes croient pour invoquer le Seigneur et être sauvés. Combien notre responsabilité de propager l'Évangile est grande! Sans la parole il n'y a pas de foi, et sans messagers, la parole ne parvient pas à ceux qui en ont besoin.

La foi vient de ce qu'on entend. Nous croyons ce que nous croyons à cause de ce qui nous a été enseigné. La foi ne vient pas d'une action directe de Dieu sur le cœur de l'homme. Dieu se sert de la Parole pour produire la foi dans les cœurs honnêtes et bons, comme nous le voyons dans la parabole du semeur (Luc 8.11-15). C'est dans ce sens que la parole implantée dans nos cœurs peut sauver notre âme (Jacques 1.21). C'est pour cela Paul commence son épître par l'affirmation que l'Évangile est la puissance de Dieu pour le salut (Romains 1.16). Les miracles sans l'Évangile ne peuvent pas produire la foi qui sauve, mais la parole peut produire cette foi, que la personne qui écoute voie des miracles ou pas.

L'incrédulité des Juifs n'était pas due au fait qu'ils n'avaient pas entendu l'Évangile. Au contraire, ils l'avaient entendu. Dans une ville après l'autre, l'Évangile avait été prêché aux

¹⁹Mais je dis: Israël ne l'a-t-il pas su? Moïse le premier dit:
J'exciterai votre jalousie par ce qui n'est point une nation,
Je provoquerai votre colère par une nation sans intelligence.

²⁰Et Ésaïe pousse la hardiesse jusqu'à dire:
J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas,
Je me suis manifesté à ceux qui ne me demandaient pas.

²¹Mais au sujet d'Israël, il dit:
J'ai tendu mes mains tout le jour vers un peuple rebelle
Et contredisant.

11 ¹Je dis donc: Dieu a-t-il rejeté son peuple? Loin de là! Car moi aussi je suis Israélite, de la postérité d'Abraham, de la tribu de Benjamin. ²Dieu n'a point rejeté son peuple, qu'il a connu d'avance. Ne savez-vous pas ce que l'Écriture rapporte d'Élie, comment il adresse à Dieu cette plainte contre Israël: ³Seigneur, ils ont tué tes prophètes, ils ont renversé tes autels; je suis resté moi seul, et ils cherchent à m'ôter la vie? ⁴Mais quelle réponse Dieu lui fait-il? Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. ⁵De même aussi dans le temps présent il y a un reste, selon l'élection de la grâce. ⁶Or, si c'est par grâce, ce n'est plus par les œuvres; autrement la grâce n'est plus une grâce. Et si c'est par les œuvres, ce n'est plus une grâce; autrement l'œuvre n'est plus une œuvre.

Juifs «premièrement», mais dans une ville après l'autre la majorité avait refusé de croire. Les Juifs auraient pu être justifiés en Christ.

(10.19-21) Le salut des païens aurait pu motiver Israël à obéir à la parole. Il devait être jaloux de se voir exclu quand les païens étaient sauvés. Dieu avait même dit au temps de Moïse qu'il exciterait la jalousie d'Israël par un autre peuple. Dieu se révélait à ceux qui ne l'avaient pas cherché. Mais tout cela a été en vain en ce qui concerne Israël. Il est resté rebelle malgré l'amour si patient de Dieu.

11.1-36 Le rejet d'Israël n'est ni total ni inaltérable

Dans ce chapitre Paul répond à la question: «Dieu a-t-il rejeté son peuple?» C'est-à-dire, l'a-t-il rejeté en bloc et pour toujours? À cette question la réponse est «loin de là», «pas du tout». Il va montrer que le rejet n'est pas total puisqu'il y avait des Juifs qui étaient sauvés, et puisque la porte leur resterait ouverte d'accepter l'Évangile.

11.1-10 Dieu s'est réservé un reste fidèle parmi Israël selon la chair

(v. 1) La première preuve que Paul offre pour sa réponse est son propre exemple. Lui-même il était certainement d'Israël selon la chair, de la tribu de Benjamin.

(vs. 2-4) Il cite encore l'exemple d'Israël du Nord au temps d'Élie. Il semblait que la nation entière s'était plongée dans l'adoration de Baal. Et certes, c'était le cas de la majorité écrasante du peuple. Élie se croyait même le seul Israélite fidèle à Dieu. Mais ce n'était pas le cas. Il y avait un reste de 7000 personnes en Israël qui n'avaient pas fléchi le genou devant Baal. (Pour l'expression «ceux qu'il a connus d'avance» voir sur 8.29,30.)

(vs. 5-7) De même, au temps de Paul, il y avait un reste choisi par Dieu pour bénéficier de la grâce, c'est-à-dire, pour recevoir ce qu'il n'avait pas mérité par les œuvres. Les œuvres (méritoires) et la grâce sont deux idées incompatibles. Israël, dans l'ensemble, n'avait pas obtenu la justification, puisqu'il ne la voulait pas par grâce mais par les œuvres. Mais l'élection l'a obtenue. L'élection désigne ceux que Dieu a élus ou choisis. Mais il faut toujours se rappeler que Dieu n'a pas choisi des gens individuellement; il a choisi une catégorie: les hommes «en Christ.»

Les autres ont été endurcis. Comme nous l'avons déjà indiqué au chapitre 9, Dieu

⁷Quoi donc? Ce qu'Israël cherche, il ne l'a pas obtenu, mais l'élection l'a obtenu, tandis que les autres ont été endurcis, ⁸selon qu'il est écrit:
 Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement,
 Des yeux pour ne point voir,
 Et des oreilles pour ne point entendre,
 Jusqu'à ce jour.
⁹Et David dit:
 Que leur table soit pour eux un piège,
 Un filet, une occasion de chute, et une rétribution!
¹⁰Que leurs yeux soient obscurcis pour ne point voir,
 Et tiens leur dos continuellement courbé!
¹¹Je dis donc: Est-ce pour une chute définitive qu'ils ont trébuché? Loin de là! Mais, par leur chute, le salut est devenu accessible aux païens, pour les exciter à la jalousie. ¹²Or, si leur chute a été la richesse du monde, et leur amoindrissement la richesse des païens, combien plus en sera-t-il ainsi quand ils se convertiront tous. ¹³Je vous le dis à vous, païens: en tant que je suis apôtre des païens, je glorifie mon ministère, ¹⁴afin, s'il est possible, d'exciter la jalousie de ceux de ma race, et d'en sauver quelques-uns. ¹⁵Car si leur rejet a été la réconciliation du monde, que sera leur réintégration, sinon une vie d'entre les morts?
¹⁶Or, si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les branches le

endurcit ceux qui se sont déjà endurcis dans une certaine mesure, qui se sont déjà dressés contre Dieu en quelque sorte. L'endurcissement même est une sorte de jugement de Dieu contre les rebelles. Il n'endurcit jamais la personne qui cherche à s'humilier devant lui et obéir à la volonté de Dieu.

(vs. 8-10) Dans ces versets Paul cite plusieurs passages des prophètes où l'aveuglement spirituel est donné comme un châtiment. Une citation semblable dans Actes 28.27 montre plus clairement pourquoi cet endurcissement est venu sur le peuple: «Car le cœur de ce peuple est devenu insensible; ils ont endurci leurs oreilles, et ils ont fermé leurs yeux, de peur qu'ils ne voient de leurs yeux, qu'ils n'entendent de leurs oreilles, qu'ils ne comprennent de leur cœur, qu'ils ne se convertissent, et que je ne les guérisse.»

11.11-32 Le rejet d'Israël n'est pas sans remède

(vs. 11-12) Israël, en rejetant l'Évangile, bronchait, mais ce n'était pas une chute dont il ne pourrait jamais se relever. La TOB traduit ainsi le verset 11: «Est-ce pour une chute définitive qu'ils ont trébuché? Certes non!» Le FC dit: «Quand les Juifs ont trébuché, sont-ils tombés définitivement? Certainement pas!»

Dieu avait pu produire du bien comme suite à la rébellion des Juifs. Leur chute a favorisé le salut des païens puisqu'ils ont repoussé les messagers de l'Évangile, qui sont alors allés vers les non-juifs. Combien plus Dieu pourrait-il produire du bien comme suite à leur obéissance. Leur conversion pourrait bénir le monde davantage.

(vs. 13-15) C'est vrai que Paul était l'apôtre pour les païens, mais dans son amour pour ses frères juifs il chérissait l'espoir que même son activité parmi les non-juifs pourrait exciter la jalousie de certains d'entre les Juifs pour qu'ils viennent aussi au Christ pour être sauvés. Si leur rejet par Dieu a précipité la prédication aux non-juifs, combien plus leur réintégration au peuple de Dieu serait-elle une source de bénédiction et de louange à Dieu, comme une résurrection d'entre les morts.

(vs. 16-24) Paul offre deux comparaisons pour soutenir son argument que les Juifs pouvaient toujours être sauvés. La première est l'exemple de la pâte, basée sur l'ordre donné dans Nombres 15.18-21 de présenter à Dieu un gâteau, comme prémices de la production

sont aussi. ¹⁷Mais si quelques-unes des branches ont été retranchées, et si toi, qui étais un olivier sauvage, tu as été greffé à leur place, et rendu participant de la racine et de la graisse de l'olivier, ¹⁸ne te glorifie pas aux dépens de ces branches. Si tu te glorifies, sache que ce n'est pas toi qui portes la racine, mais que c'est la racine qui te porte. ¹⁹Tu diras donc: Les branches ont été retranchées, afin que moi je sois greffé. ²⁰Cela est vrai; elles ont été retranchées pour cause d'incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains; ²¹car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera pas non plus. ²²Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu: sévérité envers ceux qui sont tombés, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté; autrement, tu seras aussi retranché. ²³Eux de même, s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront greffés; car Dieu est puissant pour les greffer de nouveau. ²⁴Si toi, tu as été coupé de l'olivier naturellement sauvage, et greffé contrairement à ta nature sur l'olivier cultivé, à plus forte raison eux seront-ils greffés selon leur nature sur leur propre olivier.

²⁵Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère, afin que vous ne vous regardiez point comme sages, c'est qu'un endurcissement partiel est arrivé à Israël jusqu'à ce que la totalité des

céréale. Si cette première partie de la récolte était acceptée par Dieu comme étant pure, c'est que le reste de la récolte l'était aussi. Si Dieu acceptait le petit reste de Juifs qui étaient devenus chrétiens, il ferait autant pour les autres (s'ils se convertissaient).

La deuxième comparaison, l'exemple de l'olivier, est développée plus amplement. Si la racine de l'arbre était bonne, l'arbre entier serait bon. L'arbre, le peuple de Dieu, avait pour racine Abraham. La racine était donc sainte. L'arbre entier, donc, la postérité d'Abraham, était saint également. Certaines branches de l'arbre, des Juifs, avaient été retranchées à cause de leur incrédulité. Ils n'étaient plus du peuple de Dieu. Des branches d'olivier sauvage, des païens, furent greffées à leur place à cause de leur foi. Les païens ne devaient pas être orgueilleux, cependant, mais plutôt se rappeler que le salut avait été donné à travers le peuple juif. Les branches dépendent de la racine. En plus, si les branches naturelles pouvaient être retranchées, certainement les branches de l'olivier sauvage pouvaient être retranchées aussi. Elles ne subsistaient que par leur foi. (Leur salut n'était pas inconditionnel, mais dépendait de leur fidélité.)

Le verset 22 contient une exhortation dont on a toujours besoin: «Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu.» Dieu est très bon envers nous qui sommes en Christ. Sa grâce est incroyablement riche. Il nous bénit bien que nous n'en soyons pas du tout dignes. Mais Dieu est aussi sévère envers ceux qui restent ou qui se retournent dans la rébellion. Il punit le péché dans sa justice. Trop souvent les hommes ont mis l'accent sur l'une de ces qualités au point de négliger l'autre. Soit on considère que Dieu est tellement bon qu'il ne jugera pas les pécheurs, soit on le considère comme un roi cruel dépourvu d'amour pour ses créatures et ne cherchant qu'à condamner et détruire. Les chrétiens païens bénéficiaient de la bonté de Dieu, mais il fallait qu'ils demeurent fermes.

Mais la leçon principale à tirer de la comparaison est que les branches naturelles, les Juifs, pourraient être greffées à nouveau sur l'arbre - à condition de ne pas persister dans l'incrédulité. Cette condition est donnée si clairement qu'il est étonnant de trouver ceux qui considèrent que les Juifs sont sauvés, qu'ils soient chrétiens ou pas.

(vs. 25-27) Au verset 25 Paul dit à ses lecteurs «un mystère», c'est-à-dire, une vérité qui n'avait pas été révélée auparavant et qui ne pourrait pas être découverte par la simple sagesse humaine. La traduction de ce qui suit est malheureuse dans la plupart des versions, qui la rendent: «une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement.» Cela n'était pas un

païens soit greffée. ²⁶Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit:

Le libérateur viendra de Sion,
Et il détournera de Jacob les impiétés;

²⁷Et ce sera mon alliance avec eux,
Lorsque j'ôterai leurs péchés.

²⁸En ce qui concerne l'Évangile, ils sont ennemis à cause de vous; mais en ce qui concerne l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères. ²⁹Car Dieu ne se repent pas de ses dons et de son appel. ³⁰De même que vous avez autrefois désobéi à Dieu et que par leur désobéissance vous avez maintenant obtenu miséricorde, ³¹de même ils ont maintenant désobéi, afin que, par la miséricorde qui vous a été faite, ils obtiennent aussi miséricorde. ³²Car Dieu a renfermé tous les hommes dans la désobéissance, pour faire miséricorde à tous.

secret. N'importe qui aurait pu constater cette réalité. La traduction de J. N. Darby est plus fidèle à l'original: «Un endurcissement partiel est arrivé à Israël.» L'idée essentielle est que l'endurcissement d'Israël incrédule ne serait pas total. Il ne conduirait pas à la destruction du peuple juif, comme cela avait été le cas pour les autres qui avaient subi «l'endurcissement judiciaire de Dieu.» Dans tous les autres cas, où Dieu avait endurci ceux qui s'étaient endurcis eux-mêmes, ce jugement a conduit à une destruction totale et une disparition en tant que peuple. Tel fut le cas pour Sodome, Gomorrhe, Tyr, Sidon, Ninive, Babylone, et les 10 tribus d'Israël du Nord. Dans le cas d'Israël, cet endurcissement serait partiel «jusqu'à ce que la totalité des païens soit entrée.» En d'autres termes, les Juifs seront là tant qu'il y a des païens en train d'être sauvés. Au vu de cette faveur accordée à Israël, que les païens ne se glorifient pas.

Ainsi, tout Israël sera sauvé. En disant qu'il sera sauvé, Paul indique déjà qu'il parle d'Israël spirituel, d'origine juive comme non-juive. Tout Israël sera sauvé par Jésus, le libérateur qui est venu de Sion. Ceux qui ne se laissent pas sauver par Jésus ne seront pas sauvés. Tout Israël sera sauvé en conformité avec l'alliance par laquelle Dieu ôte les péchés, c'est-à-dire, la nouvelle alliance.

(vs. 28-29) Israël était à la fois ennemi et aimé. La majorité des Juifs se rendaient ennemis de Dieu à cause de l'Église, c'est-à-dire, à cause de sa persécution de l'Église. En tout lieu les Juifs suscitaient des persécutions et faisaient obstacle au progrès de l'Évangile. Mais en ce qui concerne l'élection, Israël était aimé et continuerait de subsister afin de bénéficier, s'il se repentait, des promesses faites aux patriarches. À cause de son amour pour leurs pères, Dieu accorderait toujours aux Juifs l'occasion de répondre à son appel et recevoir ses dons. (À la lumière de nombreux passages bibliques on ne pourrait pas interpréter la phrase «Dieu ne se repent pas de son appel et de ses dons» comme une promesse qu'une personne sauvée ne peut pas perdre la faveur de Dieu et être perdue. Les versets 20-22 de ce même chapitre suffisent pour démentir cette interprétation erronée.)

(vs. 30-32) De même que Dieu avait offert sa miséricorde aux païens désobéissants, il l'offrait toujours aux Juifs désobéissants. La désobéissance des Juifs avait facilité d'une certaine manière l'obtention de miséricorde par les païens, et cette grâce faite aux païens pouvait, par le principe de jalousie, pousser les Juifs à chercher cette miséricorde.

Tous étant des pécheurs, condamnés par Dieu (ce qui fut établi déjà dans les trois premiers chapitres), tous avaient besoin de la miséricorde de Dieu. Et Dieu avait agi de telle manière à rendre cette miséricorde accessible à tous, qu'ils soient Juifs ou Grecs.

³³O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la connaissance de Dieu! Que ses jugements sont insondables, et ses voies incompréhensibles! Car

³⁴Qui a connu la pensée du Seigneur,
Ou qui a été son conseiller?

³⁵Qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à recevoir en retour? ³⁶C'est de lui, par lui, et pour lui que sont toutes choses. À lui la gloire dans tous les siècles! Amen!

12¹Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. ²Ne vous

11.33-36 Conclusion

Paul termine la partie doctrinale de cette épître par une louange à Dieu pour sa sagesse infinie démontrée dans son dessein pour le salut. Toutes les objections des hommes à son plan étaient vaines. Il n'a pas besoin des conseils de qui que ce soit, et ses jugements sont au-dessus de nos critiques. Nous n'avons qu'à reconnaître humblement qu'il est au-dessus de tout et que toute gloire lui revient.

Résumé de 12.1-15.13

EXHORTATIONS ET INSTRUCTIONS PRATIQUES POUR CEUX QUI SONT JUSTIFIES

- 12.1-2 Vivre pour Dieu**
- 12.3-8 L'humilité; L'Église comparée à un corps**
- 12.9-21 Divers comportements et attitudes du chrétien**
- 13.1-7 La soumission aux autorités**
- 13.8-14 L'amour mutuel, la vigilance et la pureté**
- 14.1-15.13 L'amour entre frères «forts» et frères «faibles»**
 - 14.1-12 Ne pas juger son frère**
 - 14.13-23 Ne pas pousser son frère à violer sa conscience**
 - 15.1-13 Penser au bien de son frère, à l'exemple de Christ**

Ayant achevé ce qu'on appelle la discussion «doctrinale» de son épître, Paul passe maintenant à une discussion «pratique» de la vie et du comportement du chrétien. Il a déjà insisté sur la nécessité de ne pas demeurer dans le péché et de marcher selon l'Esprit, mais ici il fait entrer dans la discussion beaucoup d'exemples concrets. Il y a dans ces versets un accent très fort sur l'amour.

Le chapitre 12 est particulièrement difficile à résumer, mais il est très riche en conseils pour la vie quotidienne du chrétien.

12.1-2 Vivre pour Dieu

(v. 1) Au vu de toute la compassion que Dieu a manifestée envers nous et que Paul a déjà exposée dans son épître, nous devons nous donner entièrement, par amour, au service de Dieu. Dans l'Ancien Testament les adorateurs offraient des sacrifices morts, des animaux qu'on tuait et dont on offrait le sang. Le sang de Jésus a déjà été offert comme le seul sacrifice capable d'expier nos péchés, mais Dieu nous demande de lui donner, comme sacrifice d'actions de grâces, notre vie; nous devons nous mettre pleinement à son service. Au vu de ce que Dieu a fait pour nous, une telle demande n'est pas exagérée - ce n'est qu'un culte «raisonnable» de notre part.

La loi mosaïque précisait que seuls des animaux sans défaut pouvaient être offerts à

conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait.

³Par la grâce qui m'a été donnée, je dis à chacun de vous de n'avoir pas de lui-même une trop haute opinion, mais de revêtir des sentiments modestes, selon la mesure de foi que Dieu a départie à chacun. Si nous voulons que Dieu agrée le sacrifice de notre vie, nous devons nous efforcer de lui présenter une vie sainte.

(v. 2) Si nous voulons être saints, nous ne devons pas nous conformer «au siècle présent», c'est-à-dire, à ce monde. Le chrétien ne doit adopter ni le style de vie ni les valeurs du monde. Il doit donc se méfier des moyens par lesquels le monde transmet ses valeurs - la télévision, la musique, la mode, etc. Ne pas se conformer signifie, bien sûr, accepter d'être différent de ceux qui nous entourent, ce qui n'est pas chose facile. Ceux qui sont différents s'attirent généralement la moquerie, le mépris ou pire.

Au lieu de se conformer à la pensée du monde, il faut permettre à Dieu de renouveler notre intelligence: changer notre façon de penser, de juger, d'apprécier les choses. Tant que l'on se soucie de l'approbation du monde on ne peut pas discerner ou comprendre la volonté de Dieu. (Une autre traduction de la fin du verset, proposée par Alfred Kuen, dit que si vous vous laissez transformer par le renouvellement de votre mentalité, «vous discernerez que la volonté de Dieu est bonne, belle et parfaite.»)

12.3-8 L'humilité; l'Église comparée à un corps

(v. 3) Paul nous appelle ici à l'humilité, une qualité qui est très nécessaire pour que l'amour et la paix règnent entre frères. Il faut que chacun ait des sentiments modestes, qu'il reconnaisse que ce qu'il est et ce qu'il a doit être attribué à la grâce de Dieu. Il est très facile de se surestimer. Cet appel à l'humilité est basé sur la grâce qui a été donnée à Paul, c'est-à-dire, son apostolat, l'autorité que le Seigneur lui a déléguée en tant qu'apôtre. Paul donne l'exemple de l'humilité en se rappelant qu'il n'est pas digne d'être un apôtre, qu'il s'agit d'une grâce. De même, la foi de chacun est une sorte de grâce de Dieu.

La foi dont il parle ici ne semble pas être la simple foi que Dieu nous exhorte de démontrer pour être sauvés (Marc 16.16; Jean 8.24; Hébreux 11.6; etc.). Si cette foi-là fut obtenue seulement comme don de Dieu, comment Dieu pourrait-il condamner un homme pour le fait de ne pas la posséder? D'ailleurs, la Bible enseigne que la foi dépend de deux éléments: le fait d'entendre la Parole (Romains 10.17) et un cœur bon et honnête (Luc 8.15). En effet, dans la pensée juive, le cœur est le siège, non pas des émotions mais de la volonté. Le fait que l'on croit de son cœur indique que la volonté de l'homme y joue un rôle important. C'est ainsi que l'exhortation adressée aux incrédules n'est pas «Priez Dieu pour avoir la foi afin d'être sauvés», mais «N'endurcissez pas vos cœurs» (Hébreux 3.12-15). La Bible est remplie d'exhortations aux hommes de croire, ce qui n'aurait pas de sens si la foi ne dépendait pas, au moins en partie, de la volonté de l'homme.

C'est ainsi que certains commentateurs croient qu'en parlant d'une foi qui est «départie» par Dieu lui-même, Paul parle d'une foi accompagnée de dons miraculeux.

Par contre, il semble qu'il y ait un sens où la foi comme une force spirituelle dans notre vie (qu'elle nous rende capables de faire des miracles ou pas) peut être augmentée ou assistée par Dieu. Jésus dit à Pierre qu'il avait prié pour Pierre afin que sa foi «ne défaille point» (Luc 22.32). Le père de l'enfant lunatique s'écria à Jésus: «Je crois! Viens au secours de mon incrédulité» (Marc 9.24). «Les apôtres dirent au Seigneur: augmente-nous la foi» (Luc

cun. ⁴Car, comme nous avons plusieurs membres dans un seul corps, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ⁵ainsi, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps en Christ, et nous sommes tous membres les uns des autres. ⁶Puisque nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été accordée, que celui qui a le don de prophétie l'exerce en accord avec la foi; ⁷que celui qui est appelé au ministère s'attache à son ministère; que celui qui enseigne s'attache à son enseignement, ⁸et celui qui exhorte à l'exhortation. Que celui qui donne le fasse avec libéralité; que celui qui préside le fasse avec diligence; que celui qui pratique la miséricorde le fasse avec joie. ⁹Que l'amour soit sans hypocrisie. Ayez le mal en horreur; attachez-vous fortement au bien.

17.5). Pour la personne qui le désire, Dieu peut fortifier la foi afin de rendre son serviteur capable de mieux servir, d'exercer d'autres ministères.

(vs. 4,5) Les ministères mentionnés dans ces versets sont variés, mais cette variété n'est pas un obstacle à l'unité de l'Église. Au contraire, l'Église est comparée à un corps. Les membres d'un corps diffèrent les uns des autres, mais ils contribuent tous au bien commun. Ils sont membres les uns des autres et il n'y a pas de division entre eux. Il doit en être ainsi pour l'Église également. (voir aussi 1 Corinthiens 12.12-27)

(vs. 6-8) Les membres d'un corps sont doués de diverses capacités. Pareillement les chrétiens reçoivent de Dieu divers dons. Au premier siècle certains de ces dons étaient miraculeux, mais d'autres ne l'étaient pas, comme ceux qui nous sont accordés de nos jours. Quel que soit le don, il devait être mis humblement au service de Dieu et de son peuple.

Parmi les dons non-miraculeux on peut citer le don de chanter, composer des hymnes, expliquer des passages bibliques, établir le contact avec d'autres personnes afin de les évangéliser, motiver, organiser, travailler avec les enfants, conseiller, consoler, soigner les malades, etc. Un talent n'a pas besoin de sembler «spirituel». Il devient «spirituel» selon l'usage que l'on en fait. Dorcas avait la capacité de confectionner des habits - elle a mis son don au service des autres et a glorifié Dieu. (On peut ajouter aussi que les dons ou talents non-miraculeux que Dieu nous donne peuvent être développés ou cultivés par l'exercice.)

Paul mentionne un don miraculeux dans sa liste, le don de prophétie. Il recommande qu'il soit exercé «selon l'analogie de la foi.» Le mot grec «*analogia*» peut avoir le sens de ce qui est conforme ou proportionnel. Il me semble que le premier sens, ensemble avec le sens objectif de «la foi», est le plus raisonnable ici. Celui qui avait le don de prophétiser ne devait donner que des messages qui étaient «conformes» à la foi chrétienne.

Le mot traduit «ministère» est le mot «diaconat» ou service. Quel que soit son rôle dans l'Église, l'on doit s'y donner de tout son cœur. Même la capacité de donner peut être considéré comme un don de Dieu, bien que ce soit aussi un devoir envers Dieu. Comme David a dit à Dieu en 1 Chroniques 29.14, «Tout vient de toi et nous recevons de ta main ce que nous t'offrons.» En exerçant ce don, nous devons donner avec libéralité, cherchant à donner non pas le minimum, mais le plus possible.

La miséricorde est aussi un devoir - nous devons tous la pratiquer envers les malheureux. Mais quand Dieu nous présente l'occasion de la pratiquer, nous devons le faire avec joie, et pas à contre cœur.

12.9-21 Divers comportements et attitudes du chrétien

(v. 9) L'amour, que ce soit pour Dieu ou pour les autres, doit être sincère et pas pour les apparences. Il doit aussi s'exprimer dans les actions. (1 Jean 3.18)

En tant que chrétiens, nous devons aimer ce que Dieu aime et haïr ce que Dieu hait. Au lieu de trouver le péché séduisant, nous devons le voir comme dangereux, trompeur,

¹⁰Quant à l'amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres; quant à l'honneur, étant les premiers à le rendre aux autres. ¹¹Ayez du zèle, et non de la paresse. Soyez fervents d'esprit. Servez le Seigneur. ¹²Réjouissez-vous en espérance. Soyez patients dans l'affliction. Persévérez dans la prière. ¹³Pourvoyez aux besoins des saints. Exercez l'hospitalité.

¹⁴Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez et ne maudissez pas.

¹⁵Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent; pleurez avec ceux qui pleurent. ¹⁶Vivez en bon accord les uns envers les autres. N'aspirez pas à ce qui est élevé, mais laissez-vous attirer par ce

dégoûtant et condamnable. Par contre, il faut remplir notre vie du bien spirituel et moral qui peut nous rapprocher de Dieu.

(v. 10) En ce qui concerne nos frères et sœurs dans la foi, nous devons cultiver l'amitié avec eux, les sentiments de tendresse, la bonne volonté. «User de prévenances réciproques» veut dire «satisfaire par avance les désirs de quelqu'un.» Le Français Courant dit: «mettez du zèle à vous respecter les uns les autres.»

(v. 11) Le zèle qu'il faut avoir au lieu de la paresse, c'est l'enthousiasme, l'énergie et l'ardeur que nous devons consacrer à notre travail, et surtout à l'œuvre du Seigneur. Souvent nous voyons les supporters de telle ou telle équipe de football manifester beaucoup plus de zèle pour leur équipe que les chrétiens ne manifestent pour le Seigneur. D'autres ont beaucoup de zèle pour ce qui leur rapporte de l'argent. Nous devons être encore plus zélés dans notre service au Seigneur.

(v. 12) Paul nous dit de nous réjouir. La joie, en effet, peut être cultivée, et surtout par le fait de penser toujours à notre espérance de la gloire éternelle. Cette espérance et la force que donne la prière nous aideront à être patients dans les épreuves et les sujets d'affliction.

(v. 13) Comme l'enseignement de Jésus a toujours souligné, nous devons faire du bien envers ceux qui sont dans le besoin, et surtout envers nos condisciples de Jésus. (Comme nous l'avons déjà indiqué au premier chapitre, le mot «saint» signifiait tout simplement «chrétien».) Nous devons avoir un cœur ouvert envers ceux qui nous présentent leurs besoins (mais nous devons aussi faire la distinction entre besoins et envies, surtout si c'est nous qui demandons de l'aide.) L'hospitalité dont il est question ici est plus que le fait d'inviter nos amis chez nous pour partager un repas, bien que ce soit aussi de l'hospitalité. Jésus nous a mis en garde contre le danger d'exercer l'hospitalité par intérêt personnel (Luc 14.12-14). L'hospitalité biblique était le plus souvent exercée envers des étrangers, des voyageurs ou des pauvres. Encore, nous voyons tous des situations où ceux qui reçoivent l'hospitalité l'exploitent et deviennent un fardeau à leurs hôtes quand cela n'est pas nécessaire. Le chrétien ne doit pas agir ainsi (Actes 20.33-35; 2 Thess. 3.8).

(v. 14) Le chrétien ne doit ni maudire, ni insulter ni lancer de mauvais sorts. Même quand les autres nous traitent ainsi, nous devons vouloir du bien pour eux et leur faire du bien. Certes, ce n'est pas facile, mais c'est nécessaire si nous voulons vraiment suivre dans les traces de notre maître.

(v. 15) Le chrétien doit bannir l'égoïsme de sa vie, et cesser de ne penser qu'à lui-même. Au lieu d'être jaloux du bonheur d'un autre, il faut se réjouir avec lui. Au lieu de rester indifférent envers les malheurs d'un autre, il faut pleurer avec lui, partager sa douleur, être touché par sa peine.

(v. 16) L'expression «Ayez les mêmes sentiments les uns envers les autres» est rendue dans plusieurs versions par «Vivez en harmonie les uns avec les autres.» «Laissez-vous attirer par ce qui est humble» est généralement interprété comme «acceptez ou adonnez-

qui est humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux.
¹⁷Ne rendez à personne le mal pour le mal. Recherchez ce qui est bien devant tous les hommes.
¹⁸S'il est possible, autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes. ¹⁹Ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère; car il est écrit:
 À moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur. ²⁰Mais
 Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger;
 S'il a soif, donne-lui à boire;
 Car en agissant ainsi,
 Ce sont des charbons ardents que tu amasseras sur sa tête.
²¹Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais surmonte le mal par le bien.

vous aux tâches modestes» ou comme «ne fréquentez pas seulement les gens importants mais complaisez-vous dans la compagnie des humbles.»

(vs. 17-21) Ces versets ne sont pas difficiles à comprendre, mais encore, ils sont difficiles à mettre en pratique. Quand on nous fait du mal, nous avons souvent envie de riposter, de nous venger, de «rendre la monnaie». Au contraire, nous devons chercher la paix et non pas attiser le feu du conflit.

Il est important de noter que Paul dit «autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous.» Nous ne pouvons pas renier notre foi afin d'avoir la paix avec les ennemis du Seigneur. Nous ne pouvons pas nous corrompre pour participer aux combines de ceux avec qui nous travaillons. Nous ne pouvons pas être tenus comme responsables des mauvaises actions de ceux qui sont remplis de haine. Mais nous ne devons pas chercher les querelles avec les autres. En recherchant ce qui est bien devant tous les hommes, nous sommes conscients de ce qui pourrait les offenser inutilement. Il est vrai que nous cherchons surtout la faveur de Dieu, mais cela ne doit pas nous rendre insensibles aux hommes. (Ce principe est donné dans un autre contexte en 1 Corinthiens 8.21.)

Une raison pour laquelle nous ne devons pas nous venger sur ceux qui nous font du mal est que ce serait usurper le rôle de Dieu. Nous devons être patients et laisser agir la colère, celle de Dieu, bien sûr. Il est le seul juge juste; il connaît toutes les circonstances qui entourent chaque acte, et il connaît les motifs des cœurs. Et il est fidèle. S'il promet venger ses enfants, nous pouvons être certains qu'il le fera. Nous venger nous-mêmes c'est montrer un grand manque de foi en Dieu.

En attendant le jour où Dieu lui-même punira nos ennemis, nous devons leur faire du bien. «Amasser des charbons ardents sur sa tête» a été interprété de deux façons: soit nous augmenterons la culpabilité et donc le châtement de notre ennemi qui ne répond pas à notre amour, soit nous le mettrons mal à l'aise et l'aiderons à prendre conscience de sa manière d'agir. Peut-être que nous pourrions ainsi vaincre le mal par le bien, ramener nos ennemis à de meilleurs sentiments et les changer en amis. Nous serions ainsi en train de suivre l'exemple de Dieu lui-même qui nous a fait du bien quand nous étions des ennemis. Nous l'aimons car il nous a aimés le premier. Il a vaincu notre mal par son bien.

13 ¹Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu. ²C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une

13.1-7 La soumission aux autorités

Ce passage est le plus long du Nouveau Testament concernant la relation entre le chrétien et son gouvernement. Le devoir principal du chrétien dans cette relation est la soumission. Tandis qu'il est vrai que les chrétiens peuvent exercer une grande influence dans la société par leur exemple et leurs paroles et en convertissant de plus en plus d'hommes à l'Évangile, il ne leur est pas demandé de s'engager forcément dans le processus politique pour produire des réformes. (Ce passage ne défend pas cela, par contre, sauf dans le cas où cet engagement nous mettrait dans un état de rébellion envers les autorités.)

Le premier souci du chrétien en ce qui concerne son gouvernement n'est pas de faire remplacer tel ou tel dirigeant ou système, mais d'être lui-même le meilleur des citoyens. Pour les changements que son rang ne lui permet pas de réaliser, il les confie dans la prière à Dieu, qui règne sur tout.

Il est bien de se rappeler en lisant ce passage que le gouvernement qui dominait sur une très grande partie du monde à l'époque où Paul écrivait était celui de l'Empire romain. C'était loin d'être une démocratie moderne où l'on cherche le bien de tous les citoyens. C'était un gouvernement idolâtre qui tolérait beaucoup d'injustices sociales et qui irait jusqu'à persécuter cruellement l'Église du Seigneur. L'empereur au moment où Paul écrivait était Néron, l'un des plus vils dans toute l'histoire des gouvernements humains. Nous ne pourrions jamais nous cacher des devoirs décrits dans ce chapitre en disant que nous vivons sous un gouvernement si mauvais que les principes de Paul ne s'appliquent pas à notre situation.

(vs. 1,2) La soumission, qui comporte et l'obéissance et le respect, est un devoir de tous à l'égard des autorités. Il s'agit non seulement de respecter le chef de l'état, mais tous ses délégués, quel que soit leur niveau dans le gouvernement national, régional ou local. Ce principe peut même s'appliquer aux autorités villageoises, les chefs et les anciens. C'est Dieu qui a institué le gouvernement en tant qu'institution. Refuser de respecter cette institution de Dieu, c'est manquer du respect envers Dieu lui-même. Nous rebeller contre nos gouvernements c'est nous rebeller contre Dieu.

L'homme moderne a une tendance à considérer l'autorité comme étant toujours négative. Il voit la personne en autorité comme un adversaire qu'il faut chercher à contourner. L'exemple de la presse (et des parties de l'opposition) nous apprend à critiquer impitoyablement et sans cesse nos autorités. Le chrétien doit se méfier de ces attitudes et ne pas se laisser infecter.

Ce n'est pas simplement l'institution du gouvernement qui est établie par Dieu. C'est lui-même qui règne sur les gouvernements et met certains hommes au pouvoir. Selon Daniel 4.17, Dieu promet exercer un jugement sur Nebuchadnetsar, le roi orgueilleux de Babylone, «afin que les vivants sachent que le Très-Haut domine sur le règne des hommes, qu'il le donne à qui il lui plaît, et qu'il y élève le plus vil des hommes.» Ceux qui sont au pouvoir ne comprennent souvent pas cette vérité. En Ésaïe 10.5-17 Dieu appelle l'Assyrien la verge de sa colère, la verge dans sa main pour punir son peuple infidèle, mais l'Assyrien «n'en juge pas ainsi, et ce n'est pas là la pensée de son cœur. Il ne songe qu'à détruire.» Le verset 12 ajoute, «mais, quand le Seigneur aura accompli toute son œuvre sur la montagne de Sion et à Jérusalem, je punirai le roi d'Assyrie pour le fruit de son cœur orgueilleux, et pour l'arrogance

condamnation sur eux-mêmes. ³Ce n'est pas pour une bonne action, c'est pour une mauvaise, que les magistrats sont à redouter. Veux-tu ne pas craindre l'autorité? Fais le bien, et tu auras son approbation. ⁴Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal. ⁵Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de la punition, mais encore par motif de conscience.

de ses regards hautains.» De nombreux passages bibliques montrent que Dieu élève au pouvoir et enlève du pouvoir, pas forcément à cause de la justice de ces chefs d'état, mais pour accomplir ses propres desseins divins. Malgré les apparences, c'est toujours le Seigneur qui règne.

(vs. 3,4) Le gouvernement fut établi pour le bien des hommes honnêtes. En général celui qui fait le bien n'a pas besoin de craindre les autorités - ce sont plutôt ceux qui violent la loi qui doivent en avoir peur.

Il est vrai que les hommes au pouvoir sont souvent corrompus et dépourvus de principes moraux. Ils exploitent leur position par intérêt personnel et pour faire avancer leurs propres familles. Ils sont parfois coupables sur plusieurs plans. Mais il est toujours préférable d'avoir un mauvais gouvernement que de ne pas en avoir du tout. L'anarchie, l'absence de gouvernement, est pire que l'oppression. L'une des périodes les plus noires dans l'histoire d'Israël est décrite dans les chapitres 17-21 du livre des Juges. C'était un temps d'injustice, de désordre, de guerre civile, et d'insécurité totale. Et pourquoi? «En ce temps-là, il n'y avait point de roi en Israël. Chacun faisait ce qui lui semblait bon.» Des exemples d'anarchie moderne dans des pays déchirés par la guerre civile présentent la même image d'horreur. Le gouvernement est généralement une bénédiction pour l'humanité.

Ces versets montrent clairement que les gouvernements ont le droit d'infliger à certains criminels la peine de mort. Depuis Genèse 9,5,6 Dieu non seulement autorisa, mais ordonna, la peine de mort pour le meurtrier. La loi de Moïse ordonnait le même châtiment pour plusieurs autres crimes, y compris l'adultère et la sorcellerie. Nous n'avons pas le droit de nous venger personnellement ou de tuer un malfaiteur; «Tu ne tueras pas» s'adresse toujours à nous aujourd'hui. Mais l'état a ce droit. Ceux qui réclament l'abolition de la peine de mort n'ont pas raison. Elle est approuvée de Dieu.

Bien que ce passage affirme clairement le droit des gouvernements de «porter l'épée» pour maintenir l'ordre et protéger les citoyens honnêtes, il ne dit pas clairement si le chrétien a le droit de faire le service militaire ou porter des armes en tant que policier ou gendarme. Il est vrai que certains chrétiens se basent uniquement sur ce passage pour affirmer ce droit, mais il y a plusieurs autres considérations qui devraient être prises en compte avant de prendre une décision ferme, considérations que nous n'avons pas le temps d'explorer dans ce commentaire.

(v. 5) Au vu de ce que Paul a déjà dit dans ce passage, la soumission aux autorités est nécessaire, non seulement parce que l'état punit ceux qui se rebellent («par crainte de punition»), mais aussi parce que ne pas être soumis serait désobéir au Dieu que nous servons («par motif de conscience»).

Dans toute cette discussion il faut se rappeler un autre principe biblique: lorsqu'il y a un conflit entre les lois du gouvernement et les lois de Dieu, «Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes» (Actes 5.29). En Actes 4 et 5 les apôtres désobéirent aux chefs juifs qui leur ordonnaient de ne plus prêcher au nom de Jésus. Le Seigneur leur avait déjà ordonné de prêcher l'Évangile à tous les hommes; il n'y avait donc pas de choix à faire. Il fallait obéir

⁶C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction. ⁷Rendez à tous ce qui leur est dû: l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.

⁸Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres; car celui qui aime les autres a accompli la loi. ⁹En effet, les commandements: Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. ¹⁰L'amour ne fait point de mal au prochain: l'amour est donc l'accomplissement de la loi.

¹¹Cela importe d'autant plus que vous savez en quel temps nous sommes: c'est l'heure de vous

à Dieu. Au temps où l'apôtre Jean écrivait l'Apocalypse, l'empereur romain exigeait que tous ses sujets l'adorent comme un dieu. Les chrétiens, qui ne pouvaient reconnaître et adorer que le seul vrai Dieu, furent moralement obligés de ne pas obéir à l'ordre de l'empereur. De nos jours certains états communistes ou islamistes cherchent à supprimer la foi chrétienne. Les chrétiens dans ces pays doivent continuer courageusement de faire la volonté de Dieu, même quand cela les amène à devenir prisonniers ou martyrs. Le gouvernement est un ministre de Dieu, mais dans les points où il se dresse contre Dieu le chrétien ne peut pas s'y soumettre.

(vs. 6,7) Le principe de soumission nous oblige à payer des impôts. Que nous soyons d'accord ou pas avec la manière dont ces impôts sont employés, nous devons les payer. Qu'ils nous semblent excessifs ou pas, nous devons les payer. Que ce soit des impôts sur les revenus, la participation obligatoire de l'employeur à la Caisse de Prévoyance Sociale, ou la taxe douanière sur des marchandises que nous faisons entrer dans un pays, le chrétien ne cherche jamais à contourner les lois. À cause de Dieu il rend à tous ce qui leur est dû.

Même si notre seul devoir envers un agent de l'état n'est que le respect (la crainte) ou l'honneur, nous devons le rendre de bon cœur.

13.8-14 L'amour mutuel, la vigilance et la pureté

(vs. 8-10) Le chrétien doit s'acquitter de toutes ses obligations, civiles ou privées. Paul a déjà parlé dans les versets précédents des obligations envers les autorités. Maintenant il élargit le principe: il faut payer toutes nos dettes. Le membre de l'Église qui contracte des dettes et qui ne les rembourse pas viole cette parole. Malheureusement, c'est un comportement très répandu. Il est prudent de toujours éviter la dette («celui qui emprunte est l'esclave de celui qui prête» - Proverbes 22.7), mais surtout quand sa capacité de rembourser est douteuse. La seule obligation qui doit subsister est celle que l'on ne finit jamais de payer - celle de l'amour.

Quand on aime les autres on accomplit ce que la loi nous ordonne de faire envers les autres. Les différents commandements nous expliquent en détail ce que l'amour du prochain exige de nous. L'amour résume tous les différents commandements. Si l'on aime quelqu'un, on ne lui fera aucun mal défendu dans les commandements. On lui fera uniquement du bien. Si nous cherchons à aimer notre prochain comme nous-mêmes, cela nous aidera à garder les commandements. Si nous méditons les commandements, cela nous aidera à savoir mieux aimer notre prochain.

L'amour, c'est faire du bien envers notre prochain, que cela lui plaise ou pas. L'amour exige que nous cherchions à aider notre prochain, même s'il nous persécute pour cette raison. Cela semble invraisemblable, et pourtant c'est qui est arrivé au Christ et à ses apôtres qui cherchaient à sauver les hommes en leur apportant la parole de Dieu.

(vs. 11,12) Nous devons nous appliquer d'autant plus à ce comportement d'amour

réveiller enfin du sommeil, car maintenant le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru. ¹²La nuit est avancée, le jour approche. Dépouillons-nous donc des œuvres des ténèbres, et revêtons les armes de la lumière. ¹³Marchons honnêtement, comme en plein jour, loin des excès et de l'ivrognerie, de la luxure et de l'impudicité, des querelles et des jalousies. ¹⁴Mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et n'ayez pas soin de la chair pour en satisfaire les convoitises.

puisque nous sommes conscients du temps qui passe. «Voici maintenant le jour du salut» (2 Corinthiens 6.2); «Il faut que je fasse, tandis qu'il est jour, les œuvres de celui qui m'a envoyé; la nuit vient où personne ne peut travailler» (Jean 9.4). C'est maintenant le temps de sauver notre âme et de servir notre Maître. Il faut «nous réveiller,» c'est-à-dire, passer de l'inactivité à l'effort vigoureux.

En disant que le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru, Paul ne parle pas du salut du péché, que les chrétiens romains avaient déjà obtenu, mais plutôt du moment de leur glorification. Ils étaient plus près du but qu'au début et ne devaient pas tomber dans l'indifférence et l'infidélité et ainsi perdre leur récompense. La mort est toujours de plus en plus proche du croyant, et il faut qu'elle le trouve dans un état de vigilance. Paul ne disait pas que le retour de Jésus aurait lieu forcément dans l'immédiat. Il connaissait bien les paroles de Jésus: «Pour ce qui est du jour et de l'heure, personne ne le sait, ni les anges des cieux, ni le Fils, mais le Père seul» (Matthieu 24.36).

(v. 13) Nous devons «marcher,» ou vivre, honnêtement, comme en plein jour. Au lieu de nous cacher comme ceux qui attendent la nuit pour faire le mal, nous devons toujours vivre de telle manière que nous n'aurions pas honte si tout ce que nous faisons était connu.

Les péchés contre lesquels le passage met en garde sont cités en paires: (1) les excès (orgies) et l'ivrognerie; (2) la luxure (immoralité sexuelle) et l'impudicité - le mot traduit par impudicité ici n'est pas le mot *porneia* qui est employé si souvent pour les rapports sexuels en dehors du mariage, mais *aselyeia*, qui désigne ici des paroles obscènes (sales), des mouvements indécentes du corps (pour exciter les désirs sexuels), ou le fait de caresser ou de toucher de manière impure une personne de l'autre sexe; (3) les querelles et les jalousies. Toutes ces conduites sont du monde, et le chrétien doit s'en tenir le plus loin possible.

(v. 14) Au lieu de vivre ainsi, il faudrait se revêtir du Seigneur. Il ne semble pas que Paul parle ici du baptême, par lequel on revêt Christ (Galates 3.27), mais plutôt d'une manière de vivre après le baptême, une manière de vivre qui permet aux autres de voir le Christ à travers notre vie.

Ne pas avoir soin de la chair pour en satisfaire les convoitises, c'est ne pas permettre à notre pensée d'être fixée sur nos mauvais désirs. Quand nous nous préoccupons trop des envies de notre corps et de notre nature pécheresse, nous finissons par penser aux moyens de les satisfaire. Plus on y pense, plus les convoitises deviennent fortes et plus on a du mal à ne pas y céder. Le péché commence dans le cœur, donc il faut veiller sur son cœur avec soin.

14.1-15.13 L'amour entre frères «forts» et «faibles»

Dans ce chapitre Paul présente les attitudes qui doivent prévaloir parmi les chrétiens quand il y a des différences parmi eux concernant ce qui ne fait pas l'objet d'un commandement du Seigneur. Ce sont des points secondaires et très loin d'être des doctrines fondamentales. Et dans les exemples cités par Paul dans le chapitre, il s'agit des actions des chrétiens en tant qu'individus et non pas des actions de l'Église collectivement. Bien que les principes qu'il donne puissent avoir des applications en ce qui concerne la manière de faire le culte du

¹4 ¹Or quant à celui qui est faible en foi, recevez-le; non pas pour la décision de questions [douteuses].

²Tel croit pouvoir manger de tout: tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes. ³Que celui

dimanche ou la manière de dépenser l'argent dans la caisse de l'assemblée, Paul traite ici des décisions personnelles, comme, par exemple, si l'on va manger un certain aliment.

En fait, puisqu'il s'agit de questions où Dieu nous a laissés une certaine liberté, ce sont des actions qui ne sont pas en elles-mêmes des péchés. Une personne qui comprend la liberté que Dieu lui a accordée sait qu'elle peut faire certaines choses sans que ce soit un péché. Une autre personne peut, pour diverses raisons, croire à tort qu'elle ne doit pas faire ces choses. Cette dernière personne est identifiée dans ce passage comme celle qui est «faible». Elle n'a pas encore une foi forte, une ferme conviction qu'elle a le droit de faire ces choses. Elle peut aussi se croire obligée de faire certaines choses qu'elle est libre, étant en Christ, de ne pas faire. Elle doute toujours concernant ces choses.

Dans les douze premiers versets Paul insiste sur le fait que nous ne devons pas nous juger les uns les autres sur ces points. Dans les onze derniers versets Paul insiste sur l'amour et le danger de pousser un frère à pécher en violant sa conscience sur l'un de ces points.

14.1-12 Ne pas juger son frère

(v. 1) Ce verset a été traduit de plusieurs manières, mais la traduction la plus littérale est celle de Darby: «Or quant à celui qui est faible en foi, recevez-le; non pas pour la décision de questions [douteuses].» Le mot «décision» («disputer» dans la Segond) est employé pour un mot qui parle de l'acte de distinguer, discerner, juger, ou prononcer un jugement. «Questions [douteuses]» («opinions» dans la Segond) traduit un mot qui signifie «raisonnements» et qui est employé pour se référer à la pensée d'un homme qui réfléchit en lui-même sur une décision à prendre. Le mot peut même porter l'idée d'hésitation ou de doute.

Le sens du verset est qu'il faut recevoir comme frère celui qui a des doutes que nous n'avons pas, celui qui n'a pas encore compris le sens de la liberté chrétienne. Les convictions personnelles ne lui permettent pas de faire certaines choses que nous reconnaissons comme permises en Christ, ou bien ses convictions le poussent à se voir sous des obligations qui ne sont pas réelles. Il faut recevoir ce frère sans le condamner parce que sa conscience est trop sensible. On ne le reçoit ni dans le but de remporter sur lui dans un débat sur ses principes personnels ni dans le but de l'obliger à changer. On le reçoit parce que c'est un frère en Christ.

(v. 2) Dans ce verset Paul identifie le genre de «questions» ou «opinions» qu'il a en vue. Certains ne reconnaissaient pas leur droit de manger de tout et décidaient en eux-mêmes de ne manger que des légumes. Paul ne dit pas pour quelle raison un chrétien aurait pris la décision d'être végétarien. Une secte parmi les Juifs, les esséniens, croyait que l'homme qui se retirait de la corruption du monde devait manger uniquement des légumes comme Adam le faisait en Eden. D'autres simplifiaient le respect de la distinction entre aliments purs et impurs faite dans la loi de Moïse en ne mangeant pas de viande du tout. Quand Daniel et ses amis se sont trouvés dans un milieu païen en Babylonie, ils ont préféré éviter la souillure en ne mangeant que des légumes (Daniel 1.8-12). D'autres encore pensaient peut-être à la possibilité de manger, sans le savoir, de la viande qui avait été offerte en sacrifice à une idole. En effet, une grande partie de la viande vendue dans les marchés à l'époque avait d'abord été consacrée dans un temple païen.

Pour ce dernier point, essayons d'éclaircir la position de l'apôtre avant de continuer.

qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu l'a accueilli. ⁴Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d'autrui? S'il se tient

En 1 Corinthiens 10 Paul répond à trois questions des Corinthiens concernant la viande sacrifiée:

- 1) Peut-on s'asseoir dans un temple païen et manger de cette viande, sachant intérieurement que l'idole n'est rien et se disant qu'on ne l'adore pas?
- 2) Peut-on acheter au marché de la viande qui a été sacrifiée à un dieu païen?
- 3) Peut-on manger chez un païen ne sachant pas si la viande qu'il sert a été offerte en sacrifice?

Pour la première question, Paul explique aux versets 14-22 que participer à un festin en honneur d'une idole, quelle que soit son intention personnelle, est un acte d'adoration qui met le participant en communion avec l'idole. Ce serait manger à la table des démons et provoquer la jalousie du Seigneur. La réponse est non.

Pour la deuxième question, Paul répond aux versets 25 et 26 que l'on pouvait manger de tout ce qui était vendu au marché, mais que l'on ne devait pas poser des questions pour savoir si la viande avait été sacrifiée. En ajoutant «car la terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle renferme» il veut dire que la viande n'appartenait pas réellement à l'idole, même si elle lui avait été consacrée. Dieu est le propriétaire de toutes choses, et les actions des hommes ne peuvent rien changer à cette vérité. La viande n'était pas souillée en elle-même.

Pour la troisième question, Paul dit aux versets 27 et 28 que nous pouvons manger ce qu'on nous sert chez un païen, mais que si quelqu'un nous informe que la viande a été sacrifiée, nous ne devons pas en manger.

La conclusion est que le chrétien doit s'abstenir totalement de tout ce qui est identifié comme ayant été sacrifié à une idole, mais manger d'un sacrifice sans le savoir ne souille pas.

Pour la question des aliments purs et impurs selon la loi mosaïque, plusieurs passages démontrent que ces lois ont été abrogées ou annulées quand Jésus est mort sur la croix. (Voir, par exemple, Colossiens 2.14-17 et Hébreux 9.9,10.) Selon l'Épître aux Galates, imposer ces lois aux chrétiens ou en faire une condition du salut serait pervertir l'Évangile et se séparer du Christ.)

Pour revenir en Romains 14, nous voyons qu'il n'était pas interdit de manger de la viande, bien que certains chrétiens ne comprenaient pas encore cette vérité. Par contre, rappelons-nous que Dieu n'a pas ordonné aux hommes de manger certains aliments. C'est un droit mais pas une obligation.

(v. 3) Au vu de tout cela, un chrétien qui mange de la viande ne doit pas mépriser celui dont les doutes concernant la liberté l'empêchent d'en manger. Pareillement, le chrétien qui ne mange pas de viande ne doit pas juger celui qui en mange. Ce sont des attitudes très communes quand deux personnes ne sont pas du même avis sur ce qui est permis ou défendu.

(v. 4) Ici Paul reproche le chrétien qui juge son frère, en lui rappelant que c'est la place du Seigneur que de juger ses serviteurs. Selon le contexte, il s'agit, bien sûr, de celui qui condamne un autre serviteur pour avoir violé ce qui n'est pas un commandement du maître. Là où le maître n'a pas donné de règle pour gouverner son serviteur, personne d'autre n'a le droit d'en donner. Aucun chrétien n'a le droit de juger un autre, sauf où le Christ l'autorise et nous donne la règle à appliquer. Il y a des situations où nous avons le devoir de juger (1 Cor. 5.1-5, 9-13; 6.1-7; Matthieu 7.15-20), mais il faut toujours aborder de telles situations avec

debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de l'affermir.

⁵Tel fait une distinction entre les jours; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction.

⁶Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâces à Dieu; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâces à Dieu. ⁷En effet, nul de nous ne vit pour lui-même, et nul ne meurt pour lui-même. ⁸Car si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur; et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. ⁹Car Christ est mort et il a vécu, afin de dominer sur les morts et sur les vivants. ¹⁰Mais

beaucoup d'humilité, de compassion et d'amour. Là où le jugement ne s'impose pas, l'accent doit être mis sur la patience, la tolérance, et le respect mutuel.

Le jugement final appartient toujours à Dieu seul. Nous n'avons qu'à être tranquilles. Malgré des manques de compréhension tels que ce chapitre traite, le frère de foi faible pourra, par la grâce de Dieu, être un serviteur acceptable, qui «se tient debout».

(v. 5) Dans ce verset nous voyons un autre exemple du genre de principes personnels au sujet desquels on ne devait pas se juger les uns les autres: les distinctions entre les jours. Paul ne parle pas ici des jours de réunions de l'Église, comme le dimanche. Ces réunions devaient être respectées (Hébreux 10.25), et à l'égard de ces réunions, le premier jour de la semaine avait une importance particulière (Actes 20.7; 1 Corinthiens 16.1,2) et un nom spécial (Apocalypse 1.10 - comment Jean pouvait-il désigner un jour en particulier comme «le jour du Seigneur» s'il n'y avait absolument pas de distinction entre les jours?) Paul ne parle pas non plus des soi-disant «fêtes chrétiennes» telles que Pâques, Noël, Ascension, Toussaint, etc. Premièrement, ces fêtes étaient inconnues au premier siècle, et deuxièmement, leur observance engage généralement des Églises entières. Or Paul parle ici de décisions personnelles qui n'engageaient pas les autres membres de l'Église à faire quoi que ce soit. (Si un membre de l'Église choisit de marquer spécialement à son propre niveau un jour pour se rappeler la naissance de Jésus ou son ascension, les autres ne devraient pas, selon ce passage, le juger. Mais instituer une telle observance au niveau de toute l'Église enlève la question des jours saints du cadre de Romains 14.)

Ce qui est plus probable est que Paul parle du chrétien d'origine juive qui avait toujours observé les jours saints indiqués dans la loi de Moïse: les fêtes, les nouvelles lunes et les sabbats (Col. 2.16). Étant devenue chrétienne, cette personne pouvait avoir du mal à accepter qu'elle n'avait plus besoin de respecter ces jours. (De la même manière, il semble que les apôtres ont mis longtemps à changer leurs habitudes en ce qui concerne les aliments impurs, puisque Pierre dit plusieurs années après la mort de Christ qu'il n'avait jamais mangé quelque chose d'impur - Actes 10.14.)

Quelle que soit sa position sur ces questions personnelles, Paul dit: «Que chacun ait en son esprit une pleine conviction.» Il faut y réfléchir, trouver une réponse satisfaisante, et agir pour soi-même. Mais puisqu'il s'agit de choses que Dieu n'a pas ordonnées, il ne faut pas déranger la paix dans l'Église en voulant imposer quelque chose aux autres.

(vs. 6-9) Dans ces versets Paul nous dit, en effet, de croire à la sincérité de nos frères, même quand nous ne partageons pas leur point de vue sur de telles questions. Chacun cherche à plaire au Seigneur. Celui qui mange de tout n'est pas en train de vivre pour son propre plaisir parce qu'il mange. Il reconnaît le Seigneur comme la source de ce qu'il reçoit. Celui qui s'abstient de viande rend grâces aussi, étant donné qu'il s'en abstient de bon cœur

toi, pourquoi juges-tu ton frère? ou toi, pourquoi méprises-tu ton frère? puisque nous comparatrons tous devant le tribunal de Dieu. ¹¹Car il est écrit:

Je suis vivant, dit le Seigneur,
Tout genou fléchira devant moi,
Et toute langue donnera gloire à Dieu.

¹²Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même.

¹³Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais pensez plutôt à ne rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute. ¹⁴Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure. ¹⁵Mais si, pour un aliment, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour: ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort. ¹⁶Que votre privilège ne soit pas un sujet de calomnie. ¹⁷Car le royaume de Dieu, ce n'est pas le

afin de plaire au Christ. Les deux camps reconnaissent la souveraineté du Seigneur en toutes choses.

(vs. 10-12) Encore on revient à l'idée qu'il ne faut pas juger ses frères. Avant de les juger nous devons nous rappeler que nous aussi, nous serons jugés par Dieu. Au lieu de nous occuper des principes personnels de notre frère, nous devons penser au compte que nous aurons à rendre à Dieu pour nous-mêmes.

(Le principe du verset 12 implique, bien sûr, qu'une autre personne ne peut pas obéir à l'Évangile à notre place. Je ne peux pas prendre la décision pour le baptême à la place de mon enfant. Il rendra compte de ses décisions et non pas des miennes. Je ne peux pas prier Dieu de pardonner les péchés de mon père décédé; c'était à lui de chercher le pardon de son vivant. Il rendra compte de lui-même.)

14.13-23 Ne pas pousser son frère à violer sa conscience

(v. 13) Une fois de plus Paul nous exhorte à ne plus nous juger les uns les autres; c'est la première attitude à maintenir quand nous n'avons pas les mêmes principes personnels. Puis il introduit la deuxième idée principale: ne poussez pas votre frère à pécher en violant sa conscience. Ne faites rien qui puisse le faire tomber.

(v. 14) Dans la question d'aliments, il est clair que celui qui croit pouvoir manger de tout a raison. Le Seigneur a déclaré purs tous les aliments. «...Rien de ce qui du dehors entre dans l'homme ne peut le souiller, car cela n'entre pas dans son cœur, mais dans son ventre» (Marc 7.18,19). «Tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces, parce que tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière» (1 Timothée 4.4,5). Puisqu'il en est ainsi, un aliment n'est plus impur que dans le cas où quelqu'un le considère impur.

(v. 15) On peut, cependant, avoir raison sur un point mais ne pas agir avec amour. Dans ce cas, on est condamnable, malgré le fait qu'on a raison en ce qu'on croit. Si je reconnais que l'aliment est pur, il ne peut pas me souiller, mais ce n'est pas pour cela que je peux en manger. Il faut considérer l'effet de mon action sur les autres. Si je mange devant mon frère qui considère l'aliment comme souillé, il sera peiné en me voyant faire ce qu'il considère un péché. Mais ce qui est encore plus grave, c'est qu'il risque de se conformer à mon exemple, malgré ses doutes privés, et en mangeant violer sa conscience. Je dois attacher plus d'importance à mon frère qu'à la nourriture. Mon droit de manger de la viande n'est pas plus important que le salut d'un homme.

(vs. 16-19) Dans ces versets le sujet passe du singulier au pluriel. C'est la réputation de toute l'Église qui est en vue maintenant. C'est bien d'avoir la liberté de manger (ou de ne

manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit. ¹⁸Celui qui sert Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes. ¹⁹Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. ²⁰Pour un aliment, ne détruis pas l'œuvre de Dieu. À la vérité toutes choses sont pures; mais il est mal à l'homme, quand il mange, de devenir une pierre d'achoppement. ²¹Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute, de scandale ou de faiblesse. ²²Cette foi que tu as, garde-la pour toi devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve! ²³Mais celui qui a des doutes au sujet de ce qu'il mange est condamné, parce qu'il n'agit pas par conviction. Tout ce qui n'est pas le produit d'une conviction est péché.

pas manger), mais ce n'est pas là l'essentiel du royaume. Ce qui est vraiment important c'est la justice, la paix, et la joie. Se juger et se mépriser les uns les autres et user de ses «droits» quels que soient les effets sur les autres, attirera des calomnies contre la liberté chrétienne. Chercher la paix et le bien-être les uns des autres en suivant les conseils que Paul donne dans ce chapitre nous procurera l'approbation de Dieu et des hommes.

(vs. 20-23) Les derniers versets du chapitre insistent sur les mêmes idées qui ont déjà été présentées: Tous les aliments sont purs en eux-mêmes; si quelqu'un qui croit qu'un aliment est impur en mange, il commet un péché; bien qu'un aliment soit pur, il vaut mieux ne pas en manger si cela entraînerait un frère faible à violer sa conscience; si nécessaire il serait mieux de se priver de toutes les viandes que de provoquer la perte d'une âme; il ne faut jamais violer sa conscience.

Ayant expliqué le chapitre dans son contexte original, comment peut-on l'appliquer de nos jours?

Rappelons-nous que ce chapitre parle des attitudes qui doivent prévaloir parmi les chrétiens quand il y a des différences parmi eux concernant ce qui ne fait pas l'objet d'un commandement du Seigneur. Ces principes ne concernent pas des violations de la volonté de Dieu. Il est important de se rappeler aussi qu'il s'agit des actions des chrétiens en tant qu'individus et non pas des actions de l'Église collectivement.

Les attitudes recommandées sont: (1) de ne pas se mépriser ou se condamner les uns les autres quand nous ne sommes pas du même avis sur ces points (même si les uns ont tort dans leur opinion). (2) De ne pas user de notre liberté si nous risquons de faire pécher un autre ou perturber l'harmonie dans l'Église.

Au verset 21 Paul a déjà appliqué ces principes à la question des aliments, des jours saints, et du vin. Pour la question des jours c'est surtout le fait de ne pas se mépriser les uns les autres qui est mentionné. Pour la question de boire du vin (sans s'enivrer, bien sûr, puisque l'ivresse est clairement condamnée comme un péché), il y a aussi le danger d'entraîner une autre personne dans le péché, soit parce qu'elle violerait sa conscience soit parce qu'elle risquerait de ne pas rester sobre.

Une autre application pourrait être dans le domaine de l'habillement. Un homme qui vient au culte en tapettes, sans cravate, peut-être dans des habits de travail, n'a pas violé un commandement. On ne doit pas le juger ou le traiter autrement. S'il a la possibilité de s'habiller mieux et qu'il sait que certains sont offensés par sa façon de s'habiller, il pourrait essayer de faire mieux pour ne pas offenser la faible conscience de ceux qui y attachent de l'importance.

En ce qui concerne la modestie, la femme ne devrait pas s'habiller de façon séduisante

¹5 ¹Nous qui sommes forts, nous devons supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, et ne pas nous complaire en nous-mêmes. ²Que chacun de nous cherche à plaire au prochain pour ce qui est bien en vue de l'édification. ³Car Christ n'a pas recherché ce qui lui plaisait, mais, selon qu'il est écrit: Les outrages de ceux qui t'insultent sont tombés sur moi. ⁴Or, tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience, et par la consolation que donnent les Écritures, nous possédions l'espérance.

⁵Que le Dieu de la persévérance et de la consolation vous donne d'avoir les mêmes sentiments les uns envers les autres selon Jésus-Christ, ⁶afin que tous ensemble, d'une seule bouche, vous

(habits qui serrent trop, jupes trop courtes, excès de maquillage, etc.) tout en se disant: «si les hommes ont des convoitises à mon égard, c'est leur problème; ils ne devraient pas penser ainsi. J'ai le droit de me vêtir comme je le veux.» Au contraire, il est «bien de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute, de scandale ou de faiblesse.»

Certains chrétiens jugent les autres au sujet de leurs méthodes d'évangélisation. Il est vrai que certaines méthodes sont plus efficaces que d'autres, mais le Seigneur n'a pas ordonné une seule méthode. Quelle que soit sa méthode, c'est pour le Seigneur qu'on travaille. On ne doit pas nous juger.

D'autres jugent leurs frères sur le fait de regarder la télévision, de jouer aux sports, ou d'écouter de la musique non-religieuse. D'un côté, ne critiquons pas si facilement, mais reconnaissons la différence entre nos principes personnels et les commandements du Seigneur; de l'autre côté, soyons sensibles à l'influence de nos actions sur les autres, et abstenons-nous de ce qui peut nuire à notre frère ou à l'Église.

15.1-13 Penser au bien de son frère, à l'exemple du Christ

(v. 1) Paul fait appel ici premièrement à ceux qui sont «forts», qui ont confiance que Dieu leur a donné de la liberté. Il leur serait facile d'être impatients à l'égard de ceux qui ne comprenaient pas si vite cette liberté. Paul leur dit de supporter ou tolérer leurs frères faibles, de se mettre à leur place afin de les comprendre. Au lieu de chercher sa propre satisfaction («se complaire en soi-même»), le frère fort s'abstiendrait volontiers de ce qu'il aurait voulu faire pour ne pas faire du mal à son frère.

(v. 2) Non seulement le frère fort, mais «chacun» doit agir ainsi, cherchant à plaire à son prochain pour qu'il progresse dans la foi.

(v. 3) En agissant ainsi nous suivons l'exemple de Christ lui-même, qui n'a pas cherché son propre intérêt. Non seulement il a accepté de souffrir à la place des pécheurs, mais en vivant parmi les hommes il a aussi, selon les paroles que Paul cite de Psaume 69.10, subi la haine que des hommes avaient à l'égard de son Père. Voir Jean 15.23,24.

(v. 4) Ayant cité un passage de l'Ancien Testament pour l'édification des ses lecteurs, Paul rappelle ici que toute l'Écriture est utile pour notre instruction. Il est vrai que dans cette même épître Paul parle de la mort du chrétien en ce qui concerne la loi (chapitre 7), mais il ne faudrait pas en tirer la conclusion que nous n'avons plus intérêt à l'étudier et la connaître. Au contraire, les exemples et les enseignements contenus dans l'Ancien Testament, bien qu'ils concernent directement des personnes vivant sous une autre alliance, peuvent nous aider à persévérer (la patience) et à nous consoler dans les épreuves, afin de conserver notre espérance.

(vs. 5,6) Le souhait de Paul est que Dieu, qui donne, surtout par sa parole, la patience et la consolation, puisse donner également l'harmonie et la paix à son Église. (Voir sur 12.16 pour le sens d'«avoir les mêmes sentiments les uns envers les autres».) Ce qui encouragera cette harmonie est le fait d'agir «selon Jésus-Christ,» en suivant son exemple. Dans cette unité

glorifiez le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ. ⁷Accueillez-vous donc les uns les autres, comme Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu.

⁸Je dis, en effet, que Christ a été serviteur des circoncis, pour prouver la véracité de Dieu en confirmant les promesses faites aux pères, ⁹tandis que les païens glorifient Dieu à cause de sa miséricorde, selon qu'il est écrit:

C'est pourquoi je te louerai parmi les nations,
Et je chanterai à la gloire de ton nom.

¹⁰Il est dit encore:
Nations, réjouissez-vous avec son peuple!

¹¹Et encore:
Louez le Seigneur, vous toutes les nations,
Célébrez-le, vous tous les peuples!

¹²Ésaïe dit aussi:
Il sortira d'Isaï un rejeton,
Qui se lèvera pour régner sur les nations;
Les nations espéreront en lui.

¹³Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix dans la foi, pour que vous abondiez en espérance, par la puissance du Saint-Esprit!

chrétienne Dieu sera glorifié.

(v. 7) Encore Paul insiste sur l'exemple que Christ nous a donné pour nous indiquer la manière dont nous devons nous accepter les uns les autres en tant que frères.

(vs. 8-12) Que l'on soit juif ou non-juif, on bénéficie de l'attitude de Christ que nous sommes appelés à imiter, parce qu'il nous a servis tous. Son service aux Juifs a permis l'accomplissement des promesses faites par Dieu à leurs pères, et montre ainsi la fidélité de Dieu. La miséricorde offerte aux païens par l'œuvre de Christ les remplit, eux aussi, de joie, et leur permet de faire partie du peuple de Dieu, de louer le Seigneur ensemble avec les Juifs. Paul cite une série de prophéties de l'Ancien Testament à cet effet. Tous ces passages montrent clairement que Dieu avait l'intention de bénir les nations (les païens) en Christ et de les associer aux Juifs pour sa gloire. Il est étonnant de voir l'attitude des Juifs au premier siècle qui, malgré de tels passages, s'opposèrent si violemment à l'inclusion des païens dans le royaume de Dieu.

(v. 13) Paul souhaite pour tous les chrétiens à Rome, qu'ils soient d'origine juive ou païenne, qu'ils soient remplis de joie et de paix.

Cela s'accomplirait par la puissance du Saint-Esprit en eux. Le but pour lequel le Saint-Esprit œuvre en nous n'est pas de nous rendre capables de choses «bizarres» ou spectaculaires. Beaucoup de choses sont attribuées au Saint-Esprit de nos jours, surtout en ce qui concerne des manifestations visibles (trances, tremblements, rires, etc.), mais la majorité des passages bibliques concernant l'Esprit se réfèrent soit à la Parole de Dieu qu'il a inspirée, soit, comme dans ce passage, aux qualités chrétiennes qu'il cherche à produire en nous.

Ainsi se termine le corps de cette lettre de Paul. Dans la conclusion l'accent sera mis sur le travail et les projets de Paul et les salutations personnelles.

¹⁴Pour ce qui vous concerne, mes frères, je suis moi-même persuadé que vous êtes pleins de bonnes dispositions, remplis de toute connaissance, et capables de vous exhorter les uns les autres. ¹⁵Cependant, à certains égards, je vous ai écrit avec une sorte de hardiesse, comme pour réveiller vos souvenirs, à cause de la grâce que Dieu m'a faite ¹⁶d'être ministre de Jésus-Christ parmi les païens, m'acquittant du divin service de l'Évangile de Dieu, afin que les païens lui soient une offrande agréable, étant sanctifiée par l'Esprit-Saint.

¹⁷J'ai donc sujet de me glorifier en Jésus-Christ, pour ce qui regarde les choses de Dieu. ¹⁸Car je n'oserais mentionner aucune chose que Christ n'ait pas faite par moi pour amener les païens à l'obéissance, par la parole et par les actes, ¹⁹par la puissance des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit de Dieu, en sorte que, depuis Jérusalem et les pays voisins jusqu'en Illyrie, j'ai abondamment répandu l'Évangile de Christ. ²⁰Et je me suis fait honneur d'annoncer l'Évangile

Résumé de 15.14-16.27: CONCLUSION

| | |
|-----------------|--|
| 15.14-33 | Le travail et projets de Paul |
| 16.1-2 | Recommandation de Phœbe |
| 16.3-16 | Diverses salutations |
| 16.17-20 | Avertissement concernant les faux docteurs |
| 16.21-24 | Salutations de la part des compagnons de Paul |
| 16.25-27 | Louange à Dieu |

15.14-33 Le travail et projets de Paul

(vs. 14-16) Bien qu'il ait écrit longuement et qu'il ait employé, par endroit, un langage assez fort dans sa lettre, ce n'est pas que Paul accuse les chrétiens à Rome d'ignorance. Au contraire, il considère qu'il y a parmi eux de bonnes connaissances leur permettant de bien s'exhorter et s'instruire les uns les autres. Mais comme Pierre l'a indiqué dans sa deuxième épître (2 Pierre 1.12-15; 3.1-4), Paul sait que les rappels et les exhortations d'un apôtre de Christ étaient toujours utiles pour la foi des chrétiens. En effet, le chrétien qui commence à se dire qu'il connaît suffisamment et n'a plus besoin de lire la Bible ou de participer aux études bibliques organisées dans son assemblée locale est en danger de se glisser. On n'arrive jamais au point où l'on n'a plus besoin d'apprendre la Parole.

Que ce soit en évangélisant les païens ou en enseignant ceux qui étaient déjà chrétiens, Paul ne faisait que travailler à la tâche qui lui avait été donnée en tant qu'apôtre. Son but était de «présenter à Dieu tout homme, devenu parfait en Christ» (Colossiens 1.28), mais surtout les païens, non pas parce que les païens valaient mieux que les Juifs, mais parce que Dieu l'envoyait particulièrement envers ceux-là (Galates 2.8).

(vs. 17-19) Paul n'avait pas honte du fait qu'il était envoyé vers les non-Juifs. Il glorifiait son ministère et ce qui avait été accompli à travers son travail. Mais il ne considérait pas que la gloire soit pour lui personnellement. Le Français Courant rend le passage plus claire: «Car si j'ose parler de quelque chose, c'est uniquement de ce que le Christ a réalisé par moi... il l'a fait au moyen de paroles et d'actions...». Christ, par le ministère de Paul, avait répandu son Évangile sur un grand territoire, depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie.

L'Illyrie, une province romaine située sur la mer Adriatique (son territoire correspondait plus ou moins à l'ex-Yougoslavie), était voisine de la province de la Macédoine. Le voyage de Paul en Illyrie n'est pas mentionné ailleurs dans l'Écriture, mais il est suggéré par certains que ce voyage a eu lieu pendant le temps où Paul prêchait dans la région de la Macédoine en Actes 20.1,2. D'autres croient qu'il veut dire qu'il a prêché jusqu'aux frontières de l'Illyrie. Il serait impossible de se prononcer avec certitude.

là où Christ n'avait point été nommé, afin de ne pas bâtir sur le fondement d'autrui, ²¹selon qu'il est écrit:

Ceux à qui il n'avait point été annoncé verront,
Et ceux qui n'en avaient point entendu parler comprendront.

²²C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller vers vous. ²³Mais maintenant, n'ayant plus rien qui me retienne dans ces contrées, et ayant depuis plusieurs années le désir d'aller vers vous, ²⁴j'espère vous voir en passant, quand je me rendrai en Espagne, et y être accompagné par vous, après que j'aurai satisfait en partie mon désir de me trouver chez vous.

²⁵Présentement je vais à Jérusalem, pour le service des saints. ²⁶Car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu s'imposer une contribution en faveur des pauvres parmi les saints de Jérusalem. ²⁷Elles l'ont bien voulu, et elles le leur devaient; car si les païens ont eu part à leurs avantages spirituels, ils doivent aussi les assister dans les choses temporelles. ²⁸Dès que j'aurai terminé cette affaire et que je leur aurai remis ces dons, je partirai pour l'Espagne et passerai chez vous. ²⁹Je sais qu'en allant vers vous, c'est avec une pleine bénédiction de Christ que j'irai.

(vs. 20-22) Paul avait toujours fait un travail de missionnaire pionnier, prêchant là où l'Évangile n'était pas encore connu. Bien sûr, le travail de ceux qui viennent après pour affermir les nouvelles assemblées et les conduire à la maturité («ceux qui arrosent» - 1 Corinthiens 3.6-8) est aussi nécessaire et souvent très difficile. Le pionnier n'est pas supérieur à celui qui bâtit sur le fondement posé par un autre, mais un courage particulier est nécessaire pour celui qui commence une œuvre là où l'Évangile n'a pas encore été prêché. Paul avait ce courage et se fortifiait peut-être en sachant qu'il était en train d'accomplir la parole d'Ésaïe 52.15 qu'il cite au verset 21. C'est une grande joie de savoir que l'on a donné l'Évangile à des personnes qui n'auraient eu aucune autre occasion de l'entendre.

(vs. 22-24) Ce principe de travail avait souvent empêché Paul de se rendre à Rome dans le passé. Il voulait bien y aller, mais l'Évangile y était déjà annoncé par certains, et entre temps, d'autres régions qui n'avaient pas encore reçu la Parole avaient besoin de lui. Maintenant que l'Évangile avait été introduit dans les différents pays autour de la partie orientale de la mer Méditerranée, il était prêt à se diriger vers la partie occidentale (l'Espagne), et en y allant il pouvait facilement passer par Rome et satisfaire à son désir de voir l'Église dans cette ville. Il comptait aussi sur l'aide des Romains pour son voyage vers l'Espagne.

(vs. 25-29) Avant de se rendre à Rome, cependant, Paul compte faire un voyage à Jérusalem. (Voir sur «l'endroit et la date de sa composition» dans l'introduction de ce commentaire.) Le but de ce voyage, qui est décrit en Actes 20.3-21.17, était de remettre à l'Église de Jérusalem des dons pour les pauvres de la part des Églises que Paul avait établies dans la Grèce (la Macédoine et l'Achaïe). Ces offrandes étaient volontaires (elles «ont voulu s'imposer une contribution... elles l'ont bien voulu,» mais ces chrétiens avaient aussi en quelque sorte une obligation morale. En effet, Dieu ne nous oblige pas à donner ce que nous ne voulons pas donner - d'ailleurs, il n'accepte pas ce que nous donnons par contrainte (2 Corinthiens 9.7). Mais il ne nous cache pas le fait que nous avons une obligation morale de donner volontairement et généreusement. Si nous ne donnons pas ou que nous donnons peu, nous sommes en faute.

Paul se réfère ici à un principe qui est enseigné dans plusieurs textes du Nouveau Testament. Ceux qui reçoivent des biens spirituels, particulièrement la Parole de Dieu, ont le devoir de donner à leur tour des biens temporels, c'est-à-dire, d'assister matériellement ceux qui leur enseignent cette parole. (Voir Matthieu 10.9,10; 1 Corinthiens 9.7-14; Galates 6.6; 1 Timothée 5.17,18) Il est vrai que Paul choisissait parfois de ne pas user de son droit, mais il enseignait aux nouveaux convertis ce devoir et s'attendait à ce qu'ils l'accomplissent pour

³⁰Je vous exhorte, frères, par notre Seigneur Jésus-Christ et par l'amour de l'Esprit, à combattre avec moi, en adressant à Dieu des prières en ma faveur, ³¹afin que je sois délivré des incrédules de la Judée, et que les dons que je porte à Jérusalem soient agréés des saints, ³²en sorte que j'arrive chez vous avec joie, si c'est la volonté de Dieu, et que je jouisse au milieu de vous de quelque repos. ³³Que le Dieu de paix soit avec vous tous! Amen!

16 ¹Je vous recommande Phœbé, notre sœur, qui est au service de l'Église de Cenchrées, ²afin que vous la receviez en notre Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez dans les choses où elle aurait besoin de vous, car elle a donné aide à plusieurs et à moi-même.

d'autres enseignants fidèles, même s'ils ne le faisaient pas pour lui-même.

Paul pensait se rendre à Rome après que la collecte aurait été laissée entre les mains des anciens de l'Église de Jérusalem. Effectivement, il s'y est rendu, selon le livre des Actes, mais pas de la manière qu'il pensait. À Jérusalem il fut faussement accusé des Juifs, arrêté et emprisonné. Après plus de deux ans d'emprisonnement, il alla à Rome, toujours en chaînes, pour se défendre devant le tribunal de l'empereur.

(vs. 30-33) Dans ces versets Paul demande aux frères de Rome de prier pour lui à l'égard de trois sujets: (1) Qu'il soit délivré des incrédules de la Judée. On peut dire que cette demande a été partiellement exaucée. Tandis qu'il est vrai que Paul eut des problèmes énormes, y compris un long emprisonnement, à cause de ces Juifs incrédules, il est aussi vrai que Dieu lui préserva la vie et ne permit pas aux embûches des Juifs de réussir. (2) Que les dons qu'il portait à Jérusalem soient agréés par les saints. Paul espérait que les dons qu'il apportait de la part des Églises à majorité païenne permettraient de promouvoir l'unité entre les Juifs et les païens dans l'Église. Connaissant les attitudes de beaucoup des chrétiens juifs envers son ministère et envers la présence des non-juifs dans l'Église, Paul craignait que les dons soient rejetés et que le but de l'unité soit éloigné davantage. Il semble que cette prière fut pleinement exaucée (Actes 21.17) (3) Qu'il puisse arriver enfin à Rome en paix afin de jouir de quelque repos. Il ne considérait pas son séjour à Rome comme un autre champ de labeur, mais comme un endroit où il pourrait se reposer avec des frères et se préparer avant de se rendre dans un autre champ missionnaire.

16.1-2 **Recommandation de Phœbé**

Selon la tradition, c'est une sœur du nom de Phœbé qui a porté à Rome l'épître de Paul. La recommandation dans ces versets s'accorde avec cette idée. Comme nous l'avons suggéré dans l'introduction, Paul se trouvait à Corinthe quand il écrivit cette lettre. Cenchrées, la ville de Phœbé, était l'un des ports qui servaient Corinthe.

Paul appelle Phœbé une «diaconesse.» En fait, il s'agit de la forme féminine du mot «*diaconos*,» qui veut dire serviteur. Quand il s'agit apparemment d'une personne désignée spécialement par l'Église, selon certains critères, afin d'accomplir certaines tâches, les traducteurs préfèrent généralement ne pas donner la traduction, «serviteur», mais une translittération, «diacre», qui n'est qu'un mot grec adapté en français. Quand ils estiment qu'il s'agit de «serviteur» dans un sens plus général (tous les chrétiens sont appelés à être des serviteurs dans ce sens), ils emploient le mot français, «serviteur». La traduction de Louis Segond traite Phœbé, donc, comme «une servante officielle,» choisie et désignée par l'Église de Cenchrées. Le Français Courant prend le mot dans son sens usuel et le traduit par l'expression: «qui travaille au service de l'Église de Cenchrées.» Darby met «qui est servante de l'assemblée qui est à Cenchrées.» Comme la Bible ne parle pas ailleurs d'une classe de

³Saluez Prisca et Aquilas, mes compagnons d'œuvre en Jésus-Christ, ⁴qui ont exposé leur tête pour sauver ma vie; ce n'est pas moi seul qui leur rends grâces, ce sont encore toutes les Églises des païens. ⁵Saluez aussi l'Église qui est dans leur maison. Saluez Épaïnète, mon bien-aimé, qui a été pour Christ les prémices de l'Asie. ⁶Saluez Marie, qui a pris beaucoup de peine pour vous. ⁷Saluez Andronicus et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui jouissent d'une grande considération parmi les apôtres, et qui même ont été en Christ avant moi. ⁸Saluez Amplias, mon bien-aimé dans le Seigneur. ⁹Saluez Urbain, notre compagnon d'œuvre en Christ, et Stachys, mon bien-aimé. ¹⁰Saluez Apellès, qui est éprouvé en Christ. Saluez ceux de la maison d'Aristobule. ¹¹Saluez Hérodion, mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse qui sont dans le Seigneur. ¹²Saluez Tryphène et Tryphose, qui travaillent pour le Seigneur. Saluez Perside, la bien-aimée, qui a beaucoup travaillé pour le Seigneur. ¹³Saluez Rufus, l'élue du Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne. ¹⁴Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermès, Patrobas, Hermas, et les frères qui sont avec eux. ¹⁵Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa

femmes dans l'Église appelées «diaconesses» et ne donne aucune liste de qualifications pour celles qui rempliraient ce poste, il semble mieux de retenir la traduction de Darby.

Paul exhorte les chrétiens de Rome à bien recevoir leur sœur en Christ et de l'aider en tout ce dont elle aurait besoin. Elle aussi, elle avait été très serviable à Paul et à beaucoup d'autres personnes. Elle méritait donc ce genre d'assistance de la part de l'Église. Tandis qu'il est vrai que nous formons tous une famille en Christ et que tous ceux parmi nous ayant besoin d'aide devraient être assistés, l'Écriture nous dit aussi de tenir compte du service rendu au Seigneur par certains et de les aider spécialement.

16.3-16 Diverses salutations

De nombreuses personnes que Paul avait connues en d'autres lieux résidaient en ce moment à Rome, et naturellement, il les salue personnellement. S'il avait déjà travaillé à Rome et qu'il avait connu la plupart des membres, il n'aurait certainement pas commencé à saluer les membres individuellement.

(vs. 3-5) Paul avait rencontré Prisca (Priscille) et son mari Aquilas à Corinthe en Actes 18.1-3. Ils étaient venus de Rome, d'où tous les Juifs avaient été chassés. Quand Paul quitta Corinthe un an et demi plus tard, ils se rendirent avec lui à Éphèse. Ils y restèrent, tandis que Paul continua sa route. À Éphèse ce couple enseigna Apollos. Quand Paul écrivit cette épître ils étaient de nouveau à Rome. Nous ne savons pas dans quelles circonstances ils avaient risqué leurs vies pour sauver celle de Paul. Ils avaient certainement rendu beaucoup de service au royaume de Dieu. Non seulement Paul, mais toutes les Églises des païens leur étaient reconnaissantes. Souvent au premier siècle les maisons privées servaient de lieux de culte: Prisca et Aquilas étaient hôtes pour une assemblée à Rome.

Épaïnète était la première personne convertie («les prémices» étant la première partie d'une récolte, offerte à Dieu) dans la province de l'Asie, dont plusieurs villes sont mentionnées dans le Nouveau Testament (Éphèse, Colosses, Hiérapolis, Smyrne, Pergame Thyatire, Sardes, Philadelphie, Laodicée). Nous ne savons pas de quelle ville était ce frère.

(v. 6) Nous n'avons pas d'autre renseignement sur cette Marie.

(v. 7) Andronicus et Junias, des parents physiques de l'apôtre Paul, avaient été en prison ensemble avec lui dans le passé. L'expression «qui jouissent d'une grande considération parmi les apôtres» ne signifie pas qu'ils étaient eux-mêmes apôtres, mais qu'ils étaient connus et appréciés des apôtres.

(vs. 8-15) Nous n'avons pas d'autres renseignements sur les personnes dont les noms figurent dans ces versets. La mère de Rufus (v. 13) avait apparemment traité Paul comme son

sœur, et Olympe, et tous les saints qui sont avec eux. ¹⁶Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Toutes les Églises de Christ vous saluent.

¹⁷Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Éloignez-vous d'eux ¹⁸Car de tels hommes ne servent point Christ notre Seigneur, mais leur propre ventre; et, par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs des simples. ¹⁹Pour vous, votre obéissance est connue de tous; je me réjouis donc à votre sujet, et je désire que vous soyez sages en ce qui concerne le bien et purs en ce qui concerne le mal. ²⁰Le Dieu de paix écrasera bientôt Satan sous vos pieds. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous!

propre fils, et il éprouvait pour elle les sentiments d'un fils envers sa vraie mère.

(v. 16) Plusieurs passages bibliques, tous à la fin des épîtres et parmi les salutations, disent aux chrétiens de se saluer les uns les autres par un saint baiser, ou un baiser d'affection (1 Corinthiens 16.20; 2 Corinthiens 13.12; 1 Thessaloniens 5.26; 1 Pierre 5.14). Le baiser était une salutation très commune au premier siècle. Quand des chrétiens viennent ensemble une affection sincère mais pure devrait se manifester.

Paul communique aux Romains les salutations des différentes assemblées locales avec lesquelles il travaillait. Jésus n'a fondé qu'une seule Église et non pas plusieurs dénominations. Il n'y a qu'une seule foi ou doctrine de Christ. Mais cette seule Église unie dans la vérité est composée de nombreuses Églises locales. Que ce soit dans le sens local ou universel, l'Église appartient au Christ, son fondateur. Il est donc normal qu'elle porte son nom plutôt que le nom d'un simple homme.

16.17-20 Avertissement concernant les faux docteurs

(vs. 17,18) Dans son épître Paul avait exposé le vrai Évangile, le même enseignement apostolique que les Romains avaient déjà reçu. Mais comme ce fut le cas dans d'autres villes, tôt ou tard de faux docteurs se manifesteraient. Parlant contre les intérêts de («au préjudice de») cet enseignement, ils produiraient des divisions et des scandales. Nous voyons le monde chrétien déchiré aujourd'hui par de telle division et de tels scandales. Des milliers de dénominations proclament au nom du Christ des doctrines contradictoires. Et pourtant, les instigateurs de ces divisions, ceux qui enseignent ce qui n'est pas conforme à l'enseignement biblique, sont souvent considérés comme des serviteurs de Christ. Paul nous dit qu'il n'en est point ainsi. Il servent plutôt leur propre ventre, leurs propres intérêts, et ne méritent pas le respect qui leur est accordé. Ce sont des trompeurs qui séduisent les naïfs. Paul dit plutôt de s'éloigner de tels hommes. Il ne faut pas les aider dans leur œuvre néfaste (2 Jean 10,11).

Il est vrai que parfois la faute de l'apostasie est mise aux pieds des auditeurs qui préfèrent entendre des mensonges agréables (2 Timothée 4.3,4). Mais les faux docteurs hypocrites sont aussi indiqués dans de nombreux passages, comme dans celui-ci.

Diviser le corps de Christ est toujours une faute très grave, et nous devons toujours nous méfier de ceux dont l'influence dans une assemblée apporte la discorde ou la division, que ce soit par leurs enseignements ou par leurs comportements.

(vs. 19,20) Paul avait pourtant une grande confiance en ce qui concernait l'Église de Rome. Elle était renommée pour sa fidélité. Il voulait seulement qu'elle soit sage dans le bien et pure en ce qui concerne le mal. On n'a pas besoin de faire une expérience personnelle du mal pour le reconnaître. Ce n'est pas bon de connaître profondément les voies de l'iniquité.

Si l'Église de Rome suivait les conseils de Paul en s'éloignant des faux docteurs qui causaient la division et en étant sage dans le bien et pur du mal, Dieu écraserait rapidement

²¹Timothée, mon compagnon d'œuvre, vous salue, ainsi que Lucius, Jason et Sosipater, mes parents. ²²Je vous salue dans le Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre. ²³Gaius, mon hôte et celui de toute l'Église, vous salue. Éraсте, le trésorier de la ville, vous salue, ainsi que le frère Quartus. ²⁴Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous! Amen!
²⁵À celui qui peut vous affermir selon mon Évangile et la prédication de Jésus-Christ, conformément à la révélation du mystère caché pendant des siècles, ²⁶mais manifesté maintenant par les écrits des prophètes, d'après l'ordre du Dieu éternel, et porté à la connaissance de toutes les nations, afin qu'elles obéissent à la foi, — ²⁷à Dieu, seul sage, soit la gloire aux siècles des siècles, par Jésus-Christ! Amen!

Satan sous leurs pieds. Il ne s'agit pas d'un événement particulier mais d'un principe général qui s'applique à toute Église qui agit de la sorte.

16.21-24 Salutations de la part des compagnons de Paul

(v. 21) Ceux qui étaient avec Paul envoyaient leurs salutations également. Timothée est, bien sûr, celui qui accompagnait Paul dans plusieurs villes et à qui les deux épîtres qui portent son nom sont destinées. Lucius est peut-être le prophète mentionné en Actes 13.1 à Antioche. Le nom de Jason figure dans le récit du séjour de Paul à Thessalonique (Actes 17.5,6), et Sosipater est supposé être le Sopater de Berée en Actes 20.4.

(v. 22) Tertius était le secrétaire à qui Paul a dicté cette lettre.

(v. 23) Gaius était l'un de ceux que Paul baptisa personnellement à Corinthe (1 Corinthiens 1.14). Éraсте est mentionné comme collaborateur de Paul en Actes 19.22 et 2 Timothée 4.20. Il est ici appelé «trésorier de la ville.» On considère généralement qu'il était trésorier de la municipalité de Corinthe. D'autres pensent qu'il était plutôt trésorier de l'Église dans la ville de Corinthe. Quartus n'est pas mentionné ailleurs dans la Bible, mais était peut-être connu de l'Église de Rome.

16.25-27 Louange à Dieu

L'épître se termine par une expression de louange à Dieu qui a le pouvoir d'affermir les chrétiens pour qu'ils tiennent bon. Paul se réfère à «mon Évangile.» Il ne le dit pas dans le sens que l'Évangile était sa création ou que son Évangile était distinct de celui des autres apôtres (voir Galates 1 et 2). Il veut dire tout simplement l'Évangile qu'il prêchait partout et que Dieu lui avait confié. Il parle aussi d'un «mystère.» Dans le langage biblique un «mystère» n'est pas une doctrine que l'on n'arrive pas à expliquer de manière satisfaisante mais que l'on accepte par la foi. Il s'agit d'une vérité que l'on ne pouvait pas connaître par la simple raison humaine et qui donc reste «cachée» jusqu'à ce que Dieu le fasse connaître par révélation donnée à des hommes inspirés. Le mystère du plan de rédemption de tous les hommes, Juifs et non-juifs, fut manifesté au premier siècle par «les écrits des prophètes.» Tandis que certains considèrent que ces écrits sont les livres prophétiques de l'Ancien Testament, le fait que Paul dit que ce mystère est «manifesté maintenant par les écrits des prophètes» suggère qu'il parle plutôt des écrits des apôtres, tels que celui qu'il venait d'adresser aux Romains. En effet, les apôtres étaient aussi des prophètes, ou messagers inspirés de Dieu. La révélation de ce mystère par la prédication de l'Évangile fut ordonnée par Dieu (Matthieu 28.18-20). Toutes les nations étaient concernées, et le but de cette révélation était de les conduire toutes à «l'obéissance de la foi.» Comme nous l'avons indiqué dans les notes sur Romains 1.5, certains interprètent cette expression comme l'obéissance à la foi (chrétienne), la foi ordonnée par Dieu; d'autres l'interprètent comme l'obéissance qui procède de la foi

dans le cœur du chrétien. Quoi qu'il en soit, cette expression, qui paraît au début et à la fin de l'épître, montre clairement que la foi à laquelle Paul se réfère à travers sa lettre doit être accompagnée de l'obéissance. En parlant du salut par la foi, Paul ne pense jamais à une foi divorcée de l'obéissance aux commandements de l'Évangile. Il ne parle jamais de «la foi seule» parce que la foi que Dieu accepte n'est jamais seule.

Comme Paul, reconnaissons que Dieu seul est sage et Lui seul est digne de toute gloire.

Éditions Centre d'Enseignement Biblique
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA

www.editionsceb.com

SC-7